

CAHIERS DE L'UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS

IDENTITÉ ET COMMUNAUTÉS

La France multiculturelle a-t-elle un avenir ?



UNION DES CERCLES LÉGITIMISTES DE FRANCE

2024

INTRODUCTION

L'obsession des Grands Ancêtres à éradiquer les langues régionales découle d'une grande variété de motifs, depuis longtemps mis en valeur ; mais bien souvent, on en réduit la portée exacte en voulant y voir que des ambitions d'ordre pratique. Si l'abbé Grégoire et ses comparses cherchent à remplacer le breton ou le basque par le français, il ne s'agit pas tant d'un souci pratique déjà suspect d'unité du pays ou de simple rationalisation administrative, afin d'éviter la complexité du morcellement culturel, mais bien d'un axiome politique qu'il s'agit ici d'interroger : à un corps politique donné doit correspondre une même culture, une identité unique qui servirait à la fois de substrat, de terreau et d'âme à ladite communauté politique.

Dans la lignée du travail accompli l'an dernier sur l'Etat et la communauté, examinant la substitution du concept traditionnel, modèle d'organisation empirique adapté à la complexité du réel, à une logique implacable postulant une mathématisation juridique du réel, il s'agit désormais d'interroger le volet culturel de cette substitution. Comment les cultures locales, enracinées et réelles, ont-elles été aspirées par une culture unique aussi fugace que déracinée ? Comment est-on passé des pays traditionnels de l'Ancien Régime, symbolisés par leurs coutumes et leur histoire propre, à la Nation idéalisée de l'an II justifiant tous les sacrifices et les débordements ?

Car si aujourd'hui la confusion entre la défense de l'héritage culturel que nous tenons des aléas de notre naissance et un être hypostasié indifférent à toutes les adaptations politiques qu'il peut endosser – à la manière d'un Marc Bloch écrivant : « il est deux catégories de Français qui ne comprendront jamais l'histoire de France, ceux qui refusent de vibrer au souvenir du sacre de Reims ; ceux qui lisent sans émotion le récit de la fête de la Fédération »¹ – semble courante, y compris chez ceux qui se veulent défenseurs de la tradition, les penseurs classiques distinguaient déjà la patrie de la cité. Deux ordres d'allégeance se distinguaient : à

1 Marc Bloch, *L'étrange défaite*, Paris, Gallimard, p. 198.

celle-ci la fidélité due à la communauté politique, en vertu de ce besoin politique de l'homme animal social et des exigences d'une nature ne pouvant se réaliser pleinement que dans le cadre civique ; à celle-là la gratitude et la reconnaissance légitimement attribuées au milieu d'origine, aux influences formatrices, à autant d'éléments constitutifs d'une culture, d'une identité et d'une singularité. C'est l'articulation entre ces deux notions qu'il s'agit d'expliquer, aussi bien dans la façon dont elle était autrefois conçue que dans les efforts conceptuels et pratiques en vue de la détruire et bien sûr que dans les possibilités qu'il existe pour la réadapter.

A l'heure où les experts peuvent parler du « millefeuille culturel français »² pour désigner les multiples affiliations culturelles entre lesquelles se partagent nos concitoyens, cette question semble faire partie des défis de taille qui vont s'offrir, dans les prochaines années, à ceux qui prétendent proposer des solutions pour gouverner le pays. Les questions que suppose ce thème sont donc foisonnantes : comment unir des cultures disparates ? Quelle est la part qu'il faut laisser à un héritage dont on ne saurait détacher l'individu sous peine de le voir, coupé de ses racines, s'étioler, et aux exigences unificatrices que suppose toute société politique ? En d'autres termes, où trouver ce juste milieu entre la *stasis*, cette guerre civile qui représentait la plus grande crainte des Grecs sur le plan politique, et l'uniformisation dont nous menacent les promesses de village global des prophètes contemporains ? Se pose donc la question de l'existence de cultures incompatibles avec un régime politique traditionnel, de l'articulation des différents degrés d'allégeance, de la façon dont se matérialisent de façon pratique ces articulations, etc.

Plusieurs textes tentent d'éclairer ces thématiques aussi fertiles que complexes : après une première étude de l'abbé Rulleau – aujourd'hui P. Bernard de Menthon – consacrée à la dimension philosophique de la notion de Tradition, notion ô combien centrale dans la compréhension de ce qu'est la culture d'une communauté donnée, vient un court article de Marcel Clément qui se penche sur le principe de subsidiarité, crucial pour comprendre le lien qui unit la communauté à la Cité. Une autre étude du même Marcel Clément aborde ensuite les diverses lois sociologiques qui président à l'organisation de toute communauté. Dans l'étude suivante, Jean-Pierre Brancourt, en portant un regard d'historien sur la façon dont

2 Jean-Laurent Cassely et Jérôme Fourquet, *La France sous nos yeux: économie, paysages, modes de vie*, Paris, Editions du Seuil, 2021.

s'articulent et se soutiennent mutuellement autorité et liberté dans la monarchie traditionnelle, vient répondre à cette question du lien qui unit les deux entités qui occupent le cœur de notre propos. Les trois derniers articles abordent un tonalité axée vers la *praxis* et le contexte politique immédiat : après un rappel, sous la forme d'une étude historique du mythe de la « bonne république » chez les catholiques et des apories pratiques auxquelles il a pu mener dans l'histoire de France, un autre article étudie les implications philosophiques et prudentielles de ce que l'on a coutume de présenter comme une arme fort utile entre les mains des catholiques, le « vote utile ». Enfin, un dernier article, s'inspirant du modèle des dissidents soviétiques, propose quelques règles d'une action traditionnelle, non seulement dans le domaine politique mais aussi à d'autres échelles.

La Rédaction

LA NOTION DE TRADITION

On connaît la célèbre sentence d'Aristote³, reprise par saint THOMAS D'AQUIN : 'l'homme est naturellement politique'. On pourrait tout aussi bien dire 'l'homme est naturellement traditionnel'. Toutes les sociétés, non seulement la Cité (société politique), mais aussi de simples communautés informelles ont une tradition et sont fondées sur elle. Un peu d'attention nous fait voir que la plupart des réalités humaines ont un caractère traditionnel, c'est-à-dire qu'elles résultent d'une transmission : les mythes, les grands principes de la vie humaine, les religions, les langues, les sciences, les arts et métiers et , en un mot toute la civilisation, existent par mode de tradition.

Étymologie

Tradition vient de *tradere* (transmettre), qui vient lui-même de *trans* + *dare* : donner au-delà. En grec, l'étymologie est la même : παράδοσις < παρά + δίδωμι Transmettre, *tradere*, étant une action on distingue :

- tradition active : l'acte de transmettre
- tradition passive : l'acte de recevoir
- tradition objective : cela même qui est transmis.

Par exemple : - enseigner la musique - recevoir l'enseignement - l'art musical lui-même. Ces deux actes sont réciproques et simultanés et aucune tradition objective n'existe si elle n'est supportée par des hommes qui la maintiennent et la transmettent.

Nature et principes de la tradition

Les principes des actes humains

La tradition, au sens le plus général du terme, est un acte de communication entre celui qui transmet et celui qui reçoit. En quoi se distingue-t-elle d'une communication quelconque ? Comme elle est un acte humain, on le saisira en suivant l'ordre des principes de l'acte humain en général.

Tout acte humain est défini par :

- une **cause finale** : le but, ce en vue de quoi, l'acte est accompli ;
- un **sujet** : celui qui fait l'action ; ce sujet peut être dit aussi cause efficiente ;

3 On s'inspire ici d'un article de l'abbé Rulleau, paru sur le site suivant : https://regnum-christi.blogspot.com/2015/10/tradition.html?m=1#_tit3

- une **cause matérielle** : ce sur quoi s'exerce l'action ;

- un **objet** : cela même qui est fait ou imprimé dans la matière, ou produit à partir de la matière, par exemple la forme de la statue dans la pierre, une figure dans la cire ;

Il faut ajouter aussi, éventuellement, la cause exemplaire d'après laquelle l'objet est produit ou l'acte accompli ; beaucoup d'actes sont des imitations d'un acte premier exemplaire. L'examen des traditions de toutes sortes permet d'induire les principes selon le cadre d'analyse donné par la philosophie des actes humains.

Cause finale

La cause finale d'une tradition, ce en vue de quoi des hommes transmettent à d'autres, consciemment ou non, est la continuité de l'existence et du bien commun d'une communauté. Une tradition n'est pas une communication privée entre personnes, car elle existe dans le cadre d'une communauté, dans un cadre formellement social. Une tradition peut parfois se transmettre de manière secrète, de personne à personne, mais elle se réfère toujours à quelque communauté. Ce caractère social apparaîtra aussi dans les autres causes. Pourquoi y a-t-il tradition, par exemple, dans une communauté d'artisans ? Pour la permanence et le progrès de cet art et, partant, de cette communauté d'artisans. Pourquoi y a-t-il une tradition familiale ? Pour que, par-delà les individus qui disparaîtront, le patrimoine spirituel, culturel et ... immobilier demeure. Notons à ce propos que sans tradition morale et civilisationnelle le patrimoine matériel risque fort de périlcliter. Une nation peut subir comme un génocide spirituel et moral si les principes de sa civilisation, sa religion, sa littérature, son histoire sont ignorées des jeunes générations.

Sujet ou cause efficiente

Le sujet de la tradition n'est pas d'abord une personne mais bien une communauté, qui vit de cette tradition, que ce soit un État constitué, une nation non souveraine, une famille, une société artisanale, culturelle ou autre. Toute société a des usages, des coutumes, un patrimoine, qui constituent son identité. Concrètement la transmission se fait par des hommes, agissant individuellement ou de concert (qu'on pense à une école) selon les principes de cette société, ce qui implique la plupart du temps une autorité qui gouverne et authentifie cette tradition.

La cause efficiente prochaine (sujet prochain de l'action de transmettre) est une personne, qui transmet à une autre. Pour qu'il y ait tradition, et non pas simple communication, il faut que ce sujet agisse dans le cadre d'une communauté, en vertu d'un pouvoir qu'il en a reçu et de sa compétence personnelle. Sans compétence il ne transmettra rien ; sans référence à la société, il ne fera qu'une communication personnelle et privée. Cette autorité sociale peut avoir des origines fort diverses (nomination officielle par un prince ou un magistrat, loi, coutume, etc.). Elle peut venir de la nature elle-même, comme celle du père de famille. La relation entre celui qui transmet et celui qui reçoit est diversement appelée selon les traditions: maître / disciple, père / fils, ou autre. Quel que soit le terme employé la tradition implique une inégalité, ordre qui, dans le domaine sacré s'appelle proprement 'hiérarchique', terme appliqué par extension au domaine profane. Cela indique une propriété très importante de la tradition : la tradition active - l'acte de transmettre - est un acte de supérieur à inférieur, non pas un dialogue à

égalité, ni une recherche en commun entre personnes égales (sauf de manière apparente, pour des raisons pédagogiques ; en ce cas le dialogue est une forme d'enseignement). L'idéologie démocratique et égalitaire est ennemie de toute tradition, sauf à créer sa propre tradition à l'exclusion de toute autre. Une véritable autorité transmet une tradition. Une dictature impose une pratique et une idéologie, mais n'élève pas les hommes en leur transmettant une tradition.

Il est très important de noter aussi que le maître qui transmet a auparavant été lui-même disciple et récipiendaire de la tradition. Celui qui transmet participe en effet lui-même à la tradition : il donne son assentiment à la doctrine, il agit, il fabrique lui-même selon la tradition. Transmettre une tradition, ce n'est pas seulement énoncer ou montrer matériellement quelque fait, comme le ferait un historien ou un guide de musée ; ce n'est pas non plus parler d'une tradition, comme un sociologue, de manière phénoménologique.

Transmettre une tradition suppose de s'y impliquer soi-même, s'y engager, de l'aimer et de s'y dévouer. On peut transmettre matériellement, exposer phénoménologiquement une tradition, sans y adhérer. En ce cas il n'y a pas formellement et réellement de tradition.

Cause matérielle

La cause matérielle est celui qui reçoit la tradition. Il vient après celui qui transmet, tant dans l'ordre du temps que dans l'ordre de la dignité. Comme celui qui transmet, il participe lui-même de la tradition et s'y implique. La réception implique une foi, une croyance, une confiance, une soumission, tant envers celui qui transmet que dans la tradition elle-même. Recevoir par simple jugement propre sur les choses et les personnes, ce n'est pas recevoir une tradition, c'est faire œuvre de recherche et de découverte personnelle. Même si la tradition inclut des raisonnements scientifiques, sa réception ne résulte pas d'une démonstration, mais d'une soumission, d'une 'humilité', d'une attitude réceptrice.

Recevoir une tradition implique une attitude intérieure de réception et de confiance, une attitude de piété envers ceux qui ont précédé. Une mentalité défiante, critique, individualiste, rend impossible toute tradition. La recherche de l'innovation, le mépris de l'ancien, l'esprit d'insubordination ruinent toute civilisation. Mais la réception n'est pas non plus acte aveugle et irrationnel ; elle est un acte libre, rationnel et volontaire, qui implique à la fois soumission et jugement personnel. Sans soumission il y aurait recherche et conclusion propre, non pas réception, mais sans jugement personnel l'acte ne serait pas intégralement humain et vraiment libre. Une direction autoritaire qui n'éduque pas l'esprit, mais qui impose une pratique et une idéologie de manière violente ou par domination psychologique ne transmet pas une tradition ; elle fabrique des automates.

C'est pourquoi cette soumission importe l'exercice de la prudence ; elle est préparée, disposée par des raisons ou des motifs. Celui qui reçoit de manière prudente peut se demander légitimement si ce qui lui est transmis est vraiment conforme à l'original, à la cause exemplaire institutrice de la tradition, si l'auteur qui transmet est fidèle, si la tradition est authentique. La critique peut donc intervenir, mais par mode de disposition et d'apologétique, non par mode de détermination.

Objet

L'objet de la tradition est ce qui est transmis : vérité spéculative ou pratique, morale, procédé de fabrication (dans les arts et métiers). Notons bien que toutes ces choses sont des réalités vitales dont les documents et monuments ne sont que les supports ou les instruments de la

tradition. Celle-ci est une communication entre personnes vivantes, non un simple transfert matériel ou une édition de documents. Il s'agit de faire entrer le sujet récepteur dans une communion vitale avec un objet, non d'en avoir seulement une connaissance théorique. Pour donner quelques exemples : une langue est parlée et ne se réduit pas à la grammaire, ni même à la lecture ; connaître une littérature implique de parler la langue des auteurs. Bien qu'une tradition puisse comprendre tout un ensemble de réalités fort diverses (qu'on pense à une tradition nationale ou religieuse) et soit donc matériellement complexe, elle est formellement une par son objet (sinon il y aurait plusieurs traditions). Pour ne pas être réduite à une collection d'habitudes, de comportements et des choses, elle a un 'esprit', un 'principe' unifiant et vital. C'est ce principe qui fait qu'une tradition peut inventer et s'adapter, et non pas seulement répéter. Le formalisme consiste à pratiquer une tradition sans en avoir l'esprit, sans la comprendre, en la réduisant aux règles visibles et extérieures. Pour reprendre l'exemple de la langue, celui qui l'a reçue est capable de s'exprimer sans recours constant à la grammaire et aux dictionnaires.

Du point de vue de l'objet on a coutume de distinguer Tradition et traditions. La Tradition serait ce qui constitue l'essentiel, ce qui demeure identique ; les traditions seraient ce qui est variable et plus ou moins secondaire. Mais qui ne voit que cette distinction, bien que légitime dans les principes, se trouve concrètement déficiente ? La Tradition n'est pas une réalité abstraite ; elle est inséparable des traditions, de même qu'une substance n'existe pas sans ses accidents. Sans les traditions qui la véhiculent la Tradition disparaît. Une telle distinction par *sic et non* ne convient donc pas. En revanche, semble plus conforme à la réalité une distinction d'ordre, dont le principe est la Tradition dans son 'noyau' fondamental, et les ultimes analogues, les traditions tout à fait contingentes et tardives.

C'est selon cet ordre analogique que l'on peut discerner si une Tradition demeure, ou si, au contraire, elle a disparu, et qu'une autre s'est substituée en lui conservant son nom. 'Mutation' de soi ne signifie rien : une mutation peut être corruptrice, perfective, explicative. Bien comprendre et transmettre prudemment une tradition implique ce regard analogique, sachant distinguer et ordonner les éléments selon leur importance, mais sans exclusion ou mépris des 'détails' qui 'contiennent' et 'véhiculent' les principes. Une Tradition implique tout un esprit, des modes de penser, d'agir, de faire, qui ne sont pas forcément exprimables, 'conceptualisables' et analysables.

Cause exemplaire

La cause exemplaire, que nous donnons en dernier, est la plus importante. Cette cause exemplaire est identique à la première cause efficiente dans son aspect de détermination. C'est la chose ou l'action d'où la tradition tire son origine, dont elle conserve le souvenir, qu'elle rend présente et actuelle, qu'elle renouvelle. C'est, par exemple, l'acte fondateur d'une Cité (qui peut être en partie mythique, mais qui a un fondement réel), l'origine historique du drapeau d'une nation, les paroles des anciens (ce que les anciens grecs exprimaient en disant οἱ ἀρχαῖοι λέγουσιν, οἱ παλαιοὶ λέγουσιν, παλαι λέγεται). Le critère l'authenticité d'une tradition est bien évidemment la conformité à cette cause exemplaire. Cette cause peut être matériellement complexe, c'est-à-dire comporter tout un ensemble d'événements, de personnes et de choses. Au cours de l'histoire des éléments peuvent s'ajouter à la tradition primitive et y être incorporés. Une tradition peut ainsi se diviser en plusieurs courants, parfois rivaux.

Propriétés de la tradition : vie ou évolution organique

La tradition est antérieure à celui qui transmet et à celui qui reçoit, tant au maître qu'au disciple, de même que la communauté à laquelle ils appartiennent. Mais, réciproquement, la tradition ne subsiste pas 'en soi', en dehors de ceux qui transmettent et qui reçoivent. Elle existe dans des personnes vivantes. Elle ne peut pas ne pas en être affectée, modifiée, transformée. D'où la question de la permanence ou non d'une tradition. Comme on l'a vu, une simple continuité sociale ne suffit pas. Les mêmes personnes ou leurs héritiers immédiats peuvent opérer des changements en rupture avec le passé, tout en gardant les mêmes apparences.

Du point de vue du sujet, de la société et des personnes qui transmettent et reçoivent, la tradition est vivante. Elle n'est pas une simple conservation de biens, de documents ou d'habitudes, et requiert une relation vivante entre celui qui transmet et celui qui reçoit. Du côté de la cause exemplaire, qui en est le premier principe, la tradition est immuable, mais elle est explicitée, adaptée, conditionnée par la vie de la communauté et des personnes. Cette évolution est dite organique ou homogène en tant que la tradition demeure la même essentiellement ; sinon elle ne demeure plus et il y a rupture de tradition. Une tradition peut progresser ou décroître, en qualité ou en quantité, être perfectionnée ou défaillir, demeurer ou se corrompre. Elle peut être brisée puis restaurée, s'il y a une faille dans la transmission. Une tradition vivante progresse ; une tradition morte se contente de vivre sur un acquis d'habitudes.

On peut alors s'interroger sur les mutations qui affectent une tradition. Y a-t-il explicitation, adaptation, évolution d'une même tradition, ou bien corruption de par des mutations étrangères ? On peut alors s'efforcer de redécouvrir ce qui était transmis auparavant. Restaurer une tradition perdue est tout un problème. Le recours aux documents est indispensable, mais non suffisant. Il faut, dans la mesure du possible, recourir aux anciens qui ont connu la tradition vivante, recourir aussi à des traditions voisines ayant des éléments communs.

Du fait que, comme on l'a vu, la tradition est constituée de tout un ordre d'institutions qui se sont mises en place au cours de l'histoire, et ne se réduit pas à la pure cause exemplaire, la question de la permanence d'une tradition se réfère non seulement à la cause exemplaire originelle, mais à tout l'ordre antécédent. Un prétendu retour aux origines qui fait table rase de l'héritage historique est en fait une rupture de tradition.

Diverses sortes de traditions

Nous avons jusqu'à présent envisagé la tradition dans le sens le plus large du terme. Nous revenons à une vue plus concrète en considérant les diverses sortes de tradition selon leur objet.

D'après la philosophie politique les activités humaines se répartissent en trois genres :

- contempler (c'est le domaine de la connaissance et de l'amour)
- agir (c'est le domaine moral et politique)
- faire (c'est-à-dire agir sur la matière).

La contemplation est une activité purement interne ; l'action a un effet extérieur mais demeure dans l'ordre humain ; le 'faire' a un effet sur la matière extérieure.

On peut distinguer en conséquence trois genres de traditions :

- dans l'ordre contemplatif : traditions spéculatives, scientifiques, doctrinales ;
- dans l'ordre de l'agir : traditions politiques (gouvernement), économiques (au sens ancien ; on dirait aujourd'hui plutôt 'sociales'), morales ;
- dans l'ordre du faire : traditions des arts et des métiers, que ce soit dans les arts libéraux (où l'intelligence a la prépondérance, comme les beaux-arts ou la médecine) ou les arts serviles (où l'activité corporelle est prépondérante, comme la maçonnerie ou l'agriculture).

Erreurs et errements dans la tradition

Les erreurs sur la tradition consistent moins dans des thèses spéculatives, que dans des attitudes pratiques, des mentalités, des tendances non explicitées et des pratiques ; c'est pourquoi il convient de parler non seulement d'erreurs (de principes) mais encore d'errements. Ils se manifestent par la réduction de la tradition à un seul de ses principes, ou à son exclusion, autrement dit par la destruction de l'harmonie et de l'ordre des principes ci-dessus exposés.

L'erreur quant à la **cause finale** consiste dans l'*utilitarisme* : dans l'intention de faire prospérer une société ou une communauté en nombre ou en biens matériels, on néglige la tradition, qui est sa vraie richesse. C'est ainsi qu'une famille renonce à son pays, à sa langue, à sa religion, à sa ... morale pour des raisons matérielles ; une communauté artisanale ne vise qu'à la rentabilité et le productivité ; une société culturelle ou religieuse se dégrade en cherchant à recruter le plus grand nombre de membres. L'erreur opposée consiste à faire de la tradition un absolu, détaché de la vie concrète de la communauté, en oubliant que si celle-ci meurt ou se réduit à un petit nombre, la tradition n'existera plus. La tradition est réduite au **sujet** lorsqu'on l'identifie à la simple continuité matérielle ou sociologique de la communauté. Le nom, les signes, les textes, les formes extérieures demeurent les mêmes sans l' "esprit" qui devrait les vivifier ; les principes sont incompris, ignorés tandis que la communauté continue d'inscrire des membres dans ses registres. L'adaptation aux conditions présentes et à la diversité des membres, ainsi que la recherche du nombre, ont priorité sur la fidélité et la permanence de la tradition. Un État peut demeurer en ses frontières, garder son drapeau, peut-être sa langue, tout en perdant ses idéaux, sa culture, son identité...

L'erreur la plus fréquente est de réduire la tradition à sa **cause efficiente**, à savoir à l'autorité qui gouverne la communauté. On considère que la fidélité à la tradition s'identifie avec l'obéissance, qui n'en est qu'une condition instrumentale. C'est quelque chose de semblable au positivisme juridique, erreur qui consiste à identifier la justice avec les lois promulguées par le législateur, sans égard aux principes du droit, de la morale et de la politique. On attribue ainsi à l'autorité un pouvoir discrétionnaire sur la tradition, acceptant qu'elle la transforme, la refonde, sans égard à la cause exemplaire et aux enrichissements de l'histoire. La réception de la tradition est alors réduite à une obéissance aveugle sans référence aux principes ; il est évidemment plus facile de s'en remettre aveuglément à l'autorité. L'erreur opposée consiste à abandonner la tradition au gré des fantaisies de chacun. Sans autorité pour la maintenir, une tradition éclate en divers courants et se conserve difficilement dans la fidélité à ses principes. L'erreur, ou les errements quant à l'**objet**, consistent à le simplifier, à le réduire à une unité univoque aux dépens de sa richesse et de sa diversité analogique. On n'y distingue pas les éléments selon l'ordre analogique, et on accorde à tous une importance et une égale immutabilité, ou bien, à l'inverse on réduit tout à certains éléments, soit les plus anciens, ou

bien ceux d'une époque donnée et réputée 'idéale', un âge d'or. La tradition est un fait social universel de l'humanité, inséparable de toute civilisation. La philosophie des actes humains permet d'en dégager la nature et les principes. La tradition est la communication au sein d'une communauté d'une activité spéculative, morale ou artistique qui a été établie par une cause fondatrice originelle. Cette communication n'est pas une simple répétition. Elle n'implique pas seulement l'ancienneté, ni la continuité matérielle, mais une permanence vivante à travers une succession de personnes, susceptible de perfectionnement comme aussi de dégénérescence.

LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ

Lorsqu'on construit une maison, on ne commence pas par le toit⁴. On procède d'abord à l'établissement des fondations. Pour réaliser un ordre social sain, il faut, toutes proportions gardées, s'inspirer du même principe. C'est là l'un des thèmes les plus souvent développés dans les documents relatifs à la doctrine sociale de l'Église, et, dans les heures tragiques que nous vivons, où c'est la conception même de la société politique qui est en jeu, il est fort opportun d'évoquer ce principe de base que l'on a accoutumé de nommer : le principe de subsidiarité.

Il y a, dans l'ordre physique, une exigence qui résulte immédiatement de la loi naturelle de la pesanteur. Ce qui est en haut doit s'appuyer sur ce qui est en bas. On retrouve dans l'ordre moral, une loi sociologique qui résulte elle aussi immédiatement de la loi morale naturelle. Cette loi, en première approximation, peut se formuler de la manière suivante : *l'ordre social et la prospérité économique dépendent directement du dynamisme des personnes, des sociétés privées et de leur valeur morale.*

C'est en effet, sur les personnes, sur la vitalité de leurs initiatives et sur la régulation intérieure qu'elles sont capables de se donner, que doit s'appuyer l'organisation sociale elle-même :

« Sans doute, par suite de l'évolution des conditions sociales, bien des choses que l'on demandait jadis à des associations de moindre envergure, ne peuvent plus désormais être accomplies que par de puissantes collectivités. Il n'en reste pas moins indiscutable qu'on ne saurait ni changer, ni ébranler ce principe si grave de philosophie sociale : de même qu'on ne peut enlever aux particuliers pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes.

L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social et non pas de les détruire ni les absorber... Plus parfaitement sera réalisé l'ordre hiérarchique des divers groupements selon ce principe de la fonction supplétive de toute collectivité, plus grandes seront l'autorité et la puissance sociale, plus heureuses et plus prospères l'état des affaires publiques. »⁵

Méditons quelques-uns des points de ce texte.

a) Pie XI affirme ici que ce serait commettre une *injustice* que de retirer à des groupements tels que les familles, les municipalités, pour les confier par exemple à l'État, des fonctions qu'elles sont capables de remplir par elles-mêmes. C'est donc ici une exigence de la loi morale que formule le Souverain Pontife. Confier par exemple à l'État, la réglementation de l'enseignement d'une manière qui pratiquement prive les parents du libre usage de leurs droits en cette matière, est contraire à la dignité et aux autres droits que le Créateur a donnés à la personne et à la famille.

4 Ce texte est tiré d'un numéro de la revue *Itinéraires* daté de juillet 1958.

5 Pie XI, *Quadragesimo anno*.

Nous sommes donc ici, précisons-le soigneusement, au niveau de la *loi morale* telle que l'enseigne le Magistère de l'Église.

b) Mais Pie XI indique immédiatement la *loi sociologique* qui résulte nécessairement de la transgression de la loi morale naturelle. Il affirme que retirer à des groupements inférieurs les fonctions qui leur reviennent et qu'ils peuvent assumer, pour les confier à des collectivités d'un rang plus élevé, cela conduit à « *troubler d'une manière très dommageable l'ordre social* ».

Autrement dit, il ne porte plus ici simplement un jugement sur la justice ou l'injustice d'une telle mesure. Il indique une relation de fait entre la négation pratique du principe de subsidiarité et sa conséquence nécessaire, le désordre social. Il affirme : si l'on confie à l'État les responsabilités qui, en droit naturel, reviennent aux familles, aux groupements locaux, aux professions, non seulement on commet une injustice, mais encore on détermine des conséquences dommageables pour l'ordre social. On provoque une crise. On a parfois prétendu qu'il n'existe pas de sociologie chrétienne. Il nous semble sur l'exemple qui précède, que cette opinion peut être victorieusement réfutée. C'est bien en effet, une véritable loi scientifique que Pie XI formule ici : le mépris du principe de subsidiarité détermine le désordre social ; le respect de ce principe établit ou rétablit l'ordre social. Si l'on veut obtenir le conséquent, il faut réaliser l'antécédent.

c) Mais cette loi sociologique est une loi de nature morale. Ce n'est pas une nécessité physique qui fait que d'arracher aux personnes l'usage de leurs droits légitimes provoque des désordres et des souffrances dans la vie sociale. **C'EST UNE NÉCESSITÉ MORALE.**

C'est l'ordre immanent que le Créateur a établi dans la structure intime des actes humains et de leurs inter-relations qui fait que l'on ne peut pas transgresser les lois du juste et de l'injuste sans *qu'en plus de* l'atteinte portée à la loi divine, il en résulte une conséquence sociale *externe*, conséquence distincte de l'acte injuste lui-même ; – encore que cette conséquence soit elle-même souvent une injustice.

Ainsi, c'est en soi une injustice que d'empêcher les parents de choisir gratuitement l'école de leurs enfants puisqu'ils en ont le droit. Mais la conséquence sociale distincte de cette première injustice est que l'État qui agit ainsi enseigne une vision du monde nécessairement faussée, puisqu'elle exclut le vrai sens des droits personnels et familiaux. Les enfants sont donc méthodiquement trompés et déformés : et cette conséquence, qui est une injustice à leur égard, et à l'égard du bien commun, est distincte de l'injustice commise à l'égard des parents. Mais elle en est la conséquence inévitable. Ces exemples et ces remarques aideront peut-être à comprendre les motifs de la critique que nous avons faite naguère de la notion de physique sociale. Imprégnée de positivisme, elle a emprunté à Auguste Comte son nom, mais aussi son erreur. Cette erreur devient manifeste quand elle consiste à établir systématiquement des constantes entre les formes institutionnelles (considérées comme causes essentielles de l'ordre politique) et les heurs ou malheurs des Français. On méconnaît ainsi la nature morale des lois sociologiques et, par le fait même, la causalité fondamentale de l'acte humain dans le développement de la vie sociale.

d) La réflexion sur le principe de subsidiarité éclaire en outre beaucoup la question des rapports entre la réforme des mœurs et la réforme des institutions. Elle rend manifeste le lien organique qui existe entre l'une et l'autre. Pourquoi, en effet, ne peut-on enlever aux particuliers pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens ? C'est évidemment à cause de

la nature de la personne et de sa dignité. Le Créateur a fait de l'homme un sujet de droit, c'est-à-dire qu'il a voulu qu'il soit capable de se diriger lui-même en vue de sa fin de choisir des moyens propres à la lui faire atteindre. Il a voulu en outre, que la société soit organisée de telle sorte que chaque personne soit respectée dans son activité de sujet de droit. C'est donc une injustice que d'édifier des structures sociales, Scolaires, ou médicales, ou politiques, ou économiques, qui reviennent pratiquement à priver l'homme des droits qu'il a reçus. Tel est le fondement du principe de subsidiarité.

e) Mais aussi une nécessité de faire que dans la vie sociale, chaque personne ait une formation intellectuelle et morale suffisante pour se servir de façon raisonnable des droits naturels que le Créateur lui a conférés. Il ne suffit pas de respecter le *droit* des parents à élever leurs enfants : il faut qu'ils en soient *capables*. Il ne suffit pas de respecter la liberté légitime, des membres du corps médical : il faut que les médecins aient non seulement la compétence, mais une haute idée de leur responsabilité morale. Il ne suffit pas de respecter les libertés légitimes des municipalités, des provinces ou des professions, il faut aussi qu'il y ait dans ces sociétés intermédiaires des hommes suffisamment cultivés, dynamiques et dévoués au bien commun pour qu'une véritable activité et qu'un réel progrès social et économique s'épanouissent aux divers niveaux de l'organisme social.

Donc, c'est une loi sociologique, de nature morale, *que le principe de subsidiarité ne peut être appliqué de façon générale et profonde que dans une société où le développement culturel et l'équilibre moral des citoyens atteint une suffisante maturité*. Au contraire, plus les membres d'une société politique ont le sentiment de leur incapacité, résultant elle-même de l'effondrement moral (alcoolisme, paresse, individualisme, désordres familiaux, malhonnêteté généralisée, etc.) plus ils aspirent à ce que ce soient les institutions, les étages supérieurs des collectivités ou l'État lui-même qui prennent en charge leurs propres responsabilités. Ce qui fait que l'on peut exprimer cette loi d'une autre manière en disant que le développement d'une mentalité socialiste dans un peuple résulte de l'effondrement des mœurs.

f) Il n'est donc possible de travailler à la véritable réforme des institutions, c'est-à-dire à la restauration du principe de subsidiarité dans le cadre de l'organisation professionnelle qu'à la condition que l'apostolat des laïcs suscite dans les différents milieux : familiaux, professionnels, artistiques, politiques, etc., un renouveau de vie chrétienne déterminant lui-même une réforme des mœurs. C'est en ce sens que la réforme des institutions n'est pas aussi urgente que celle des mœurs. C'est sur une base morale saine que l'institution du principe de subsidiarité peut être établie.

Cette relation sociologique entre l'état des mœurs et les possibilités d'application dans les institutions du principe de subsidiarité, le Saint-Père l'évoquait lorsqu'il affirmait : « *Une démocratie moderne ainsi constituée devra échouer dans la mesure où elle ne s'adresse plus, où elle ne peut plus s'adresser, à la responsabilité morale individuelle des citoyens. Mais, même si elle voulait le faire, elle ne pourrait plus y réussir parce qu'elle ne trouverait plus chez eux d'écho, dans la mesure du moins où le sens de la véritable réalité de l'homme, la conscience de la dignité de la nature humaine et de ses limites, ont cessé d'être sentis dans le peuple.* »⁶

Marcel CLÉMENT

6 Pie XII, *Message de Noël 1956*.

LES LOIS SOCIOLOGIQUES ET LA LOI NATURELLE

Nous avons déjà souligné⁷ la nécessité de distinguer entre les simples *régularités empiriques* de la vie sociale, telles que, par exemple, les statistiques les font apparaître, et les *lois sociologiques* proprement dites. Les premières, fort importantes lorsqu'il s'agit de connaître un milieu social concret, n'ont de valeur que pour un lieu donné à une époque donnée. Les secondes, véritablement scientifiques expriment une constante générale, une liaison nécessaire observable dans toute vie sociale. Ces lois sociologiques ne se confondent pas avec la loi naturelle, mais elles en dérivent. C'est ce point précis que nous voudrions illustrer sur quelques exemples significatifs.

I. – Loi de finalité.

Les hommes en société ne peuvent éviter d'entretenir des relations, de nouer des rapports. Les uns vis-à-vis des autres, ils peuvent se comporter, selon des proportions variables, soit par l'effet d'une délibération réfléchie et d'une décision droite, soit sous l'influence, insidieuse ou brutale, des appétits et des passions. Par le simple *fait* de la vie en société, un problème *pratique* se trouve donc posé : selon quelles normes, selon quelles règles les membres de cette société se traiteront-ils ? Chez les animaux déjà, le problème se pose. C'est l'instinct qui le résout, tantôt, comme dans la jungle, selon la loi du plus fort, tantôt, comme dans la ruche, selon une loi de collaboration organique.

Chez l'homme, l'instinct joue lui aussi son rôle et, s'il était la seule règle, on peut penser que, sous des formes diverses, la loi du plus fort l'emporterait. Parce que les hommes sont doués de raison, ils s'efforcent spontanément, à travers toutes les civilisations, de fonder les relations sociales sur des règles. C'est une loi sociologique fondamentale de l'organisation de toute communauté qui fait que l'on peut ramener à trois les sources auxquelles les hommes empruntent les normes de la vie sociale :

a) les normes suprêmes de la vie en société peuvent et doivent être reçues de Dieu ; connues dans leur pureté et leur intégrité, elles ne sont rien d'autre que l'application aux relations humaines du double dépôt de la Révélation et du droit naturel.

b) Les normes suprêmes de la vie en société peuvent, à l'inverse, être laissées au choix entièrement indépendant de chaque individu. Il appartient dès lors à chacun de se donner à soi-même sa loi, d'être son propre législateur.

c) Les normes suprêmes de la vie en société peuvent être imposées par l'autorité sociale, mais sans nullement respecter les données de la Révélation ni du droit naturel, et donc en application d'une idolâtrie intellectuelle, d'une idéologie quelconque.

A ces trois orientations sociologiques correspondent trois manières d'envisager la dignité de la personne humaine :

a) Selon la *conception chrétienne*, l'homme, doué d'un corps et d'une âme spirituelle et

⁷ Cet article est tiré de plusieurs articles de Marcel Clément, parus dans la revue *Itinéraires* entre mai et septembre 1958, et légèrement réadaptés pour les nécessités de la publication.

immortelle, a Dieu pour Créateur et pour Fin dernière. Il a reçu de Lui une intelligence et une volonté libre afin de se conduire selon la droite raison, c'est-à-dire afin de choisir les moyens les mieux adaptés pour atteindre sa fin. Sa dignité, sur le plan de la nature, consiste dans le droit de se mouvoir lui-même en Vue de sa fin. Il est *sujet* raisonnable de ses actes, et non *objet* de la société, du capital, ou encore de ses propres instincts.

b) Selon la *conception individualiste*, l'homme est doué d'une raison qui doit lui permettre de choisir, en toute indépendance, la fin suprême qu'il entend donner à sa vie. Il peut choisir sa religion, sa morale, et ne doit de compte qu'à sa conscience. En conséquence, sa dignité doit logiquement se définir comme le droit de ne dépendre, en toute chose, que de soi.

c) Selon la *conception de l'état absolu*, ce n'est point la raison de la personne individuellement considérée qui est le support de sa dignité. C'est la raison de la collectivité ou de l'État qui est la source de toute dignité. Selon les idéologies nationalistes, raciste, socialiste, communiste, la conception de la dignité humaine varie, mais dans tous les cas, elle ne comporte que les droits que l'État absolu, méprisant la loi naturelle, veut bien conférer arbitrairement aux individus.

En bref, l'ordre social ne peut s'édifier que par rapport à un Absolu : Dieu, – l'individu ou la société. Il faut que l'une de ces trois réalités soit pratiquement considérée et traitée comme fin suprême. En accord avec chacune des trois conceptions de la dignité humaine s'établissent donc trois grandes conceptions de l'ordre social :

a) Selon *l'ordre social chrétien*, les hommes ne sont pas moins soumis à Dieu et à sa loi de justice et d'amour lorsqu'ils sont considérés individuellement que lorsqu'ils sont considérés dans leur vie sociale. C'est donc une loi qui s'impose en même temps à la communauté et à chaque personne et dont Dieu seul est l'auteur, comme il est le Souverain juge des hommes.

b) Selon *l'ordre individualiste*, les personnes ne sont essentiellement soumises qu'à leur propre volonté. L'expérience de l'histoire, qui va d'accord avec l'enseignement de l'Église à ce sujet, fait apparaître que dans toute société fondée sur le rationalisme individualiste, très rapidement, la société se décompose comme sous l'effet d'une force centrifuge. Même dans les sociétés antérieurement chrétiennes, on voit les individus, en majorité, se donner chacun une loi en accord, non avec la raison, mais avec les passions. L'amour déréglé du plaisir détruit la famille, la recherche effrénée des biens matériels bouleverse l'économie, la passion de dominer exaspère les rivalités politiques et affaiblit la patrie.

c) C'est donc une réaction inévitable qui fait que le développement de la société individualiste appelle, sous une forme quelconque, un *absolutisme d'État*. A la désagrégation politique de la Convention et du Directoire succède la tyrannie de Napoléon ; à la désagrégation sociale déterminée par l'individualisme libéral succède le socialisme et la planification économique... Au fur et à mesure que, sous l'effet des passions, les relations sociales, devenant plus injustes, se détériorent, le besoin se fait sentir d'une *centralisation externe* destinée à compenser la désagrégation interne. Au fur et à mesure que les liens organiques entre les personnes et les groupes sociaux se relâchent, l'État s'efforce, tôt ou tard, de les remplacer par des contraintes mécaniques.

*

Nous avons maintenant tous les éléments nécessaires pour formuler une loi sociologique que l'on peut nommer loi de finalité, puisqu'elle montre le lien qui existe entre la manière dont se développe la vie sociale et la fin ultime à laquelle cette vie sociale est profondément

ordonnée : *Lorsque, dans une société quelconque, la raison divine cesse d'être respectée comme la source suprême de la justice et du droit, cette source suprême ne peut plus être recherchée que dans la raison de l'individu ou dans la raison de la société. L'idolâtrie de la raison individuelle détermine la désagrégation des liens sociaux organiques. En réaction, l'idolâtrie de l'État absolu détermine la centralisation, la mécanisation de toute la vie sociale.*

Cette loi, l'expérience des cent cinquante dernières années l'atteste suffisamment pour qu'il soit inutile de la vérifier davantage. Elle revient à dire que lorsque l'ordre social n'est pas fondé sur l'ordre moral, ou bien la vie sociale est détériorée par la déification de l'individu, ou bien les personnes sont mutilées dans leurs droits naturels par la déification de l'État.

Il est trop évident que ce n'est point là une simple loi physique, la manifestation d'une « physique sociale », où la morale n'aurait encore rien à voir ! ... C'est une loi sociologique, établie par expérience, mais qui n'en dérive pas moins de la nature morale de l'homme. Comme nous l'avons indiqué déjà ⁽²⁰⁾, c'est cette loi de finalité qui nous semble être l'explication profonde de la constante qui nous a été présentée comme une pure loi physique : « la démocratie électorale a pour effet de centraliser. » C'est évidemment le caractère individualiste de la démocratie, contraire à la nature morale de l'homme, que l'on trouve à l'origine du mouvement de désagrégation sociale que la centralisation administrative s'efforce de compenser par des moyens artificiels.

II. – Loi de subordination.

Lorsque l'on considère la manière dont se constituent les diverses formes de groupes sociaux, on est amené à constater que l'instinct et la raison y jouent des rôles variables, et que le problème moral de leur subordination est loin d'être indifférent à la constitution de l'ordre social.

Chez les animaux, l'impulsion générale et très élémentaire que l'on peut qualifier de « sociale » est évidemment l'instinct grégaire, l'instinct du troupeau. A ce niveau, et à ce niveau seulement on peut parler de loi « physique » ; il s'agit en fait d'un pur instinct biologique. Mais cet instinct, incontestablement présent chez les humains, ne s'y trouve plus présent de la même manière, ni avec le même déterminisme. En me promenant, je passe non loin d'un attroupement et je suis attiré à la fois par une curiosité vague et par une inclination spontanée à courir avec les autres vers le même endroit. Mais je songe que je risque ainsi de manquer un rendez-vous et dès lors, j'ai le choix soit de passer mon chemin, soit de me mettre en retard. Quelle que soit ma décision, elle sera une décision morale en ce sens que, bonne ou mauvaise, c'est d'un acte humain qu'il s'agit, plus ou moins délibéré c'est vrai, mais volontaire néanmoins, même si ma volonté m'incline le plus souvent à suivre l'impulsion instinctive plutôt que la raison droite.

Ainsi, il est vrai que l'une des lois de la formation des sociétés volontaires est la *loi de l'attraction des semblables*. Innombrables sont les groupements où l'on voit les hommes se rassembler simplement par contagion, par imitation, ou, ce qui revient au même, parce qu'ils se ressemblent. C'est spontanément que dans une réunion, on voit les hommes se grouper dans un coin et leurs épouses dans un autre, c'est généralement que l'on assiste à la fondation de sociétés de gens qu'unissent une communauté de souvenirs, de culture, de genre de vie, de langue, etc.... Mais dans tous les cas, ce n'est pas une simple attraction physique qui les meut. Même très peu délibéré, c'est un acte humain qui consacre chaque geste personnel tendant à l'association. Que la décision soit conforme ou non à la droite raison, l'homme poussé par son instinct à faire société avec d'autres par la loi de l'attraction des semblables, agit en subordonnant l'inclination biologique à un consentement ou à un refus de nature spirituelle.

Il est une autre grande loi qui pousse les humains à vivre en société, c'est la *loi de l'attraction des complémentaires*. Ici, il faut remarquer que la raison joue un rôle plus éminent que dans les groupes précédemment envisagés. Sans doute, c'est l'instinct de transmettre la vie qui incline l'homme et la femme vers *l'union conjugale*. Mais ce n'est pas cet instinct qui les incline vers la constitution d'une *société* conjugale et familiale. Si l'on considère ce qui se passe chez les animaux, on constate que l'instinct à lui seul est tout à fait incapable de réaliser une telle société ; même chez les oiseaux où le père reste avec la femelle pour donner la becquée aux petits, on ne voit rien qui ressemble à l'admirable unité que la cellule familiale réalise lorsque, par grâce, elle est aussi conforme qu'il est humainement possible au plan divin. C'est seulement la décision volontaire irrévocable de deux époux qui peut constituer un vrai mariage. De même, ce n'est point seulement par instinct, mais par une décision profondément spirituelle dans sa source que les parents élèvent leurs enfants et que s'établit cette complémentarité des plus forts et des plus faibles.

C'est encore la loi de l'attraction des complémentaires qui incline les familles que rapprochent les relations de voisinage à constituer des cités, des États. Les activités professionnelles des divers groupes sociaux se complètent en même temps que les familles entretiennent des relations parentales et culturelles, et cette intense activité qui traverse, maille par maille tout le réseau de l'organisme social a évidemment pour ressort la volonté d'entraide de tous les membres. Lorsque cette volonté s'affaiblit, les « problèmes sociaux » se multiplient. Ainsi la société politique est une société naturelle enracinée sans doute dans une tradition, mais qui n'atteint sa perfection que dans la mesure où chaque génération découvre et poursuit, avec intelligence et volonté, le bien commun temporel.

Au sein de la société politique, tous les corps de métier sont complémentaires. Les sociétés professionnelles et interprofessionnelles, dans la mesure où elles reposent aussi sur l'attraction des complémentaires, exigent de même une activité d'origine spirituelle pour se constituer et jouer leur rôle dans le corps social.

Enfin, la société des États, fondée sur l'unité d'origine et de fin de la nature humaine, rassemble, elle aussi, des complémentaires. Les obstacles séculaires que les passions humaines dressent pour entraver cette société des États témoignent ici encore du fait qu'une telle société ne peut se réaliser que sur une subordination pratique des passions à la raison, du principe de l'utilité égoïste au principe de la justice internationale.

Ainsi, deux lois sociologiques inclinent à tous moments les sociétés à se constituer, à se maintenir ou à se reconstituer : l'attraction des semblables et l'attraction des complémentaires. Ces deux attractions, dans les sociétés humaines, se présentent non comme des impulsions purement instinctives mais comme des inclinations où le rationnel, enraciné dans le charnel, possède le contrôle légitime. La loi d'attraction des semblables lorsqu'elle joue selon l'ordre de la raison a pour objet de constituer des tissus sociaux sains. La loi d'attraction des complémentaires lorsqu'elle aussi joue selon l'ordre de la raison, a pour objet de constituer les cellules : famille, les organes : corps intermédiaires, l'organisme tout entier, sous l'autorité légitime du pouvoir souverain. Enfin, la formation des tissus et des organes sociaux doit elle aussi se développer selon une loi de subordination : les classes sociales sont faites pour se compléter dans la prise de conscience du bien commun, non pour se détruire. Les nations ont aussi pour mission, non de s'exterminer mais de se compléter dans la prise de conscience du bien commun international.

En bref, *toute société volontaire, qu'elle résulte de l'attraction des semblables ou de l'attraction des complémentaires, ne se constitue selon les exigences du droit naturel que dans la mesure où les membres de ces sociétés agissent selon la droite raison et respectent librement dans leur vie personnelle et dans leur vie communautaire, l'ordre universel des subordinations requis par l'ordre social naturel*. Cette loi de subordination entre les hommes, entre les sociétés, ne joue point par l'effet nécessaire de quelque loi physique, mais elle ne peut que résulter de la prise

de conscience de sa vocation et de ses devoirs par chacun des membres du corps social, par chaque cellule, par chaque organe, par l'organisme tout entier. C'est dans la mesure où une véritable rectitude de l'intelligence et de la volonté permet à la loi de subordination de jouer à tous les niveaux de la vie sociale que cette vie sociale peut atteindre, dans une saine hiérarchie, toutes les fins qui lui conviennent. Que si au contraire, ce sont les appétits et les passions qui viennent à l'emporter et que ces dernières viennent à lier la volonté et celle-ci à obscurcir l'intelligence, dès lors, c'est la vie sociale tout entière qui se trouve pervertie :

« On ne saurait, en effet, imaginer peste plus mortelle que la CONCUPISCENCE DE LA CHAIR, c'est-à-dire la recherche effrénée du plaisir pour bouleverser non seulement la famille, mais les États-mêmes ; la CONCUPISCENCE DES YEUX, c'est-à-dire la soif des richesses, donne naissance à cette lutte acharnée des classes, attachée chacune outre mesure à ses avantages particuliers ; quant à L'ORGUEIL DE LA VIE, c'est-à-dire la passion de dominer tous les autres, il a en propre d'inciter les partis politiques à des guerres civiles... C'est (aussi) à ses convoitises déréglées qu'il faut attribuer sans contredit les haines et les conflits qui s'élèvent périodiquement entre les peuples. » (21)

On sait que le communisme bolchevique, en s'efforçant d'introduire la dialectique, particulièrement dans les sociétés naturelles, ne fait rien d'autre que de subvertir méthodiquement, à tous les niveaux de la vie sociale, les exigences de la loi de subordination. Il introduit le ferment de la contradiction entre époux, entre parents et enfants, entre classes sociales, entre peuples riches et peuples pauvres, en exaspérant et en survoltant les passions de l'envie, de la jalousie, en attisant systématiquement le sentiment de révolte. Ce faisant, c'est d'abord et essentiellement à la vie morale de l'homme qu'il porte atteinte. Plus profondément, c'est à sa vie spirituelle tout entière qu'il s'attaque, car non seulement il cherche à libérer le plus de haine possible dans le monde, mais encore, il le fait en s'efforçant de légitimer, aux yeux de la raison, le bien fondé de cette haine même. Il exploite les injustices pour donner un semblant de justification à des injustices plus grandes.

On ne saurait vérifier expérimentalement, de façon plus manifeste le caractère *moral* de cette seconde loi sociologique fondamentale. C'est en travaillant à pervertir le sens moral des sociétés que le marxisme-léninisme s'efforce de disloquer par l'intérieur toutes les sociétés naturelles en vue de finalement rendre inintelligible, pour les générations à venir, la loi de subordination qui doit régler le développement de l'ordre social.

*

SUR CES DEUX LOIS sociologiques, on peut vérifier le caractère essentiellement *moral* des constantes qu'elles décrivent. Afin de poursuivre notre recherche concernant la nature essentiellement morale des lois sociologiques, nous allons examiner deux autres exemplaires typiques de ces lois revêtant un double caractère de rigoureuse nécessité et de portée universelle.

III. – La loi de dynamisme

Les sociétés vivent et meurent. Il en est qui survivent. Il en est qui sommeillent. Il en est qui ressuscitent.

De ces faits, nous avons tous l'expérience. Il y a des familles où l'on s'ennuie. Il en est d'autres, au contraire, où une joyeuse vitalité semble faire craquer les conventions et débordent sur l'entourage. Il est des églises où les offices sont mornes. Il en est d'autres où les paroissiens semblent n'avoir « qu'un seul cœur et qu'une seule âme » ...

Ces quelques faits, dès qu'on les rapproche, suggèrent à l'esprit une question : d'où vient ce qui fait la jeunesse et le vieillissement d'une société ? y a-t-il une loi qui permettrait non seulement d'expliquer la plus ou moins grande vitalité des milieux sociaux, mais encore de fournir un instrument adapté à l'action sociale ?

Les sociétés religieuses présentent sous ce rapport un intérêt spécial : elles supportent moins bien que les autres les signes de la vieillesse. S'il est un milieu lourd, étouffant, c'est bien celui d'une société religieuse en décadence. Les études sociologiques à ce sujet sont, trop souvent, faciles à faire. Il suffit d'ailleurs de relire l'Évangile pour y découvrir à travers les attitudes des pharisiens un exemple parfait de société religieuse en décadence.

Notre-Seigneur lui-même nous en a donné l'explication la plus profonde : la lettre tue, « c'est l'Esprit qui vivifie » (13).

La lettre, c'est en quelque manière le signe écrit, mais non plus pensé. Par extension, cela peut être encore la parole, techniquement satisfaisante, mais coupée de l'âme qui normalement l'inspire. Cela peut être aussi le geste, lorsqu'il n'exprime plus le jaillissement spontané du cœur, mais un formalisme desséché...

Toute société est une union de personnes poursuivant, sous une autorité commune, un but commun par des moyens pris en commun. Quelle que soit l'origine concrète de la société, qu'elle soit formée par la *nature* comme la société des parents et des enfants, qu'elle soit formée par la *volonté* des associés comme le syndicat ou la coopérative, qu'elle soit enfin formée par la *contrainte* comme la société du vainqueur et du vaincu, c'est toujours en définitive de l'unité des esprits dans la vérité et de l'union des volontés en vue du but poursuivi que dépend la solidité du lien social. *Lorsque, dans une société quelle qu'elle soit, les membres de cette société ont une claire connaissance de la vérité qui les unit, un désir intense du bien qu'ils recherchent ensemble, la société est vivante.* Mais ce dynamisme lui-même cherche spontanément à s'exprimer dans des paroles, dans des actes, parfois dans des rites. Par le fait même, la société est tentée de s'appuyer sur ses pratiques. Le pharisaïsme la menace. La sclérose la guette.

Encore une fois, cette évolution est particulièrement apparente dans les sociétés religieuses. Lorsque, par exemple, ceux qui participent à une messe ne vont plus là que par intention vague, pour accomplir un précepte et être en règle avec la lettre de la loi, mais sans en percevoir le sens profond, en un mot sans vivre selon son esprit, la société des fidèles est en décadence. L'un des témoignages historiques que le Christ a laissé de sa divinité se manifeste précisément dans le fait que depuis vingt siècles aucune sclérose n'a eu raison de l'Église. Passagèrement, il a pu se faire que des paroisses, des régions entières ou même des ordres religieux s'abandonnent au pharisaïsme.

Toujours, la Providence a suscité les saints, sources d'eau vive qui pour leur époque et dans le cadre de leur mission, ont vivifié, réformé, restauré. Par leur influence, par leur exemple, ils ont réchauffé les sentiments assoupis, et témoigné dans l'Église, à tous moments, d'une jeunesse sans cesse renouvelée.

Ce ne sont point seulement les sociétés religieuses qui sont à la merci de la sclérose, ce sont toutes les formes de la vie sociale sans exception. La vie conjugale elle-même est un exemple typique du danger de vieillissement. Elle n'est point à l'abri, en effet, d'une prépondérance croissante des habitudes sur les fusions de l'intimité spirituelle. Les mots de la tendresse eux-mêmes deviennent routiniers au long des jours et, la fatigue quotidienne aidant, ceux qui s'étaient mariés persuadés que leur amour résisterait au temps, constatent parfois avec une secrète tristesse que leurs sentiments sont moins vivants, qu'ils risquent de n'être l'un pour l'autre qu'une chère habitude... Ils ne savent pas toujours comment retrouver le chemin d'une intimité vivante et profonde ; et ils en souffrent...

On peut faire une observation comparable en ce qui concerne la société politique. Il arrive que l'amour de la patrie s'affadisse. Il arrive même qu'il disparaisse tout à fait... On accepte encore de faire son service militaire, on accepte moins facilement de faire le sacrifice de sa vie. Nous assistons actuellement à des évolutions de cette sorte. N'est-on pas, là encore, en face d'un cas de sclérose ? Depuis longtemps, *les intelligences ne reçoivent plus les vérités relatives à la vie politique*, et depuis un temps égal, *les volontés ne tendent plus, au secret de*

l'intimité spirituelle, vers le bien commun de la patrie. Pendant longtemps, on a compté sur les institutions pour donner son rythme à la vie politique. Il y avait encore des fêtes nationales, des défilés militaires, des élections à tenir et des impôts à payer, mais toutes ces choses, de plus en plus, étaient *extérieures* au citoyen. Pour beaucoup, la décadence des mœurs politiques avait commencé avec la décadence de l'histoire. Comme une famille sans âme ronronne quotidiennement sans s'apercevoir qu'elle tend à n'être plus qu'une structure d'habitudes collectives, ainsi *la Patrie, SANS RELIGION et donc sans véritable histoire, forme des citoyens qui ont perdu le sens profond du bien commun et qui ne vivent plus ensemble que par vitesse acquise ou encore par l'effet d'un égoïsme à courte vue.*

Si nous relevons dans les exemples qui précèdent les constantes qui s'en dégagent, on peut les dénombrer de la manière suivante :

d) Toute vie sociale est *un processus d'incarnation*. Dès que les hommes sont unis par une vérité partagée et par un but poursuivi en commun, ils tendent plus ou moins selon les circonstances et les buts sociaux à manifester même physiquement leur unité. Cette unité physique se manifesterait dans des réunions, dans une communauté de vie, dans une communauté de sacrifice.

e) Toute vie sociale est *menacée de pharisaïsme*. Il est nécessaire qu'une société s'incarne, c'est-à-dire qu'elle manifeste son unité par des actes communs, des habitudes collectives. Mais ce processus d'incarnation est essentiellement destiné à exprimer une unité spirituelle et à maintenir la tension entre les volontés unies et le but qu'elles poursuivent. Lorsqu'au contraire les habitudes collectives, au lieu d'être un point d'appui, sont considérées comme la *source* de la vitalité sociale, c'est que *cette vitalité elle-même dégénère*. Dans la vie sociale comme dans la vie personnelle, la lettre tue et c'est l'esprit qui vivifie.

3) *La durée d'une société dépend de son esprit*. La chose apparaît très clairement au niveau de la société conjugale. Lorsque des époux chrétiens ont une vie chrétienne profonde, et une pratique du sacrement qui les unit à des fins qu'ils poursuivent dans ce sacrement, leur union est indissoluble dans la mesure même de leur fidélité aux grâces du sacrement. A l'inverse ceux qu'unit une passion violente, mais sensible ou sensuelle plus que spirituelle, ne restent généralement ensemble que, peu d'années, ou de mois. Le mariage des vedettes de cinéma est moins solide que celui des époux chrétiens dans la mesure même où le *but* qui les unit est plus près de la corruption de la chair et plus loin de la fidélité de l'esprit.

En résumé, toute société est une union morale en vue d'un but qui tend à s'incarner dans l'unité formelle d'un groupe et dans ses activités collectives pour atteindre ce but. La vitalité de Ce groupe dépend en premier lieu, NON DE LA PERFECTION DES HABITUDES COLLECTIVES, MAIS DE LA MÉDITATION DE LA VÉRITÉ QUI UNIT LES MEMBRES ET DE L'INTENSITÉ DU DÉSIR COMMUNAUTAIRE QUI LES POUSSE VERS LE BIEN POURSUIVI. Le dynamisme social dépend donc de la vie spirituelle et surnaturelle des membres du groupe et spécialement de leur esprit de sacrifice.

IV. – La loi d'unité

La vitalité d'un groupe social n'atteint son but que si les membres, non seulement sont animés d'une intense vie spirituelle, mais encore que si une solide unité les relie entre eux. Nous savons en effet que toute cité divisée contre elle-même périra ; et les expériences récentes de l'humanité confirment avec éclat l'un des plus vieux adages de la sagesse des nations.

Sans doute, c'est à l'autorité sociale qu'il appartient d'unir les membres de la société en s'adressant à la fois à leur intelligence et à leur volonté. Toutefois, *l'autorité sociale a plutôt pour objet de coordonner les actes des personnes en vue du but commun qu'elle n'a pour tâche de les unir au sens spirituel du mot*. En effet, l'union est le fruit de l'amitié, c'est-à-

dire d'un amour réciproque fondé sur une communication vitale. C'est dans la mesure précisément où cette union existe que l'autorité peut jouer son rôle pour coordonner les actes de ceux qui sont ainsi inclinés, par une disposition antérieure, à collaborer entre eux.

Pour prendre, ici encore, l'exemple de la vie conjugale, on peut souligner que la coordination de la vie domestique ne peut être assurée harmonieusement par l'époux que sur la base d'une entente mutuelle antérieure. De même, un gouvernement politique ne peut accomplir son rôle de gérant du bien commun qu'à la condition qu'une certaine unité spirituelle règne antérieurement entre les citoyens. On constate ici encore que l'œuvre des institutions est impuissante si, fondamentalement, les mœurs sont mauvaises. Exceptionnellement, dans les cas les plus graves, un gouvernement peut bien s'efforcer de mettre, par la force au service du droit, un terme à la discorde qui oppose des citoyens. Mais c'est à ceux-ci et sous leur propre responsabilité qu'il appartient de faire les efforts spirituels nécessaires pour s'accorder. La force ni le droit n'y suffisent. D'où proviennent donc la concorde et la discorde dans les sociétés ? Est-ce d'une causalité mécanique qu'exerceraient les institutions ou au contraire de l'interdépendance organique qui existe entre les mœurs et les institutions ?

Il y a sans doute des causes accidentelles et extérieures qui peuvent provoquer la mésentente d'un ménage : un logement trop petit, la présence d'une tierce personne ou d'autres circonstances analogues peuvent exercer une pression si forte sur la patience – ou les nerfs – de l'un des époux que peu à peu les caractères se durcissent et que les oppositions s'affirment de façon systématique. Ces conditions extérieures ne sont pas à sous-estimer et de même, il peut exister, dans la société politique, des institutions si peu propres au développement d'une saine vie morale qu'elles semblent exercer une influence quasi-déterminante sur les citoyens.

Il n'en reste pas moins que c'est en définitive essentiellement de la vie morale des membres d'une société que dépend l'unité sociale. Plus les conditions extérieures sont défavorables, plus les efforts moraux requis sont eux-mêmes importants. A l'inverse, plus les conditions extérieures sont favorables et plus les efforts moraux se trouvent facilités. Dans tous les cas, la vie en commun exige des sacrifices mutuels, et l'unité dépend en définitive de l'aptitude des membres de la société à consentir ces sacrifices. Car le rétablissement des conditions extérieures dépend en définitive de la bonne volonté de quelqu'un ou de quelques-uns.

Lorsque dans un ménage les époux ne se supportent plus, et abstraction faite de la question de savoir si les torts sont partagés ou s'ils sont inégaux, c'est évidemment parce que chacun des conjoints jugeant la manière de vivre de l'autre refuse cette manière de vivre et la condamne. Pour parler un langage de moraliste, c'est donc à partir du moment où chacun des époux fait l'examen de conscience du conjoint que normalement, la vie conjugale devient insupportable. Dans l'hypothèse de deux époux ayant une formation morale et une volonté un peu ferme, il suffit que chacun d'eux, cessant de faire l'examen de conscience de l'autre, s'efforce au contraire de faire le sien propre pour que, par un mouvement symétrique, chacun des deux, renonçant à perfectionner l'autre de l'extérieur, s'efforce de se perfectionner soi-même de l'intérieur, et que les conditions morales de la paix du ménage soient rétablies.

Ce qui est vrai dans la vie conjugale est vrai dans toute la vie sociale. La lutte des classes, dans la mesure où elle a une base objective, n'est-elle pas essentiellement constituée par le fait que ceux qui détiennent le capital agissent parfois sans avoir un souci suffisant de leur examen de conscience et que ceux qui apportent le travail s'efforcent, dans la passion et sur des indices extérieurs, de faire sans appel l'examen de conscience de ceux qui les emploient ? Symétriquement d'ailleurs, les employeurs en viennent à faire l'examen de conscience des salariés et cela, sur des bases qui trop souvent ne sont celles ni de la vérité, ni de la charité.

On peut encore faire les mêmes remarques pour analyser les buts qui opposent entre eux

les partis politiques dans un État ou pour analyser les attitudes hostiles qui opposent les États entre eux. Sans doute, les conflits politiques et les conflits internationaux sont d'une extrême complexité. Les oppositions de doctrine les rendent presque irréductibles. Mais ces oppositions de doctrine elles-mêmes n'ont-elles pas *pour source profonde l'attitude de l'âme en face de Dieu* ? S'il n'en fallait qu'une preuve, ne pourrait-on remarquer que lorsque l'âme se convertit tout entière, l'intelligence par le fait même devient apte à saisir les vérités qui jusque là lui demeuraient extérieures et comme impénétrables ?

Ainsi, l'unité d'un groupe social dépend extrinsèquement d'innombrables facteurs plus ou moins favorables à la vie morale des membres du groupe. Mais elle dépend intrinsèquement de cette vie morale elle-même. C'est dans la mesure où chacun des membres faisant son propre examen de conscience en regard de la loi morale, naturelle et révélée, par grâce se perfectionne lui-même, que les relations entre les divers membres du groupe se perfectionnent organiquement. A l'inverse, lorsque l'esprit de critique l'emporte en chacun des membres d'un groupe, on voit se développer systématiquement des critiques réciproques entre membres d'une même famille, entre membres de classes sociales opposées, de partis opposés ou de patries opposées ; et le germe de dissolution sociale résultant de l'absence de régulation morale aboutit finalement à un mouvement de désunité qui, méthodiquement diffusé, correspond à la dialectique répandue par les communistes dans le corps social tout entier. Là où les chrétiens s'efforcent *d'intérioriser* les conflits, par esprit de sacrifice, sur le plan de la vie spirituelle, les marxistes s'efforcent de les *extérioriser*, sur le plan de la vie sociale.

Ainsi, *la loi sociologique de l'unité des sociétés est essentiellement de nature morale* ; c'est même à cause de cela que la dialectique marxiste, qui fait un usage inversé de cette loi sociologique, nous apparaît comme *essentiellement perverse*.

*

Nous nous sommes efforcé de dégager quatre lois sociologiques :

d) *La loi de finalité* : Lorsque, dans une société quelconque, la raison divine cesse d'être respectée comme la source suprême de la justice et du droit, cette source suprême ne peut plus être recherchée que dans la raison de l'individu ou dans la raison de la société. L'idolâtrie de la raison individuelle détermine la désagrégation des liens sociaux organiques. En réaction, l'idolâtrie de l'État absolu détermine la centralisation, la mécanisation de toute la vie sociale.

e) *La loi de subordination* : Toute société volontaire, qu'elle résulte de l'attraction des semblables ou de l'attraction des complémentaires, ne se structure selon les exigences du droit naturel que dans la mesure où les membres de ces sociétés respectent librement dans leurs actes personnels, et dans leurs actes communautaires, l'ordre universel des subordinations requis par la loi morale naturelle.

c) *La loi de dynamisme* : Lorsque les hommes sont unis par une vérité partagée et par un but intensément poursuivi en commun, la société qu'ils constituent est vivante. La durée d'une société dépend donc de ce lien spirituel. Dès que les habitudes collectives, au lieu d'être une expression et un point d'appui, sont considérées comme la source de la vitalité sociale, c'est que cette vitalité dégénère. Cette dégénérescence sociale conduit à affirmer le primat de la réforme des institutions externes sur la vie intérieure spirituelle, intellectuelle et morale des membres de la société. L'idolâtrie de la réforme des institutions est le signe principal de la dégénérescence morale d'une société.

d) *La loi d'unité* : C'est dans la mesure où chacun des membres d'une société fait son propre examen de conscience et par grâce se perfectionne lui-même, que les relations entre les divers membres du groupe se perfectionnent organiquement. A l'inverse, lorsque l'esprit de critique l'emporte en chacun des membres d'un groupe, un mouvement de désunité

introduit et accroît les divisions dans cette société et la conduit à sa perte.

Ces quatre lois sont nécessaires. Quelles que soient les situations contingentes où elles jouent, le lien causal est inéluctable. Ces quatre lois sont universelles. Enfin, ce sont des lois de la vie sociale. Ce sont donc de vrais *lois sociologiques*.

MAIS CES LOIS sociologiques ne dérivent pas d'une PHYSIQUE sociale. Elles sont des faits, mais non pas des faits physiques. Elles sont *induites des faits sociaux envisagés dans leur réalité humaine totale*. – donc essentiellement, en tenant compte du lien qui unit les actes humains à leur fin, c'est-à-dire de ce qui est droit dans et pour l'homme, du droit naturel. Ces lois ne sont que des exemples destinés à illustrer notre affirmation antérieure : « Les vraies lois sociologiques sont distinctes de la loi morale naturelle, mais elles en dérivent directement ». La régularité d'une expérience qui lie un effet à une cause n'est pas nécessairement le signe d'une loi physique. Les lois sociologiques précédentes expriment *la nécessité qui résulte de l'obéissance ou de la transgression face à la loi naturelle*. Cette nécessité résulte d'un lien moral, celui qui ordonne la nature à sa fin. La nécessité universelle de ces lois sociologiques dérive donc directement de la loi morale naturelle et du droit naturel, alors même qu'on les découvre à travers l'observation des faits sociaux et la réflexion méthodique à leur sujet.

Quelques fausses lois sociologiques :

JUSQUE DANS L'ÉTUDE de la doctrine universelle enseignée par l'Église, et plus encore lorsqu'il s'agit des méthodes d'application dans le champ de l'action sociale, nous risquons de subir l'influence des systèmes contemporains ; et non pas simplement de la part de vérité qu'ils peuvent mettre en un relief préférentiel, mais de la méthode par laquelle ils lui confèrent indûment une valeur prioritaire ou exclusive. Cette influence s'exerce peut-être d'ailleurs moins par la formulation livresque des divers systèmes que par les représentations collectives plus ou moins déformées auxquelles ils donnent lieu.

Leur trait commun est de supprimer ou de relâcher le lien entre les lois sociologiques et la loi naturelle, et ainsi de méconnaître la véritable nature – qui est morale – des lois sociologiques.

La conséquence de cette erreur de perspective est un mépris théorique et pratique pour la vertu naturelle et chrétienne de prudence, une sous-estimation ou une ignorance de son rôle dans l'action sociale.

*

UNE CERTAINE TENDANCE, ou une famille d'esprits, actuellement fort nombreuse, met l'accent sur la répartition des biens matériels entre les classes et entre les nations, et y voit la clef de la solution des autres problèmes. La paix sociale, la paix internationale et même (ajoute-t-on parfois) le progrès religieux dépendent de cette répartition préalable.

Nous ne discutons pas ici ce qu'une telle attitude peut comporter de matérialisme inconscient, mais la méthode sociologique qu'elle suppose.

Cette attitude se fonde sur une loi sociologique implicite, qui pourrait être formulée en ces termes : *les conditions matérielles de la vie commandent le développement des relations sociales entre les hommes*. Ce n'est donc pas l'agir humain qu'il faut régler d'abord ; ce sont les conditions matérielles qu'il faut organiser.

Il s'agit bien d'une loi sociologique, d'une liaison nécessaire entre deux groupes de faits sociaux : mais d'une loi sociologique de nature physique et non plus morale, avec un antécédent et un conséquent dans une succession mécanique. Pour obtenir le groupe de

phénomènes B (paix, progrès) il faut poser le groupe de phénomènes A (meilleure répartition des biens matériels).

Les socialismes sont divers : planificateurs, nationalisateurs ou pan-coopératistes. Mais tous ont en commun d'éliminer l'action morale des individus comme mode d'action efficace et de réclamer une réforme de structure d'abord.

*

MOINS NOMBREUSE et moins bruyante, mais non moins convaincue, une autre tendance met l'accent sur l'extension abusive des réglementations et des planifications, cause unique des crises actuelles. Au « social d'abord » de la tendance précédente, elle oppose un « économique d'abord » imprégné d'ailleurs d'individualisme libéral. Elle se fonde sur une loi sociologique implicite, que l'on pourrait formuler en ces termes : *la liberté individuelle dans l'économie commande un régime concurrentiel progressif et suscite un dynamisme productif dont toute la population finira par profiter*. Il s'agit bien d'une loi sociologique, d'une liaison nécessaire entre deux groupes de faits sociaux dont le premier détermine le second ; mais une liaison d'ordre physique, où la morale n'intervient pas. La liberté économique est supposée agir comme si elle était un remède en elle-même, indépendamment de l'usage, bon ou mauvais, que les hommes en font. Cette loi physique commande une fausse méthodologie de l'action sociale. Pour obtenir le groupe de phénomènes B (paix, progrès) il faut poser le groupe de phénomènes A (liberté économique).

Les degrés et les modalités de cette liberté économique varient selon les écoles et les projets : mais leur trait commun est encore d'éliminer l'activité morale des individus comme mode d'action efficace, et de rechercher une réforme de structure d'abord.

*

UNE TROISIÈME FAMILLE d'esprits met l'accent sur les institutions politiques, considérées comme cause principale du bonheur ou du malheur des sociétés. Elle établit une sorte de table des variations concomitantes entre les divers régimes politiques d'une nation et ses périodes de progrès ou de décadence. Elle en dégage une loi sociologique susceptible de diverses formulations, et par exemple de celle-ci : *la réforme (ou le changement) du régime politique commande nécessairement la solution des autres problèmes sociaux*. Le domaine de l'agir humain se trouve encore éliminé, mis entre parenthèses, ou subordonné au lien physique entre le groupe de phénomènes antécédents A et le groupe de phénomènes conséquents B. De là est issue une méthodologie sociale, implicite ou explicite, qui depuis un siècle et demi a durci, exacerbé et défiguré les divergences – légitimes à leur place – sur la question du régime politique : républicains jacobins qui voulaient avant tout et à tout prix la République, monarchistes pour qui tout était conditionné par une restauration de la monarchie, bonapartistes qui subordonnaient tout à l'Empire, – qui tous en faisaient la clef de la solution des autres problèmes. Aujourd'hui, les « nationalismes » de plusieurs pays sous-développés font de l'indépendance politique la condition nécessaire et la cause suffisante du progrès de leurs populations. Le changement de structure politique devient une promesse de rédemption certaine, élimination faite de l'efficacité politique des actes moraux de l'ensemble des citoyens.

*

LA JUSTE RÉPARTITION des biens matériels, la saine liberté économique, la légitime primauté du bien commun ne sont pas pour autant des illusions. Elles sont enseignées par la doctrine de l'Église et doivent être recherchées par les catholiques.

C'est pourquoi chacune des tendances évoquées peut se donner l'allure et avoir la conviction d'aller « dans le sens » de l'un des points importants, et même fondamentaux, de la doctrine sociale chrétienne. Mais, simultanément, chacune de ces tendances porte atteinte à l'âme même de cette doctrine.

Soyons précis. Une répartition plus juste des biens matériels ne peut être envisagée abstraction faite des structures sociales et n'est pas sans rapport avec la paix intérieure et extérieure. Mais les structures meilleures, ou préférables, n'ont pas le pouvoir de déterminer *automatiquement* une juste répartition, ni celle-ci d'assurer *automatiquement* des rapports sociaux pacifiques. Certaines structures sont simplement *plus favorables* à la pratique, personnelle et communautaire, de la justice et de la charité sociales, qui améliorent la répartition des biens.

La prospérité générale suppose assurément une saine liberté économique. Mais cette liberté n'engendre pas automatiquement la prospérité. Elle permet seulement aux hommes d'agir bien ou mal. S'ils agissent mal, c'est à l'exploitation des faibles par les forts que l'on aboutit. Un certain aménagement de la liberté économique est plus favorable à ce que les hommes agissent bien. Et dans cet aménagement, la vertu de prudence tiendra compte de l'état des mœurs tel qu'il est à un moment donné. La réforme des mœurs est, selon Pie XII, plus urgente que celle des institutions, parce que l'état des premières limite la possibilités même de réformer utilement les secondes.

Il n'est aucun des problèmes d'une société politique qui puisse être considéré abstraction faite du bien commun. Mais le bien commun n'est pas engendré automatiquement par une forme politique déterminée, si parfaite qu'on l'imagine. Compte tenu de l'histoire et des traditions, de la psychologie et des mœurs du moment, certaines formes politiques seront plus favorables, ou moins défavorables, au bien commun : ce n'est pas un problème de physique sociale, c'est un problème de prudence politique, vertu morale dans l'exercice de laquelle d'honnêtes divergences sont inévitables.

*

CHACUN DES POINTS de la doctrine sociale est confié à la liberté humaine, qui est faillible, pour une réalisation mettant en jeu la vertu de prudence et s'orientant vers des structures jugées plus favorables que d'autres.

Mais aucun point de la doctrine sociale ne peut être pris isolément et transformé en une sorte d'idole, affublée d'une valeur exclusive et absolue, et douée du pouvoir de déclencher un déterminisme qui améliorerait la vie sociale sans rectification morale, sans conversion et sans sainteté.

Une sociologie où la morale n'aurait rien à voir, une sociologie établissant des lois et des méthodes indépendantes de la loi morale naturelle, tend à ne plus demander à chacun *qu'une simple adhésion intellectuelle* et, dans l'ordre de l'action, *une propagande* ; et non plus une réalisation personnelle. Une telle sociologie méconnaît la responsabilité morale de chacun. Une sociologie naturelle ainsi mutilée est intrinsèquement rebelle à être assumée par la sociologie chrétienne. Elle est sans porte ni fenêtres sur la vie surnaturelle, Que le Verbe incarné soit mort sur la Croix pour nos péchés, que seul Il nous justifie si nous adhérons à Son amour, sera donc de l'ordre d'une religion uniquement « privée ». Avec une sociologie où la morale n'aurait rien à voir, il y aurait un domaine de l'action sociale où il ne serait plus vrai que c'est par Jésus, avec Jésus et en Jésus que le chrétien doit travailler à la justice, à la liberté, à la grandeur véritables.

Dans la mesure où l'on considère qu'une structure sociale ou politique possède une efficacité analogue à une causalité physique, où l'apparition du groupe de phénomènes antécédents A entraîne automatiquement celle du groupe de phénomènes conséquents B, – dans cette mesure l'institution d'une telle structure, et la lutte pour l'instituer, cristallisent progressivement la foi, l'espérance, le dévouement des citoyens. Leur adhésion intellectuelle au projet de cette institution, le prosélytisme en sa faveur leur paraissent le moyen essentiel de sauver la société. Ils substituent théoriquement – et ils ont tendance à substituer pratiquement – une propagande et une action idéologiques à l'accomplissement de leurs devoirs d'état. Au mieux, ils laissent s'installer une solution de continuité et même une

contradiction entre leur comportement de militant public et leur comportement d'homme privé : il leur est infiniment difficile d'éviter que le premier n'annexe peu à peu le second.

Et alors on voit, même parmi les catholiques, les membres du corps social se situer, se grouper, se compléter non plus selon leur famille, leur métier, leur province et les tâches apostoliques de l'Église : ils se regroupent *artificiellement* et ils s'opposent *systématiquement* selon leurs tendances idéologiques.

Le fameux « Système » avec lequel on parle de rompre à cause de ses impasses les plus tangibles, il n'est, au fond et surtout, que cela : cette mobilisation permanente et ce jeu de massacre entre familles idéologiques, qui classe, unit ou sépare les hommes autour d'idoles abstraites au lieu de les situer dans la réalité concrète de leurs responsabilités personnelles et de leur vocation.

Marcel CLÉMENT.

AUTORITÉ ET LIBERTÉ SOUS LA MONARCHIE FRANÇAISE

La monarchie, ou l'harmonie sociale

D'après Jean-Pierre Brancourt ⁸

La philosophe Hannah Arendt remarque bien que « *l'autorité implique une obéissance dans laquelle les hommes gardent leur liberté**. » Et en effet, dans l'extraordinaire diversité de l'Ancienne France, non seulement le Roi protège les libertés concrètes des corps intermédiaires, mais il est aussi le principe de leur unité harmonieuse. Pour ordonner et diriger chacun vers le *bien commun*, son autorité est absolue, autrement dit indépendante des intérêts particuliers. Parce que le Roi exerce cette autorité à la manière bienveillante d'un père, il obtient le meilleur de ses sujets et suscite chez eux amour, courage et dévouement⁹.

UNE AUTORITÉ ROYALE CRÉATRICE D'ORDRE ET DE LIBERTÉS

Le thème de cette étude sera centré sur les rapports de l'*ordre* et de la *liberté* dans la monarchie d'*Ancien Régime*. Il faut tenir compte, évidemment, du fait que nous sommes des Français du XXI^e siècle et que dans l'esprit du Français moyen, intoxiqué par deux cents ans de propagande démocratique, les deux notions de liberté et d'ordre sont apparemment contradictoires. Si cette contradiction était réelle, ce serait très grave ; saint Thomas avait déjà remarqué ceci :

« Toute société est instituée par quelqu'un qui la réalise. »

En d'autres termes, il ne peut pas y avoir de société sans une *autorité* qui donne aux activités individuelles leur unité de direction. Même dans une société d'anges, il faudrait bien que quelqu'un coordonne l'action des anges. L'Église, autrefois, traitait d'ailleurs des hiérarchies d'anges. Elle les a oubliées aujourd'hui. N'insistons pas.

La société suppose ainsi l'autorité. Parce qu'elle a initialement l'intelligence du but commun, l'autorité doit communiquer cette intelligence à tous les membres de la société. En réalisant la vie sociale, la société augmente, développe, protège le champ des possibilités de la liberté. Les libertés humaines, en effet, sont toujours menacées. Elles sont d'abord menacées les unes par les autres. Elles ont besoin d'être protégées et fortifiées. En les maintenant, **l'autorité est protectrice et éducatrice des libertés, elle les canalise vers le bien commun.** L'ordre public réalisé par une autorité puisant ses forces dans la doctrine chrétienne ne peut d'ailleurs pas être oppressif, et l'histoire fournit de cette vérité un exemple significatif du jeu harmonieux et durable d'une autorité créatrice d'ordre et de liberté : la doctrine politique et l'action des Rois français d'Ancien Régime,

⁸ Cet article est tiré d'une conférence parue dans *La Revue historique* en 1992.

⁹ Nous avons rajouté cette introduction, en guise de contextualisation.

qui ont réalisé cet idéal d'ordre public, harmonisé avec les libertés : un ordre public résultant de la conjonction d'une autorité véritable, mais modérée dans son exercice, et de *liberté* authentique. Je verrai donc d'abord l'autorité royale, puis les libertés.

SUR LE SENS DE L'EXPRESSION « AUTORITÉ ABSOLUE »

L'autorité royale, évidemment, sous l'Ancien Régime, et dès le début, est absolue, c'est-à-dire indépendante. L'œuvre des rois de France a été de faire de la France une société naturelle ; la famille est justement le type des sociétés de ce genre où l'on est jeté par la Providence (ou par le sort) : on ne choisit pas sa famille. De la même façon, on ne choisit pas le Royaume où l'on apparaît, on ne choisit pas la société où l'on apparaît. La monarchie française, prolongement de la famille, va devenir une société où la loi, le droit, la longue habitude du travail en commun, œuvrent dans le même sens que les forces du sol, que les forces de la race et les ressorts sentimentaux. Maurras a d'ailleurs écrit : « la patrie française est devenue par œuvre royale une société naturelle, elle en a tous les attributs dont l'essentiel est la bienfaisance. »

La Monarchie française constitue donc le résultat d'une combinaison harmonieuse d'ordre et de liberté, et le problème de l'ordre, c'est le problème de l'autorité. Cette autorité, sous les Rois de France, était indépendante, et le juriste Gui Coquille qui écrit au début du XVII^e siècle, dit ceci : « le Roi est monarque et n'a pas de compagnon en sa majesté royale ».

« Monarque » signifie, étymologiquement, que le Roi est seul à commander, et l'adage proclame donc l'unité du pouvoir entre les mains du Roi ; le Roi dispose de tout le pouvoir ; le commentaire qui accompagne d'ailleurs le mot « monarque », et qui consiste à ajouter « *et n'a pas de compagnon en sa majesté royale* » rappelle d'ailleurs un dicton qui existe dès le XV^e siècle « *il n'est pas possible d'avoir en la monarchie pair et compagnon* ». Le pouvoir est donc unique et il est entre les mains du Roi, — et la formule de Gui Coquille semble viser pour l'exclure un état différent ; en effet, la monarchie s'est présentée comme protectrice de l'ordre contre un certain nombre d'obstacles : le pouvoir royal qui existe au départ de la dynastie capétienne a été obligé de défendre son indépendance et son autorité contre différentes forces ; — contre, d'abord, les emprises de son lignage, — contre les emprises de la haute noblesse, — contre les prétentions, dépourvues d'ailleurs de fondements, il faut le souligner, des Parlements et des États Généraux.

INDÉPENDANCE DU ROI À L'ÉGARD DE SON LIGNAGE

LA MONARCHIE FAMILIALE DES PREMIERS CAPÉTIENS

Dans le haut Moyen Âge la force du lien familial est très grande et elle est très connue ; l'individu ne se conçoit pas coupé de sa lignée, coupé de ses aïeux. Les premiers Capétiens ont baigné dans cette ambiance. La Royauté n'a pas été confiée à Hugues Capet, mais à la famille d'Hugues Capet, tout autant qu'à lui-même. Il est par conséquent naturel, bien sûr, que le Roi exerce son autorité de concert avec sa famille, avec la Reine et avec son fils aîné ; il y a d'ailleurs là une trinité qui n'est pas absurde : au XI^e siècle, les diplômes royaux sont signés des trois personnes à la fois, ils sont expédiés au nom de toute la famille, au nom du Roi, au nom de sa femme et au nom de son fils aîné, le Roi associé ; ils sont souscrits conjointement

par les trois. Au premier siècle de la Monarchie capétienne, la royauté s'exerce donc dans une atmosphère familiale, où collaborent l'action du Roi qui est dans la plénitude de l'âge, les impulsions féminines de la Reine, et les vues d'avenir du jeune Prince qui, lui aussi, sera Roi. Le Roi fait aussi parfois appel — c'est dire combien le gouvernement est familial — aux conseils de sa mère, qu'on appelle traditionnellement la « reine blanche » ; il requiert aussi éventuellement les conseils de ses frères, qui sont par nature les soutiens de la couronne. Les filles ne jouent évidemment aucun rôle, puisque, par mariage, elles passeront dans un autre lignage. L'autorité royale qui s'exerce en famille au départ doit aussi s'exercer à l'origine avec le concours des Grands et des prélats ; ils élisent le Roi associé, sous l'œil paternel du Roi présent ; ils reconnaissent la souveraineté du Roi à qui ils prêtent hommage et fidélité, mais ils participent aussi à l'autorité royale, d'abord en venant assister, à des périodes accoutumées, sur semonce du Roi, aux sessions de la cour du Roi ; ils y viennent non pas pour exercer des prérogatives précises, mais pour remplir leur devoir de cour et de conseil il reste que le Roi leur fait part de ses projets, qu'il demande leur concours, qu'il accueille leurs prières, et leur influence dans la marche des affaires est absolument certaine, au moins au XI^e siècle.

UNE PREMIÈRE MUTATION AMORCÉE SOUS PHILIPPE AUGUSTE

Cette atmosphère familiale où baigne le pouvoir des premiers Capétiens s'est rapidement modifiée ; dès le règne de Philippe-Auguste (1180) l'influence de la Reine décline : Louis IX, qui a constamment défendu contre les prétentions de sa mère Blanche de Castille sa femme Marguerite de Provence, n'a jamais appelé celle-ci à son conseil, — changement capital. Plus tard, Charles V a bien fait participer sa femme au gouvernement, mais le nom de la reine n'apparaît jamais dans les actes royaux. La dislocation de la trinité capétienne est un fait à ce moment-là, elle résulte aussi de ce que le fils aîné n'est plus associé au trône du vivant de son père, cela depuis 1180 ; dès lors, il ne peut plus invoquer un droit propre à l'exercice du pouvoir royal. Des expériences cruelles au sein de la famille royale ont accentué cette évolution vers l'unicité de décision. La conduite d'Isabeau de Bavière, pendant la maladie de Charles VI, qui s'analyse en une dépression profonde chronique, a détourné les Rois de faire confiance aux reines.

SE PRÉMUNIR CONTRE LES COMLOTS DE PARENTS

Quant aux parents du Roi, leurs complots ont jalonné l'histoire depuis Robert d'Artois et Charles de Navarre jusqu'à Gaston d'Orléans ; les querelles des oncles du Roi pendant la folie de Charles VI ont entraîné la guerre entre Armagnacs et Bourguignons ; elles ont favorisé le jeu de l'Angleterre, ce qui est beaucoup plus grave encore. Sous Charles VII, le Dauphin Louis a participé activement à la révolte de la Praguerie, et lorsqu'il a été couronné sous le nom de Louis XI, le Roi a dû combattre la *Ligue du Bien Public*, qui était animée par le futur Louis XII, c'est-à-dire le Duc d'Orléans (décidément...).

VERS UNE UNITÉ DU POUVOIR SOUHAITÉE PAR TOUS

À toutes ces querelles s'associent les nobles qui dépendent des princes apanagistes, au nom de la fidélité, et aussi certains prélats, si bien que dans ces conditions **on ne doit pas être surpris de voir le peuple de France souhaiter de toutes ses forces le renforcement de l'autorité royale ; ce renforcement, pour les Français, c'était le rempart de l'ordre public face aux malheurs de l'anarchie.** La formule de Gui Coquille correspond à la réalisation d'un vœu populaire : « *le Roi n'a pas de compagnon en sa majesté royale* » ; et elle marque

l'aboutissement d'une tendance profonde, ancienne, naturelle vers l'unité du pouvoir entre les mains du Roi. **La conception que la Monarchie française avait de l'ordre public relève ainsi de l'ordre naturel et de l'empirisme historique.**

Les rois de France ont tiré toutes les conséquences de ce principe de l'unicité du pouvoir. Toutes les conséquences pratiques : le Roi seul est Roi, il est seul revêtu de l'autorité souveraine, il est seul à porter le titre de « *majesté* », et en 1560, aux États d'Orléans, le Tiers a refusé le titre de « *majesté* » à la reine-mère ; la reine a des privilèges honorifiques et lucratifs, elle a une maison mais elle n'a le droit à aucune participation aux affaires. Le Roi peut l'appeler à son conseil, comme il peut d'ailleurs y appeler qui il veut, mais cette initiative est à l'entière discrétion du seul Roi.

LE STATUT PARTICULIER DES PRINCES DE SANG

La situation des fils de France et des Princes du sang est du même genre que celle de la reine : ils ont une très belle situation honorifique, évidemment — (il faut reconnaître que socialement leur position est très difficile à tenir) ; ils sont de sang royal, mais ils n'ont aucun pouvoir, ils ne sont rien ; leur situation honorifique relève du bon sens, le Roi leur confie de grands emplois.

Au moment opportun, le Roi introduit le Dauphin dans ses conseils pour l'initier au gouvernement — immense sagesse de la Monarchie à cet égard : le fils du Roi est formé dès qu'il balbutie ; à cette époque, on ne fait pas de l'enfant un dieu. Louis XIV agit de cette façon envers le grand Dauphin, et comme celui-ci meurt avant lui, il se comporte de la même façon le Duc de Bourgogne, et Louis XV traitera de même façon avec son petit-fils, ce que l'on a trop tendance à passer sous silence. Néanmoins, ces princes n'ont de place dans les conseils que parce que le Roi les appelle ; les fils de France n'ont aucun droit à une initiative politique. Pendant les minorités, il est vrai que les fils de France et les Princes du sang ont tendance à envahir le conseil, mais aussitôt que le Roi est majeur, il y met bon ordre. Malgré plusieurs tentatives perpétrées par les Princes du sang, ils n'ont jamais été membres de droit du conseil ; la conduite constante des Rois de France est que nul n'est membre du conseil sans y avoir été appelé par le Roi. Il n'y a pas de droit « né » à faire partie du conseil.

Henri IV écrit ceci : « je veux aussi peu que les princes apprennent à gourmander ma noblesse, cette autorité seule n'appartient qu'à moi, je ne veux céder ce droit à personne et n'en abuser point. »

Il a dans l'esprit l'idée de l'unicité du pouvoir, et, plus tard, lorsque le Comte d'Artois voudra forcer la porte du conseil de Louis XVIII, le baron Louis lui rappellera : « *le trône est un fauteuil et non pas une banquette* » — et encore s'agissait-il de la Restauration.

INDÉPENDANCE DU ROI À L'ÉGARD DES « GRANDS »

Si la famille royale n'a aucun droit à participer au pouvoir, à plus forte raison, bien sûr, les membres de la haute noblesse se trouvent-ils privés de tout droit personnel à participer au pouvoir. Ils sont considérés, à côté et au-dessous des Princes du sang, comme les conseillers naturels du Prince, « *les états du trône* », comme dit Saint-Simon ; il est normal de recourir à eux, mais le Roi n'est jamais obligé de le faire, et n'est jamais obligé de les consulter. Au cours du XVIII^e siècle, le Parlement de Paris a essayé de s'assurer l'appui politique des pairs pour lutter contre la Monarchie et obtenir le partage du pouvoir avec celle-ci. Cette doctrine

n'avait pas de fondement sérieux et le Roi l'a parfaitement compris : il a répété qu'il était entièrement et seul maître de la composition de son conseil de gouvernement. On peut donc affirmer que l'unité du pouvoir, tant à l'égard de la haute noblesse qu'à l'égard de la famille royale est pleinement réalisée au profit du Roi à la fin du XVI^e siècle ; on peut vraiment parler d'une Monarchie authentique : le seul qui ait le pouvoir, le seul qui gouverne, c'est le Roi. **Le Roi est absolu : qu'est-ce que cela veut dire ? Cela ne signifie pas qu'il soit tyrannique, mais qu'il est totalement indépendant, qu'il n'est limité par aucun organe constitutionnel indépendant de lui.**

INDÉPENDANCE DU ROI À L'ÉGARD DES ÉTATS GÉNÉRAUX

À côté de la famille royale et de la haute noblesse, deux puissances ont essayé de rogner la puissance royale, et se sont efforcées d'empiéter sur cette indépendance du pouvoir : les États Généraux et le Parlement. Les États de France étaient étroitement unis au Roi qui les convoquait lorsque bon lui semblait, ensemble ou séparément : il pouvait fort bien ne réunir que les représentants de la noblesse si cela lui chantait, dans le cadre des pays, ou dans le cadre du Royaume tout entier, mais ces assemblées n'existaient que par la volonté du Roi ; elles n'étaient que le conseil étendu du Roi, elles n'avaient aucun droit en elles-mêmes, elles n'exerçaient aucune part de souveraineté.

Comme l'écrit Saint-Simon : « *ils sont simplement plaignants et remontrants* » — c'était d'ailleurs beaucoup, je veux dire qu'ils pouvaient donner un état du royaume au Roi, mais ils ne sont que « *plaignants et remontrants* ». Les États Généraux ont essayé, bien sûr ; ils ont exercé des pressions politiques puissantes sur la Royauté, ils ont même essayé d'accroître cette pression en demandant la périodicité de leurs réunions, ils ont souhaité que celles-ci fussent « automatiques ». Jamais la Monarchie ne l'a accepté, sachant pertinemment d'où venait le modèle : d'outre-Manche, du Parlement d'Angleterre, qui suscitait une émulation parmi les membres les plus agités du Tiers ; la doctrine de la Monarchie est restée très ferme, Jean Bodin, célèbre juriste du XVI^e siècle l'a exprimée : « L'assemblée des États Généraux ne parle que par requête et ne fait aucun contre-poids à la puissance souveraine. »

Au contraire, cette assemblée des États Généraux ne peut que relever la dignité du trône en se groupant au pied du trône, montrer l'union des sujets autour du Roi, mais l'idée qu'elle ait pu partager un instant quelque fragment du pouvoir était absurde, grotesque, libérale en un mot. Saint-Simon, au XVIII^e siècle, estime que ce corps représentatif de tout l'État mérite de la considération, c'est vrai : « *les Rois doivent de l'estime aux États Généraux* », mais Saint-Simon précise que les États ne peuvent se réunir que sur la convocation du Roi, « *quand il plaît au Roi* ». D'ailleurs, il écrit : « Les États n'avaient pas été convoqués depuis 1614, et cette dernière réunion avait laissé dans l'opinion une impression durable d'inefficacité et d'anarchie. »

De fait, ils avaient été d'une parfaite inefficacité en 1614 ; le 14 janvier 1719, l'avocat général Lamoignon demande au Parlement de Paris la suppression d'un libelle qui attribue la souveraineté à l'assemblée des États Généraux et il s'exprime ainsi : « Nous ne reconnaissons en France d'autre souverain que le Roi, les États n'ont que l'avis de la remontrance ; si le Roi était obligé de leur accorder toutes leurs demandes, il cesserait d'être Roi. »

INDÉPENDANCE DU ROI À L'ÉGARD DES PARLEMENTS

Le pouvoir du Roi est donc indépendant : il est indépendant à l'égard de sa famille, indépendant à l'égard de la haute noblesse, indépendant à l'égard des États Généraux, et à l'égard du Parlement. Les cours souveraines, en effet, — entendez par là les cours d'appel —, les cours supérieures, et surtout le Parlement de Paris, ont utilisé très tôt leur prérogative d'enregistrer les lois pour exercer une pression politique sur le Roi, pression politique très forte qui tendait à entraver l'exercice de l'autorité. Le Parlement nourrissait en réalité l'ambition de convoquer de son propre chef les vassaux du Roi, les conseillers d'État, et de convoquer tous les officiers, de traiter lui-même des affaires de l'État. Cela, bien sûr, n'est pas venu tout seul à l'esprit du Parlement, qui est une simple cour de justice ; cette prétention se manifeste dans la première moitié du XVII^e siècle, précisément lorsque le Parlement d'Angleterre s'oppose à la Monarchie en un conflit qui aboutira au premier régicide d'un Roi chrétien, en la personne de Charles 1^{er}. Le Parlement de France, parallèlement enthousiasmé par le brillant exemple du Parlement d'Angleterre, s'est mis en tête, lui aussi, de partager le pouvoir, si bien que le 13 mai 1648, par l'arrêt d'union, le Parlement de Paris convoque les députés des cours souveraines pour : « *délibérer en commun sur les affaires de l'État.* » Pourquoi une cour de justice irait-elle délibérer en commun sur les affaires de l'État ? Qui plus est, le Parlement entendait ne recevoir le Roi que s'il voulait le consulter sur une question politique !

Le Parlement, naturellement, se posait, non pas en cour ambitieuse de magistrats avides de pouvoir, mais en défenseur de la tradition. En réalité, il s'agissait d'une tentative de coup d'État, les magistrats voulaient ériger à côté du Roi une assemblée qui disposerait du pouvoir législatif et qui contrôlerait l'exécutif. Le Parlement paraissait ignorer que la *curia regis*, comme le *parlamentum*, dont il se voulait l'héritier n'avait jamais existé en dehors du Roi.

Louis XIV a d'abord cédé, mais, aussitôt que ce fut possible, il réagit et, lors du *lit de justice* du 10 avril 1653, le Roi a fait défense au Parlement de s'assembler toutes chambres réunies. La déclaration du 22 octobre 1653, l'ordonnance du 20 avril 1667, le règlement de 1673, ont pris des dispositions pour interdire au Parlement toute activité politique et lui refuser la possibilité de jouer sur les mots pour s'assimiler au Parlement anglais. Les Rois, après s'être battu pour assurer l'unicité de leur pouvoir, ont fait, contrairement aux politiciens post-révolutionnaires, très peu de déclarations sur la nature de leur pouvoir : ils ne sont pas des théoriciens du pouvoir.

D'une façon générale, la logomachie constitutionnelle n'est pas le fait des Rois de France. Ils ont affirmé qu'ils tenaient leur pouvoir de Dieu, qu'ils étaient les lieutenants de Dieu sur terre, et qu'ils rendraient compte de leurs actes devant Dieu ; **évidemment, pour un politicien légèrement contaminé par les Lumières, énoncer qu'on rendra compte à Dieu ne signifie pas grand chose ; pour un Roi de France, au contraire, c'était d'autant plus ressenti qu'un Bossuet ou un Bourdaloue pouvait le lui rappeler vigoureusement : « *Vous êtes comme des dieux sur terre, mais vous répondrez devant Dieu, et le compte sera plus dur* », disaient-ils au Roi, et les Rois en étaient pénétrés.** Alors ils disaient tout bonnement qu'ils avaient reçu leur pouvoir de Dieu, et qu'ils lui en rendraient compte. Les Rois manifestaient leur autorité, ils n'en dissertaient pas. Henri IV dit simplement : « *je suis Roi, parle Roi, et veux être obéi* » ce qui est parfaitement synthétique, il faut le reconnaître. Tout découle du fait qu'ils sont rois conformément à la coutume constitutionnelle du Royaume. Cet état sera celui des souverains jusqu'en 1789. Lorsque le 3 mars 1766, Louis XV vient au Parlement de Paris,

sans prévenir, pour y tenir une séance qu'on a appelé la *séance de la Flagellation*, parce qu'elle fut douloureuse, Saint-Florentin lut au nom du Roi la déclaration suivante :

« C'est en ma personne seule que réside la puissance souveraine ; c'est de moi seul que mes cours tiennent leur existence et leur autorité. La plénitude de cette autorité, qu'elles n'exercent qu'en mon nom demeure toujours en moi. »

En d'autres termes, les parlementaires qui se griment en sénateurs romains, ne sont que les délégués du Roi. Ils n'existent que parce que le Roi leur a donné puissance de juger en son absence. C'est tout. **Ainsi, le pouvoir royal est indépendant, il sert tout entier le bien commun, il est lié aux intérêts de la nation, tous les membres de la communauté politique française vivent à l'abri du pouvoir royal, en repos et en confiance sous l'autorité du Roi.**

À cette même *séance de la Flagellation*, Louis XV le rappelle : « L'ordre politique tout entier émane de moi, j'en suis le gardien suprême, mon peuple n'est qu'un avec moi ; les droits et les intérêts de la nation dont on ose faire un corps séparé du monarque sont nécessairement unis avec les miens et ne reposent qu'entre mes mains. »

C'est un homme politique, — qui écrit en français, cela se rencontrait à l'époque, c'est pourquoi sa pensée est parfaitement intelligible.

ABSOLUTISME N'EST PAS TYRANNIE

Louis XVI lui-même est resté parfaitement fidèle à la position de ses prédécesseurs, jusqu'au milieu même de la Révolution. Dans la déclaration qu'il a faite en quittant Paris le 20 juin 1791, Louis XVI écrit : « Le Roi, qui ne fait qu'un avec la nation, qui ne peut avoir d'autre intérêt que le sien, connaît ses droits, connaît ses besoins et ses ressources, et ne craint pas alors de prendre les engagements qui lui semblent propres à assurer son bonheur et sa tranquillité. »

Après les journées de Juin 1792, dans la proclamation qu'il lança, Louis XVI se dit prêt à sacrifier sa tranquillité, sa sûreté et même la jouissance des droits qu'il a en commun avec tous les hommes, et il poursuit : « mais le Roi, comme représentant héréditaire de la nation française a des devoirs sévères à remplir, et s'il peut faire le sacrifice de son repos, il ne fera pas le sacrifice de son devoir. »

Tous les textes reflètent exactement la même doctrine : la Monarchie d'Ancien Régime est une Monarchie pure, par une espèce de nécessité logique, elle est absolue. **Absolutisme signifie totale indépendance du pouvoir et rien d'autre.** L'absolutisme ne va pas, évidemment, sans quelques inconvénients. Louis XI a usé durement de l'autorité suprême, c'est vrai, mais il n'a jamais été tyran au sens propre ; Louis XI a respecté la différence des groupes sociaux, il n'a pas fait disparaître les rangs intermédiaires pour transformer le peuple en une espèce de tourbe de citoyens plus ou moins égaux sur qui s'appesantit une tyrannie ; il n'a pas fait disparaître les corps politiques, il a respecté les lois fondamentales. En toute hypothèse, pour éviter les abus possibles de l'absolutisme, personne n'a jamais un instant souhaité des remèdes qui ne pourraient convenir qu'à un gouvernement républicain.

Si le Roi cède une partie de son autorité suprême, écrit Merlin, il changera la constitution établie depuis sept siècles, puis on disputera (il écrit cela, en 1778) sur le plus ou moins

d'étendue de la prérogative royale, il se formera des cabales et des factions et cela dégénérera en guerre civile, c'est l'expérience de tous les temps et de tous les lieux.

Merlin était prophète, (l'ennui est que ce même Merlin est devenu révolutionnaire sous le nom de Merlin de Douai : il a eu des sincérités successives : prenons-en la meilleure). **Dans la France d'Ancien Régime le Roi tient son pouvoir de Dieu et son autorité totalement indépendante doit être respectée. Le Roi est source de toute justice ; au sacre, il s'engage à faire justice entre ses sujets, il s'engage à respecter les droits des hommes. Un tel pouvoir limité presque uniquement par la conscience religieuse du Roi semblait exorbitant aux écrivains athées ou républicains du XIX^e siècle.** Albert Sorel, qui était républicain, se référant à une étude de Lavis, écrit dans *L'Europe et la Révolution française* : « Dès le XIV^e siècle, il était déjà décidé pour le malheur de la royauté comme pour celui du peuple que la Monarchie serait absolue, et que la vieille France ne connaîtrait pas la liberté. »

Or, l'étude des institutions d'Ancien Régime, et celle des textes, montrent que les libertés étaient garanties, sous l'Ancien Régime, par l'exercice paternel du pouvoir et par l'organisation corporative du Royaume.

LE DROIT NATUREL AU LIEU DES DROITS DE L'HOMME

Dans les théories juridiques modernes, les droits individuels sont garantis aux citoyens par la Constitution et leur autorité s'impose en principe au pouvoir politique. Cette notion remonte aux déclarations des droits formulées par certains États de l'Amérique du nord, avant et après la reconnaissance de leur indépendance ; elles étaient marquées par l'esprit maçonnique des rédacteurs et par la notion de *contrat social*. Elles ont été copiées et développées par la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Notre tradition juridique antérieure à la révolution française ignore la notion de droit de l'homme, au singulier ou au pluriel. Si l'existence de droits individuels, garantis, inviolables, est incompatible avec l'absolutisme d'un monarque, on a admis très tôt, néanmoins, que **l'homme devait jouir normalement de certains droits fondés sur sa dignité de créature de Dieu**. Louis XVI constate en 1791 l'engouement pour les droits de l'homme. « *Tout insensés qu'ils sont* », dit-il. Mais le 19 novembre 1789, il avait déclaré au Parlement qu'il ne voulait pas priver ses sujets protestants de leurs droits naturels, et notamment de celui d'avoir un état-civil normal.

UNE CONCEPTION PATERNELLE DU POUVOIR QUI GARANTIT LES LIBERTÉS DES SUJETS

L'un des éléments les plus sûrs de la protection des sujets se trouvait dans la conception paternelle du pouvoir. Le Roi était très couramment appelé le *père du peuple*, et lorsque la France avait encore les quelques arpents de neige que Voltaire a dénigrés de l'autre côté de l'Atlantique, les Indiens, fidèles à la France et christianisés, appelaient aussi Louis XV « *leur père* ». Ils ont été détruits par les Anglo-bostoniens, mais, dans les têtes des sujets du Roi, indiens ou européens, cette certitude était profondément enracinée.

On exprimait ainsi une conception de l'autorité royale comparée dans sa force et dans sa douceur à l'autorité paternelle. Jean Bodin assimilait le gouvernement des États au

gouvernement d'une famille, et il affirmait tout naturellement que le Roi était un vrai père de famille. Aux États Généraux de 1614, l'orateur du Tiers État, Savaron, dit au Roi : « *Ceux qui réclament votre justice sont vos enfants dont vous êtes le père* » ; et ce n'était pas un effet oratoire. Bodin explique très nettement que le Royaume est simplement un ensemble de familles et que le gouvernement du Royaume, c'est le gouvernement des « *ménages et de ce qui leur est commun* ». Cardin Le Bret, juriste du XVII^e siècle, note à son tour ceci : « Les Rois n'ont été créés que pour procurer le bien de leurs sujets avec le même zèle et la même affection que les pères procurent à leurs enfants. »

Même chose de la part de La Bruyère, qu'on considère généralement comme un critique systématique de Louis XIV : il proclame que nommer le Roi père du peuple n'est pas faire autre chose que de définir le Roi.

UNE SOCIÉTÉ NATURELLE, ORGANIQUE

DES SUJETS ET DES CORPS INTERMÉDIAIRES AU LIEU D'INDIVIDUS ET DE MASSES

Un caractère essentiel de la société monarchique assure aux *sujets* du Roi une garantie de fait considérable. En effet, les sujets du Roi, sous la Monarchie d'Ancien Régime ne sont pas une « *masse* » : ils forment un corps organisé ; les sujets sont groupés dans des formations naturelles qu'on peut appeler des groupements intermédiaires. **Le Roi** n'est jamais en présence de 10.000 ou 100.000 sujets : il est en présence des trois États de la ville de Pau ou d'ailleurs, il est en présence des représentants de tel pays, il est en présence de l'université, du corps des déchargeurs de grain du port de Paris... **Il ne règne pas sur une population atomisée, il règne sur des gens qui sont groupés organiquement et naturellement. Le Roi est absolu, et veut rester absolu, mais il n'y a pas entre ses sujets et lui-même une sorte d'espace désertique : les corps établissent entre le Roi et la population une série de groupements intermédiaires qui protègent leurs franchises, et qui habituent, surtout, leurs membres à aider le Roi dans le service du bien commun. En échange, la force du Roi garantit l'usage paisible des libertés. Il y a là une véritable harmonie.**

DES CORPS INTERMÉDIAIRES QUI ŒUVRENT ENSEMBLE POUR LE BIEN COMMUN

On peut facilement classer les groupements intermédiaires : on peut les classer selon les intérêts auxquels ils se réfèrent ; ces intérêts doivent être légitimes ; ils ne peuvent pas contredire le bien commun.— Il est évident que les corps sont des communautés réunies par une identité professionnelle. Il y a des communautés d'épiciers, ou des communautés de maçons, des chapitres de chanoines, etc.— Les Ordres et les États, eux, représentent des groupements de sujets unis dans un cadre régional, local ou national selon leurs qualités sociales. Les sujets sont donc, de toutes façons, répartis en trois groupes : l'ordre du **clergé**, la **noblesse** et le **tiers état**, mais ils sont aussi représentés par les consulats ou les échevinages des villes ou par les officiers du Roi. **Cette distinction n'est pas artificielle, elle n'a pas été voulue par le Roi, elle est née spontanément, mais elle a été respectée par le Roi.** Elle traduit simplement en termes juridiques la réalité sociale, le fait tout simple que dans une société quelconque il y a des groupes sociaux distincts correspondants aux besoins divers de la population.

L'idée essentielle qui domine toutes ces associations, c'est que le sujet est toujours incorporé. Le sujet n'est jamais isolé, il est conduit vers le bien ; son action est dirigée vers le bien commun, il est protégé et guidé. Cette incorporation, je le souligne, n'a pas été voulue par le Roi — les Rois de France n'établissaient pas des plans quinquennaux à cet égard — et il faut souligner que cette organisation rendait le gouvernement plus difficile. Il est beaucoup plus épineux de diriger des gens qui sont rattachés à des organisations complexes que de diriger trente millions de fourmis encadrées de fonctionnaires de toutes sortes. Ces corps étaient tous hérissés de privilèges, de « *privatae leges* », de statuts particuliers, qui étaient la marque de leurs libertés, (avec un « l » minuscule et un pluriel) et qu'ils défendaient jalousement.

Les monarques d'Ancien Régime, malgré les difficultés que représentait la complexité de cette situation, n'ont jamais lutté contre elle. La corporation était un phénomène naturel, c'est un produit de l'histoire, et la Royauté française s'inclinait devant ce phénomène.

LE ROI RÉALISE L'UNITÉ DANS LA DIVERSITÉ

La distinction dans les groupes sociaux, sous l'Ancien Régime, n'implique pas que ces groupes soient en lutte les uns contre les autres, il faut une doctrine sauvage pour imaginer des choses pareilles. Ils ne sont pas en lutte : il y a des difficultés entre eux, c'est vrai, il y a eu des jacqueries, comme celle du Beauvaisis en 1358, mais les théoriciens orthodoxes estiment que la distinction voulue par Dieu, dont la charité est la première loi doit mener à l'accord des classes.

L'action de la Monarchie a donc tendu constamment à protéger la diversité des ordres, et même à maintenir en même temps l'union et la protection des ordres. Les Rois ont toujours manifesté leur intention de respecter les privilèges des ordres et des régions ; par exemple, les déclarations de Louis XIV du 23 août 1661, du 13 juin et du 27 octobre 1687 confirment les privilèges de l'Artois qui vient d'être réuni à la Couronne. Pour les Rois, l'idéal était que chacun vive selon son état. C'était la solution conservatrice et sage qui était en liaison étroite avec leur conception religieuse. Louis XI a parfaitement défini ce programme : il veut permettre à ses sujets de vivre chacun en son état, c'est à savoir les gens d'église en leur église et au service divin, les nobles et bourgeois en leurs héritages, droits et prérogatives, les marchands en leur marchandise et qu'elle peut sûrement avoir cours, et les autres, chacun en son degré et vocation.

Cette union, le Roi la prêche, lorsqu'il assemble les trois ordres à Tours en 1484, à Blois en 1576, ou encore lorsqu'il les réunit en 1614. C'est cette volonté d'union qui inspira tous les édits de pacification qui préludèrent à l'Édit de Nantes. Tous les groupements intermédiaires, états, corps, communautés d'habitants, pays, ont accepté vis à vis du Roi, parce qu'il représente le bien commun avec efficacité, une position subordonnée ; ils n'en représentent pas moins, eux, très utilement, le bien commun de leur ordre, de leur profession, de leur ville, de leur communauté et ils le font valoir auprès du Roi.

En même temps, ils exhortent leurs membres à faire leur devoir envers le Roi, support de ces communautés restreintes. Certains de ces corps ont même le droit de légiférer par voie de statuts, et de faire des règlements dans les matières de leur compétence. Ils suggèrent au Roi des mesures législatives, que le Roi par ses secrétaires d'État — recopie souvent. Les individus, vous le voyez, ne jouissent d'aucun droit inviolable envers le Roi, mais, bien

encadrés dans leur ordre, dans leur corps, dans leur pays, dans leur paroisse, ils ont des moyens de se faire entendre en chose raisonnable, parce que **le Roi ne saurait ignorer les réclamations répétées de ses groupements intermédiaires qui sont les garants de la fidélité des sujets.**

UNE UNITÉ NATURELLE FONDÉE SUR DES LIENS SOCIAUX CHARNELS ET SPIRITUELS

La France d'Ancien Régime, dans ces conditions, a connu un équilibre harmonieux grâce à un pouvoir indépendant dont la légitimité n'était pas discutée. En tous cas, à l'époque, on n'écrivait pas le mot « *liberté* » avec un « L » majuscule, on n'en badigeonnait pas les façades des prisons, ni des édifices publics, mais **les sujets du Roi avaient une conscience aiguë de leurs libertés.**

D'ailleurs, entre eux, ces sujets étaient associés, non pas par une fraternité utopique, mais par des liens charnels et spirituels.— Il y avait, entre les sujets du Roi des liens qui étaient ceux des familles et des lignages.— Je pense aussi des liens spirituels, ceux qui unissent les enfants de Dieu.— Et, enfin, ce sont des liens de fidélité : les fidélités sont vivantes, dans la société de l'Ancien Régime ; les rapports du Roi et de ses sujets sont des rapports de fidélité, et le serment du sacre est un serment de fidélité, fidélité à la couronne. Le Roi est fidèle à ses sujets, comme Yaveh est fidèle à Israël, c'est rappelé par Bossuet.

Le Roi de France est semblable à un Dieu fidèle qui garde son alliance, et la fidélité, dans l'esprit des hommes du Royaume de France, est une forme de charité : le pouvoir royal apparaît charitable dans son essence, le Roi est le « *père nourricier* » disent les textes du XVII^e siècle, il est la « *lumière du peuple* » et la moindre manifestation de sa substance (sic) est une espèce d'élançement de sa charité paternelle envers son pauvre peuple. C'est aussi dans cet esprit de charité que les ordres, dans la diversité de leur vocation, concourent à l'édification de la cité humaine, qui est une préfiguration, dans l'esprit des hommes de l'époque, de la cité de Dieu, de même que les saints coopèrent à la construction du corps du Christ.

LE ROI GARANTIT LA JUSTICE ET L'HARMONIE SOCIALE

La société d'Ancien Régime est ainsi divisée en ordres hiérarchisés, eux-mêmes subdivisés, nous l'avons vu, mais je cite Charles Loiseau : « Par le moyen de ces divisions et subdivisions multipliées, il se fait de plusieurs ordres un ordre général, et de plusieurs états un état bien réglé, auquel il y a bonne harmonie et consolidation de sorte qu'enfin par l'ordre, un ordre innombrable aboutit à l'unité. »

La société politique n'est pas organisée par des rapports de force, et encore moins par des rapports de violence. Si le Roi contrevenait aux lois de la nature ou aux lois fondamentales, il ne serait plus qu'un tyran, il troublerait l'harmonie du monde et il compromettrait son pouvoir. La Monarchie française est le contraire de la violence, parce que le Roi est d'abord un juge : il met chacun dans son droit. On a un peu perdu de vue cette réalité : il protège les droits de chacun — protection du pauvre et de l'opprimé, voilà la fonction, qu'il jure au sacre de remplir contre les abus des nobles, contre les ravages, contre les réquisitions des gens de guerre. **Le Prince met tout son devoir dans le soulagement des pauvres sujets. Telle est la structure de l'Ancien Régime : un corps uni par les liens du sang et de la charité, un corps dont le Roi est la tête, et dont il commande les**

mouvements vers la volonté de Dieu.

Pour détruire ce corps, il est évident qu'il fallait en passer par la rupture des liens de ce corps. Comme ce corps politique était organique, comme il était le fruit du travail des siècles, la désagrégation qui a suivi ne pouvait être que sanglante, il faut bien le reconnaître. Je ne dis pas cela pour justifier la terreur, je tiens à vous rassurer, mais pour l'expliquer. Voilà les quelques remarques que je voulais donner à propos de l'harmonie de ce Royaume de France.

L'IMPOSSIBLE BONNE RÉPUBLIQUE¹⁰

« *La contre révolution n'est pas une révolution contraire, mais le contraire de la révolution* » disait Joseph de Maistre. Les contre-révolutionnaires doivent donc faire le contraire de la révolution, c'est à dire ne pas utiliser les moyens qu'elle a élaboré pour accomplir sa fin, soit le parlementarisme. Or malheureusement, la plupart de ceux qui se disent encore contre-révolutionnaires aujourd'hui non seulement refusent la monarchie mais ne conçoivent leur action politique qu'à travers les institutions révolutionnaires du parlementarisme, à travers une participation à la lutte électorale.

Les institutions politiques de la monarchie Très Chrétienne avaient été formées pendant des siècles pour une fin, un objectif très précis : le règne social de NSJC : leur forme était étroitement liée à cette fin selon le principe énoncé par Saint Thomas : « *en toute chose qui ne naissent pas du hasard, la forme dépend nécessairement de la fin de l'action* ». Avec le XVIII^e siècle, celui de la philosophie des Lumières, la fin de la société change : au règne social de NSJC succède le règne des droits de l'homme. Ce changement radical de fin de la société ne pouvait pas rester sans conséquence sur les institutions politiques : les institutions de la monarchie Très Chrétienne, formées en vue d'une fin particulière, le règne de NSJC, ne pouvaient accomplir le règne des Droits de l'homme, règne de la souveraineté populaire. C'est l'œuvre bien connue de la révolution, avec la mise en place d'institutions nouvelles reposant sur le parlementarisme en vue d'exercer la souveraineté populaire.

Logiquement, pour rétablir le règne social de NSJC, il faudrait rétablir ces institutions. Or, de manière paradoxale, s'il y a encore des catholiques qui se disent contre-révolutionnaires aujourd'hui, non seulement ceux-ci participent au jeu des institutions parlementaires et démocratiques mais affirment même que c'est le seul moyen possible d'œuvrer efficacement pour le règne social de NSJC. Il suffit d'installer au cœur des institutions parlementaires un nombre de plus en plus important d'hommes vertueux pour que la politique soit de plus en plus vertueuse disent-ils. Il y a là un paradoxe : comment des institutions nées du mal, pour le mal, ayant accompli le mal pendant deux siècles, pourraient devenir subitement le seul moyen d'action politique vertueuse. Il y a plus qu'un paradoxe : il y a un mythe : celui de la bonne république.

C'est de ce mythe dont il s'agit de parler aujourd'hui. Pour démontrer l'incohérence de ce manière de voir, nous examinerons donc trois circonstances où les catholiques « conservateurs » ont été largement majoritaires au sein des institutions démocratiques :

- La monarchie parlementaire de Charles X (1824)
- L'assemblée de la « République des ducs » (1871)
- La Chambre bleu-horizon (1919)I

Le but n'est pas d'établir que les révolutionnaires favorisent la révolution lorsqu'ils sont les plus nombreux dans les institutions démocratiques : non, ce qu'il importe de voir, c'est que les contre-révolutionnaires, même en immense majorité au sein des institutions démocratiques, font eux aussi l'œuvre de la révolution.

10 Cet article est le texte d'une conférence donnée il y a quelques années par un membre de l'UCLF.

La monarchie parlementaire de Charles X

Lorsqu'en 1824 Charles X succède à Louis XVIII, il place à la tête du gouvernement Joseph de Villèle (1773-1854), un contre-révolutionnaire, catholique et monarchiste, un « *ultra* » comme on les appelle alors. Les *ultras* sont des hommes qui n'ont pas hésité à tout sacrifier au service de la monarchie pendant la période sombre de 1789 à 1815. Depuis la Restauration de 1815, ils réclament des réformes qui leur sont refusées par les ministres libéraux de Louis XVIII (Richelieu et Decazes) :

- ils réclament la décentralisation à la place du carcan imposé par Napoléon.
- ils réclament le rétablissement des corporations contre le libéralisme du « laissez faire laissez passer », cette loi du profit qui n'est qu'une version moderne de la loi du plus fort et qui réduira en esclavage une partie de plus en plus importante de la population jusqu'à la Commune en 1870.
- par ailleurs, ils défendent l'Église et ses œuvres.

On pourrait s'étonner de choisir, comme preuve du fonctionnement vicieux des institutions républicaines, l'action d'un ministre du roi Très Chrétien. *A priori*, la preuve du mal, si elle était faite, chargerait plus la monarchie que la république. C'est tout le paradoxe de la Restauration, qui conserve au plus haut niveau de l'État deux institutions radicalement opposées :

- d'un coté, le roi Très Chrétien, lieutenant du Christ, tenant de Lui son autorité pour aider l'Église au salut des âmes,
- de l'autre coté, la Chambre des députés, héritage des constitutions révolutionnaires, censée représenter le peuple et tenir de lui son pouvoir, et qui a été créée pour la réalisation des Droits de l'homme. De fait, tous les ministères de la Restauration marcheront sans cesse sur le fil du rasoir, entre d'un coté, le roi Très Chrétien, et de l'autre, le couperet du vote parlementaire, situation qui conduira à la Révolution de 1830. Stéphane Rials, dans son excellent ouvrage intitulé *Révolution et contre-révolution au XIX^e siècle* résume cette situation paradoxale par la formule : « Dispersion des légitimités et convergence des techniques » [11].

Quelle est donc cette politique révolutionnaire de l'*ultra* Villèle une fois parvenu aux commandes d'institutions politiques si bâtarde ?

ÉCHEC SUR LA DÉCENTRALISATION

Dans son ouvrage sur *La Restauration*, l'historien Marie de Roux (1878-1943) constate :

Villèle arrivant aux affaires, ne reprit pas les vues décentralisatrices qu'il avait défendues à la Chambre introuvable [...] Royer Collard dénonce toutes les facilités que le gouvernement trouvait dans le système en vigueur pour peser sur les élections. Le ministère vote par l'universalité des emplois et des salaires que l'État distribue et qui sont le prix de la docilité prouvée ; il vote par l'universalité des affaires et des intérêts que la centralisation lui soumet. Il vote par les routes, les canaux, les hôtels de ville, car les besoins publics satisfaits sont les faveurs de l'administration, et pour les obtenir, les peuples, nouveaux courtisans, doivent plaire.

Autrement dit, le gouvernement utilise tous les moyens que la centralisation révolutionnaire a mis à sa portée pour peser sur l'électorat : « votez pour les candidats du gouvernement et vous aurez des routes, des ponts, des canaux, des hôtels de ville et des marchés publics ».

ÉCHEC SUR LES CORPORATIONS

Le marquis Marie de Roux rapporte encore :

En 1817, un avocat parisien, Levacher-Duplessis, entreprit en faveur du régime corporatif une campagne en règle : deux mille commerçants et artisans signaient dans son cabinet, le 16 septembre 1817, une requête au roi que Levacher défendait dans un mémoire étudié [...] Quand on relit aujourd'hui ces pages rédigées par un ultra bien oublié, et les délibérations que lui opposèrent les industriels les plus éclairés de l'époque, on est frappé de voir combien c'était le rédacteur qui avait les vues d'avenir. Le gouvernement, devant l'opposition de toute la grande industrie et de tout le haut commerce, ne sanctionna pas expressément ces idées mais il en favorisa discrètement l'application. [14]

Comment expliquer cette attitude si mitigée envers les corporations que les hommes de ce gouvernement ont pourtant réclamées à corps et à cris ? Rappelons que le système électoral adopté par la Révolution est le suffrage censitaire : seuls les plus riches votent. La Restauration monarchique hérite de ce poison sans réussir à s'en défaire, aussi le gouvernement se voit-il contraint de ménager les députés à la solde du haut commerce et de la haute industrie. Dans les faits, c'est la règle du « laisser faire laisser passer », autrement dit, laisser les plus forts réduire en esclavage la partie de la population qui a le plus besoin précisément d'être protégée par les institutions. Le parlementarisme est bien l'outil de manipulation utilisé par les *lobbies* à leur profit, au détriment du bien commun.

ÉCHEC SUR LE SOUTIEN À L'ÉGLISE ENSEIGNANTE

Ferdinand de Berthier de Sauvigny (1782-1864) — un contemporain de Villèle et conseiller proche de Charles X — n'est pas opposé au jeu parlementaire, au contraire, il proclame qu'il est impératif de le sauvegarder contre ceux qui voudrait le supprimer. Sa description du ministère de Villèle en est d'autant plus intéressante :

Le ministère, entrant dans les vues de la majorité de la Chambre, dont il lui importait de conserver la bienveillance et l'appui, demandait au roi la suppression des collèges jésuites, et la limitation du nombre des élèves des petits séminaires. Le roi résistait, cherchait des conseils. Cependant les ministres fatiguaient ce bon prince de leurs instances, lui annonçaient des troubles, peut être une révolution, s'il persistait à refuser sa signature. Dans sa perplexité, le prince envoya chercher l'évêque d'Hermopolis et lui posa la question : — *Mes ministres me menacent de troubles sérieux, peut être de révolution si je ne signe pas. Croyez vous que je puisse, sans manquer à mon devoir de chrétien et à ma conscience, signer ?*

— *Si de grands malheurs pour la France et pour le trône peuvent être le résultat du refus de votre Majesté, je crois qu'elle peut en sûreté de conscience signer ces ordonnances.*

Le roi prit la plume et les signa à l'instant.

Tel est le résultat du parlementarisme : pour obtenir le vote du budget, il faut convaincre chaque groupe parlementaire et accorder aux uns et autres quelques hochets financiers ou idéologiques en vue d'obtenir leur adhésion ou leur silence. Ainsi, pour se ménager la gauche, on sacrifie les jésuites et les petits séminaires ; cette action d'un gouvernement de bons

catholiques au sein d'un régime parlementaire — fût-ce une monarchie — ne préfigure-t-elle pas celle de la république des Jules et l'expulsion de tous les ordres enseignants ?

LE PARLEMENTARISME OU GOUVERNEMENT PAR LA CORRUPTION

Mais il y a pire : ne voit-on pas ces mêmes hommes rentrer dans le jeu des partis et devenir corrupteurs pour gouverner ? Voici ce que relate sur le jeu des partis un Berthier pourtant, nous l'avons dit, favorable au parlementarisme :

Comment expliquer la conduite de Monsieur de Villèle ? Il est difficile de ne pas reconnaître que dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, la conservation de son pouvoir ministériel était la première préoccupation de son esprit et l'emportait souvent sur les grands intérêts de la royauté, qu'il ne croyait pas pouvoir être renversée par l'opposition de gauche. Un ennemi de la royauté l'inquiétait beaucoup moins qu'un royaliste capable ne partageant pas toutes ses idées et pouvant arriver au ministère [...] Là est toute l'explication de la conduite de Monsieur de Villèle, conduite qui contribua peut être à le conserver au ministère plus longtemps, mais qui fut si funeste au principe monarchique [...] C'est par le même système qu'il laissa subsister les journaux libéraux ou révolutionnaires tandis qu'il absorbait tous les journaux royalistes. Qu'en résultait-il ? Le public, qui soit à la tribune, soit dans les journaux, n'entendait guère qu'une seule voix, celle de l'extrême gauche, fut insensiblement entraîné, séduit et l'opinion fut pervertie. Quand Monsieur de Villèle est arrivé au pouvoir, l'opinion publique était-elle en grande majorité royaliste ? Oui certainement. Quand il quitta le ministère, était-elle encore royaliste ? Non.

On voit bien ici le résultat de cette menace permanente d'un concurrent sur un ministre en place : ce jeu qui consiste à soutenir contre vos proches les plus éloignés de vos adversaires, afin de créer une menace qui refasse autour de vous l'union de la majorité.

Après l'abandon des axes majeurs du programme ultra, voilà « ceux qui avaient tout sacrifié » devenus des trafiquants plus ou moins honnêtes, corrupteurs ou corrompus, usant de leur pouvoir pour accomplir objectivement le programme de leurs adversaires.

BILAN DE L'UTILISATION DU PARLEMENTARISME PAR DES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES

L'épisode précédent a montré que les axes majeurs du programme ultra contre l'œuvre de la Révolution ont été rendus irréalisables par le jeu parlementaire, et ce, malgré la présence au gouvernement d'hommes de bonne foi et de bonne volonté. Pire encore ! le système parlementaire a perverti la politique d'un roi, d'un ministre et d'une assemblée largement contre révolutionnaires, à telle enseigne qu'ils finissent par faire œuvre révolutionnaire. On trouve déjà en germe dans le gouvernement Villèle — bien qu'atténuée par la monarchie — toute cette pourriture qui grandira sous la Troisième république, avec son cortège d'« affaires » et de scandales. Que ce soit les radicaux socialistes avec Gambetta ou les ultras avec Villèle, la direction est la même : le parlementarisme conduit inexorablement à un glissement vers le pire que la suite de l'histoire confirme.

La « bonne » assemblée de 1871 ou « République des ducs »

UNE ASSEMBLÉE MAJORITAIREMENT CATHOLIQUE ET MONARCHISTE

En 1870, la France connaît la plus retentissante défaite de son histoire. Les Français traumatisés envoient au Parlement une très forte majorité catholique et monarchiste. Bizarrement, elle confie sa destinée à Adolphe Thiers (1797-1877), voltairien ambitieux qui disait en 1848 :

Je suis du parti de la Révolution en Europe et je ne trahirai jamais sa cause [...]

Comment Thiers s'empare-t-il le pouvoir ? Il cache évidemment son ambition d'être le premier président-fondateur de la République Française. En cette époque d'après guerre, un congrès européen se réunit à l'initiative de l'Angleterre pour déterminer les suites à donner au conflit qui venait de s'achever : l'Angleterre s'oppose à ce qu'il y ait des annexions territoriales. Thiers offre alors au Chancelier allemand Bismarck, l'Alsace et la Lorraine en échange de son soutien (cette trahison coûtera plus d'un million de morts 40 ans plus tard lors de la Grande Guerre). Arrivé au pouvoir, Thiers s'y maintient comme Villèle, en faisant pression sur la majorité monarchiste et catholique par un soutien aux radicaux socialistes menés par Léon Gambetta (1838-1882). La ficelle est tellement grosse que la majorité conservatrice finit par se lasser et confie au duc de Broglie (1821-1901), brillant orateur, la manœuvre parlementaire qui permet de remplacer Thiers par le maréchal de Mac Mahon. Peu importe ici d'établir que Thiers ait fait œuvre révolutionnaire — il était révolutionnaire, donc logique dans sa démarche —, ce qui est beaucoup plus instructif, c'est d'observer comment un contre-révolutionnaire comme le duc de Broglie, contribue lui aussi, par son action, à faire avancer la Révolution.

UN « BON CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE » : LE DUC DE BROGLIE

Quel est le programme du duc de Broglie ? Le maintien de l'ordre moral contre l'anarchisme révolutionnaire des radicaux socialistes. Pour cela l'union de tous les conservateurs commande, et on saura gré aux monarchistes de s'abstenir de critiquer la forme de ce gouvernement parce que son autorité est catholique. Pour ce faire, ces derniers doivent reconnaître l'autorité de l'Assemblée, et donc, la légitimité du suffrage universel. Un historien comme l'abbé Emmanuel Barbier (1851 -1925) rapporte les écrits de Broglie :

Il s'agissait de prévenir l'invasion de l'élément radical, et cela en dehors de toute forme de gouvernement [...] Voilà le programme du gouvernement : celui de réunir les forces conservatrices [...] Le gouvernement devait être la représentation de toutes les forces conservatrices sur un terrain en dehors de la politique. Ainsi, il y a trois idées qui ont présidé à la formation du gouvernement, il y a une triple condition : union des forces conservatrices sur un terrain en dehors de la politique ; réserve loyale et complète de la forme du gouvernement ; et enfin, reconnaissance de la souveraineté complète de l'Assemblée.

Ce programme traduit en réalité un scepticisme, un agnosticisme politique : l'esprit humain serait incapable de reconnaître une bonne institution politique conforme à une loi naturelle ignorée ; seule la Providence, par un miracle permanent, permettrait de juguler les forces d'une nature néfaste — comme si la Grâce pouvait s'opposer à la nature, cette autre expression de la volonté de Dieu. Ainsi Broglie se convainc-il de faire œuvre pieuse en plaçant ses utopies politiques sous la protection divine :

Avec l'aide Dieu, nous continuerons ensemble l'œuvre de la libération du territoire et du rétablissement de l'ordre moral [...]

Et le Président du Conseil se félicite du travail de sa « bonne assemblée » :

Il est non moins juste de reconnaître qu'à l'égard du côté religieux de la législation, [cette assemblée] chercha à faire œuvre chrétienne, à donner à la religion, sinon la place éminente qui doit lui revenir dans la société et dans les lois, au moins des garanties de respect et de liberté.

L'abbé Barbier — pourtant farouche antilibéral — concède que dans un premier temps, le bilan du gouvernement de Broglie se révèle assez positif :

L'épanouissement des œuvres catholiques n'est tel que grâce à l'appui des chefs du nouveau gouvernement. Il facilite les fondations ; le respect de la liberté des fonctionnaires, des officiers, leur permet d'apporter ouvertement aux œuvres catholiques un nombreux et importants concours ; il permet aux collègues chrétiens de s'élever à un degré de prospérité qu'ils n'avaient jamais connu et qui leur sera trop tôt ravi. Les grandes cérémonies de nos cathédrales prennent un remarquable éclat par la présence officielle des représentants du pouvoir, de la magistrature et de l'armée.

Cependant la Grâce ne saurait aller contre la nature, car toutes les deux sont œuvre divine et Dieu ne peut se contredire, aussi ce gouvernement artificiel ne parvient-il pas à juguler les forces révolutionnaires que génèrent les règles du jeu républicain.

LES MANIPULATIONS ÉLECTORALES DE THIERS ET GAMBETTA

Que se produit-il ? Thiers a certes été « débarqué », mais il demeure député. Gambetta, grand orateur et manœuvrier hors pair, parcourt la France de ville en ville pour propager la bonne parole radicale-socialiste. Ces deux leaders républicains s'allient et cherchent à nouveau le soutien qui s'était révélé si efficace : Bismarck. Ce dernier disait à son ambassadeur à Paris qu'il voulait la France « *en république, et la plus rouge possible* ». Bismarck fait également cause commune avec le roi libéral-nationaliste italien Victor Emmanuel II.

Un accord, en quelque sorte officiel, allait intervenir entre l'Allemagne, l'Italie et les républicains français. Gambetta et ses amis ne reculèrent pas devant la plus criminelle des intrigues.

Comment ce soutien se manifeste-t-il ? Par le chantage à la guerre. À l'époque, les Français sont traumatisés : de droite ou de gauche, ils veulent par-dessus tout la paix. Or à chaque élection, la presse étrangère relayée par la presse républicaine en France, annonce l'imminence d'un nouveau conflit et de la mobilisation, rendu nécessaire par la puissance des conservateurs. Le résultat est immédiat : les votes en faveur des radicaux socialistes devenus subitement pacifistes progressent inmanquablement.

La réaction catastrophique d'un duc de Broglie révolutionnaire malgré lui

Broglie veut réagir contre ces effets vicieux du jeu parlementaire. Archétype de ces catholiques contre-révolutionnaires qui tentent d'utiliser les institutions nées de la Révolution pour la combattre, jamais il ne remet en cause le jeu parlementaire. Pour maintenir son ordre moral, il essaye alors de trouver dans le parlementarisme un remède au parlementarisme en créant une seconde chambre, le Sénat, constituée par des sénateurs élus à partir de ces bastions conservateurs que sont les villages. En effet, les conseils municipaux étaient restés jusqu'ici sous le contrôle direct du gouvernement, à l'écart de toute politique parlementaire et de lutte des partis. Le duc de Broglie a donc l'idée d'introduire dans le système parlementaire ces conservateurs pour constituer à l'intérieur du système un rempart de l'ordre moral contre l'essor du radical-socialisme. Placer dans les institutions républicaines des hommes vertueux

suffirait pour les conserver dans une bonne direction. Ainsi Broglie pense mettre le village conservateur au sein de la République pour la rendre conservatrice, et... c'est exactement l'inverse qui se produit. Gambetta, grande figure du radical socialisme, principal opposant au duc de Broglie, se réjouit ainsi de cette manœuvre qui se veut très habile et qui s'avérera catastrophique :

Voyez vous à quel point il faut que l'esprit de démocratie ait envahi toutes les cervelles et pénétré jusqu'à nos adversaires les plus avérés, pour que nos législateurs aient assignés pour origine au Sénat qu'ils voulaient établir les trente six-mille communes de France ? Admirez, en effet, les conséquences et la portée d'une telle loi ! Voilà des communes qui, jusqu'ici, ont été tenues en tutelle, qu'on avait sévèrement exclues de la politique, dont on a fait surveiller toutes les délibérations dans le but d'empêcher la politique d'y pénétrer et d'y tout transformer ; voilà des communes qui, aujourd'hui, ne vont pas faire une élection de conseiller municipal sans s'enquérir auparavant des opinions politiques de chaque candidat, sans savoir, par avance, dans le cas où il aurait à participer à une élection de sénateur, quels seraient son vote, ses tendances, ses opinions [...]

Et Daniel Halévy commente :

Ils [les conservateurs] avaient cru, faisant ainsi, installer le village au cœur de la République. En réalité, ils avaient porté la République dans le village.

Léon XIII fera exactement la même erreur quelques années plus tard : en mettant les catholiques dans la République, il mettra la République dans l'Église, et l'immanence politique de la démocratie engendrera l'immanence théologique du modernisme naissant pour triompher au Concile Vatican II.

BILAN DE CETTE DEUXIÈME TENTATIVE DE PARLEMENTARISME CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE

Quel bilan peut-on tirer du gouvernement républicain de l'*ordre moral* ?

- le radical-socialisme progresse jusqu'à devenir majoritaire — les fils de la Révolution sont chez eux en république.
- Tous les effets bénéfiques de l'assemblée de 1871 sont balayés dans le quart de siècle qui suit, de 1880 à 1905 : expulsion des ordres enseignants, retrait des crucifix dans les lieux publics, lois sur le mariage civil et le divorce, affaire des fiches, laïcisation des hôpitaux, séparation de l'Église et de l'État, spoliation par les inventaires etc.
- Les élus « conservateurs » de 1871 sont éliminés de l'horizon politique en quelques années de jeu électoral, non pas pour abstentionnisme, mais au contraire pour être rentrés dans les institutions élaborées pour et par la Révolution.

Le duc de Broglie représente bien le modèle même du contre-révolutionnaire convaincu que le salut consiste à se rendre maître du jeu parlementaire. C'est cette conviction largement partagée qui a empêché, entre autre, la restauration d'une institution monarchique traditionnelle avec le roi Henri V. Pourtant, les échecs de Broglie et de Villèle ne sont pas parvenus à démystifier l'illusion de la lutte électorale qui demeure, malheureusement encore aujourd'hui, l'obsession de nombreux catholiques et monarchistes.

La « bonne » assemblée de 1919 ou Chambre bleu horizon

TOUJOURS LE CHANTAGE À LA GUERRE POUR MOBILISER L'OPINION

En 1919, la France élit une Chambre encore une fois à forte majorité conservatrice (environ 80%). Paradoxalement, elle se remet aux mains d'un homme de gauche, un vieux routier de l'anticléricalisme : Clemenceau. Celui-ci fait si bien le jeu des radicaux-socialistes qu'une réaction se produit qui porte au pouvoir Poincaré.

Pourtant, cinq ans après, s'instaure le Cartel des Gauches grâce à un scénario identique à celui de 1871, le chantage à la guerre. En effet :

- Après la boucherie de la Grande guerre, les Français veulent la paix,
- la gauche se lance dans le pacifisme à outrance à la suite de Briand.
- la même équation réapparaît : *voter à droite, c'est déclarer la guerre à l'Allemagne. Pour préserver la paix, il faut voter à gauche, pour Briand, champion du pacifisme. C'est le traité de Locarno, avec à la clé, l'invasion nazie de 1939, troisième défaite historique de la France depuis 1815.*

Une fois de plus, l'action des catholiques et/ou monarchistes à la Chambre est nulle. Léon Daudet, qui fut peut être le député anti-système le plus actif et le plus brillant pendant cette période, dira quelques années plus tard qu'il a perdu cinq années de sa vie au Parlement.

BILAN : TROIS « BONNES » ASSEMBLÉES, TROIS ÉCHECS

LES PREUVES EXPÉRIMENTALES DE L'ILLUSION DÉMOCRATIQUE

Les exemples précédents démontrent empiriquement que tenter d'utiliser les institutions nées de la Révolution pour rétablir un ordre traditionnel ne contribue en réalité qu'à faire progresser la Révolution. Si un Charles Maurras succombe lui aussi aux sirènes de la modernité — entre autres, par son refus du droit divin —, il fait preuve en revanche d'une parfaite lucidité quand il dénonce dans les années 1930 le phénomène dépressif du jeu parlementaire sur la contre-révolution :

Ces hommes hier si dévoués, *bons sergents de la lutte électorale légale*, calculent l'effort fait, le travail prodigué, l'argent dépensé et le résultat vraiment misérable, obtenu : sur le plus grand nombre de points, quelques centaines et, au plus, quelques milliers de voix arrachées momentanément à l'adversaire. Un nombre de sièges insignifiant [...] il se trouve que l'on a pu jeter de ci de là quelques petites gouttes d'eau sucrée dans une véritable rivière de vitriol. Sérieusement, qu'est ce que tout cela ? Qu'est ce que cela peut ? Je parle bien évidemment du nombre ; sur le plan de la force numérique [...] mais du point de vue de la qualité, cela est plus désespérant s'il se peut. Car là, pour avoir le nombre (hélas, un bien petit nombre), on est induit, partout, à sacrifier le programme... la volonté de grouper le plus de monde et de paraître moins réactionnaire détermine dans toute la série des « bons » candidats un état d'inhibition et de timidité [...]

À cela on répond qu'un siège qui serait occupé par un méchant homme l'est, cette fois, par un homme de bien. Mais un homme de bien en délicatesse secrète avec ce qu'il juge bon, raisonnable, utile, nécessaire, garde-t-il un titre à son nom ? [...] Il semble bien que leur autorité morale ne sert qu'à accréditer le mal et à introduire le pire. Ce glissement à gauche les perd, et avec eux perd tout.

Le philosophe catholique français Georges Fonsegrive (1852-1917) énonce cette vérité :

lutter révolutionnairement contre la révolution, c'est encore travailler pour elle.

Clairvoyant, Louis de Bonald oppose de façon opportune le régime de conseil de la monarchie traditionnelle au régime d'opposition parlementaire, forcément corrupteur. Lui qui a pratiqué ces assemblées composées majoritairement de braves catholiques et d'hommes valables, disait à leur propos :

Le chancelier de l'Hôpital, Sully, d'Aguesseau, ont été de sages conseillers des rois, mais je ne crains pas de soutenir que quatre ou cinq cents personnages tels que l'Hôpital, Sully, ou d'Aguesseau réunis en assemblée délibérante seraient bientôt divisés en majorité et minorité et finiraient par faire une opposition où l'on pourrait ne plus reconnaître leur raison, ni peut-être leur vertu.

Pour reprendre une image bien connue des lecteurs de Tolkien (1892-1973) dans son *Seigneur des anneaux*, le parlementarisme de la modernité peut s'identifier à l'anneau de pouvoir du démoniaque Sauron qui s'oppose au roi légitime Aragorn. Comme cet anneau, le parlementarisme corrompt inmanquablement celui qui tente de l'utiliser, même pour le bien. Autrement dit, le parlementarisme ne peut que l'emporter mécaniquement sur le défenseur de la société traditionnelle qui prétend le maîtriser. Ce ne sont donc pas seulement les hommes qu'il faut réformer, ce sont bien les institutions. Pour ce faire, il existe un autre anneau, l'anneau d'autorité — ou anneau de légitimité — dont parle le philosophe et sociologue catholique Antoine Blanc de Saint Bonnet (1815-1880) :

La légitimité des rois est l'anneau par lequel les nations se rattachent à Dieu pour demeurer vivantes et honorées.

Le mythe des « bonnes républiques »

LES ARGUMENTS MASSUE DES *BONS SERGENTS DE LA LUTTE ÉLECTORALE*

Malgré toutes ces expériences déplorables, il existe toujours de « bons sergents de la lutte électorale » pour vous exhorter à voter ou à manifester pour « faire pression sur l'opinion ». Si vous leur rappelez les échecs des assemblées regroupant une immense majorité de contre-révolutionnaires et dont l'action n'a abouti qu'à faire avancer la Révolution, ils vous répondent inmanquablement d'un air entendu que les échecs ne doivent pas masquer les réussites. Car il y a des réussites ! Trois réussites sont régulièrement citées par nos contradicteurs, tant il est vrai, comme le disait socialiste Gambetta, que :

l'esprit de démocratie a envahi toutes les cervelles et pénétré jusqu'à nos adversaires les plus avérés.

Quelles sont ces réussites ?

- Garcia Moreno avec la République de l'Équateur,
- Salazar au Portugal, et
- la démocratie Suisse.

LA « BONNE RÉPUBLIQUE » DE GARCIA MORENO

Qu'en est-il de Garcia Moreno ? Il est élu effectivement, agit pendant quelques années, consacre même son pays au Sacré-Coeur, puis meurt assassiné l'année suivante. Le parlementarisme suit alors son cours et détruit tout le bien que cet homme exceptionnel a réalisé.

Peut-on vraiment alors parler de vertu politique ? La vertu étant l'habitude du bien, un acte

vertueux isolé dans un océan de mal peut-il être appelé vertu ? Que sont les quelques années de gouvernement du président Moreno à l'échelle d'un pays ? « quelques petites gouttes d'eau sucrée dans une véritable rivière de vitriol ». Si peu d'effets si vite détruits ne constituent pas une habitude politique, une vertu politique. Garcia Moreno prouve plutôt l'inaptitude intrinsèque des institutions démocratiques à produire le bien et leur aptitude naturelle à engendrer le mal.

LA « BONNE RÉPUBLIQUE » DE SALAZAR

Et Salazar ? Celui-ci est resté plus de quarante années au gouvernement du Portugal, soit presque deux générations. Il a réellement marqué son pays et personne ne peut lui reprocher d'avoir été inefficace. Mais qu'en est-il réellement ? Voici ce qu'un Adrien Loubier, dans son livre *Échec au ralliement*, dit au sujet de ce qui est parfois présenté comme une réussite du parlementarisme.

Pour obéir au ralliement de Benoit XV, on fonde et on organise au Portugal un grand parti politique, le Centre catholique. Salazar y adhère et comme il est brillant, il est élu député. Il participe alors à une séance de l'assemblée parlementaire. Je dis bien une séance, celle du 2 décembre 1921. Pas deux ! Une seule ! En sortant, il démissionne et rentre chez lui à son université de Coimbra. En une journée il a compris cette évidence que Léon XIII n'était pas fait pour comprendre, et que son disciple Piou n'avait toujours pas compris après quarante ans d'expérience : le parlementarisme, c'est le fondement de la Révolution, de la démagogie et du désordre, comme l'autorité est le principe de l'ordre. Le 12 juin, Salazar est arrivé à Lisbonne où on lui a confié le portefeuille des finances. Au bout de cinq jours, il exige le contrôle total de ces dernières (c'est-à-dire les pleins pouvoirs). On les lui refuse. — « À quelle heure y-a-t-il un train pour Coimbra ? » demande Salazar. — « Dans deux heures » répond un huissier. Salazar prit ce train.

Il est finalement rappelé à la tête du gouvernement, non par une élection, mais par le général Costa, suite à un coup d'État. Il obtient les pleins pouvoirs. S'il reste, c'est d'abord comme monarque, puis comme élu. Ce qu'il prouve, c'est bien plutôt l'inefficacité de toute expérience parlementaire, et la nécessité de quitter le cadre parlementaire pour agir efficacement.

Bilan : Le gouvernement de Salazar ne saurait en aucun cas constituer l'exemple d'une « bonne république », mais bien celui d'une faible monarchie — faible par sa durée, faible par son incapacité à s'inscrire dans le temps comme le ferait une institution.

LA « BONNE RÉPUBLIQUE » SUISSE.

Et la Suisse ? Il est vrai que la Suisse, non seulement existe depuis plusieurs siècles, mais encore n'a jamais connu d'homme fort ni de monarque comme Salazar. Elle est née en 1291, date du serment de Grütli qui consacre la ligue de trois cantons forestiers (Uri, Schwitz, Unterwald, appelés également les « Waldstaetten »). De telles ligues se constituent un peu partout en Europe à l'intérieur du Saint Empire, elles regroupent des communautés libres qui s'associent pour se défendre, et demandent à bénéficier de l'immédiateté impériale. De fait, la Suisse reconnaît l'autorité du Saint-Empire, jusqu'en 1648, date du traité de Westphalie.

Cependant, il ne faudrait pas se leurrer, la démocratie directe des premiers cantons se révèle radicalement différente de la démocratie moderne. La notion d'égalité par exemple, lui est complètement étrangère : il y a dans ces cantons une aristocratie, une bourgeoisie, des paysans libres. On y trouve également des grands féodaux, au moins dans les premiers siècles. Le

régime officiel de la Suisse est d'ailleurs le *patriciat*, qui n'est aboli qu'en 1848. Le grand historien suisse Gonzague de Reynold (1880-19701), professeur à l'université de Fribourg, rédacteur à la *Gazette de Lausanne*, met bien en relief cette différence radicale entre les institutions des premiers cantons fondateurs de la Suisse et la démocratie moderne :

Il y aurait anachronisme aussi [...] à parler de démocratie à propos des grands ancêtres : c'est costumer Danton en Guillaume Tell. Pour qu'il y ait démocratie, il faut, au point de départ, individualisme et idée d'égalité. Ce sont deux conceptions parfaitement étrangères au moyen âge en général, aux Waldstaetten en particulier.

La « démocratie » des ligues expose ces dernières à une certaine fragilité due à un manque d'unité, ce qui explique leur disparition progressive, à telle enseigne que la Suisse fait figure d'exception par sa remarquable longévité. Contrairement aux grandes unités politiques qui naissent en Europe (France, Angleterre, Espagne, Savoie, Prusse, etc.), la Suisse ne connaît pas de dynastie, et c'est bien cette particularité — signe ou cause de faiblesse politique — qui l'oblige à la neutralité. Gonzague de Reynold écrit à ce sujet :

La neutralité perpétuelle n'est pas un idéal, malgré nos efforts pour lui mettre une auréole et en faire une mystique. Elle est le signe d'une faiblesse, d'un renoncement, d'une infériorité. Inutile de nous faire des illusions la dessus.

L'absence de dynastie, cause de sa faiblesse et origine de sa neutralité, laissera toujours la Suisse sous l'influence de ses grands voisins : on y parle trois langues et pratique deux religions. Gonzague de Reynold le reconnaît :

Nous sommes déterminés par l'Europe [...] Il est vain de vouloir échapper aux grands courants qui traversent l'Europe.

L'influence de l'extérieur est même si importante que lorsque l'Europe bascule dans la Révolution entre 1789 et 1848, la Suisse suit la même pente : le *patriciat* est aboli en 1848. En réalité, la particularité de la Suisse n'est pas d'avoir une démocratie telle qu'il en existe partout aujourd'hui, c'est plutôt d'être en Europe le pays qui a le moins évolué politiquement depuis l'Empire romain : le principe des peuples conjurés — de *cum-juratio*, avoir juré ensemble d'être unis pour se défendre —, ce principe de peuples associés dans le cadre de l'*impérium*, est celui qui a produit la *pax romana* et le destin de la Suisse sera de rester un facteur de paix dans une Europe déchirée par les luttes entre les grands pays émergents après la disparition de l'Empire romain.

Lorsque la notion d'*impérium* disparaît peu à peu et que l'Europe se réforme en grand ensembles politiques, la Suisse demeure neutre. Le drapeau de la Suisse, même s'il a été choisi à la suite de la Révolution de 1848, rappelle son origine catholique et impériale : l'empereur Robert de Hohenstaufen avait concédé au canton de Schwitz, un des trois cantons conjurés par le serment de Grütli, le droit de porter les couleurs de l'Empire, la pourpre romaine, avec en quartier la croix blanche, celle que Constantin avait mise sur son *labarum*. C'est ce canton qui a donné son nom et son drapeau à la Suisse. La fête nationale de la Suisse est d'ailleurs le 1^{er} août, date du serment de Grütli et date de la victoire de Constantin sur Maxence par laquelle l'Empire romain est devenu chrétien suite à la célèbre apparition « *In Hoc Signo Vincas* ». Nous sommes donc très loin de la démocratie de Robespierre et du drapeau bleu blanc rouge.

Vouloir aujourd'hui justifier l'utilisation en France d'institutions produites par le *siècle des Lumières* sous prétexte que la Suisse aurait connu le bien commun avec ce type d'institutions constitue donc un anachronisme complet. C'est ignorer et l'histoire de la Suisse et l'histoire de la France. C'est écarter les faits pour faire table rase du passé. Non, pas plus la Suisse que

Salazar ou Moreno ne peuvent absoudre la démocratie de 1789, de ses tares et de ses vices. Mais cela ne suffira sans doute pas à convaincre les « bons sergents de la lutte électorale ».

Derniers arguments des sergents de la lutte électorale

AU SECOURS DES « BONS SERGENTS » : L'ART DU POSSIBLE.

Si vous leur rappelez aujourd'hui que la pratique des institutions parlementaires et démocratiques a toujours produit le mal depuis qu'elles existent, que même avec une énorme majorité de contre-révolutionnaires, ces institutions ont toujours gardé le sceau de leur origine et de leur fin, que jamais une action efficace et durable n'a pu être réalisée par ces moyens, si vous leur rappeler toutes ces vérités, ils vous répondront :

- que la politique est l'art du possible,
- que la monarchie étant impossible, elle est condamnée,
- que seule l'action dans le cadre des institutions parlementaires est désormais capable de procurer un bien politique.

Il y a dans ce raisonnement deux erreurs.

LA RÉPUBLIQUE POSSIBLE ? OUI, POUR LE MAL !

Admettons momentanément que la monarchie soit impossible. Si la majeure est bonne (« la politique est l'art du possible »), il n'en reste pas moins que cette « possibilité » de la lutte électorale a toujours été pour le mal. L'impossibilité supposée de la monarchie ne rend pas la république vertueuse ni même apte à la vertu politique. S'il y a une possibilité des institutions républicaines, une puissance de ces institutions, c'est une puissance au service du mal, et utiliser cette puissance, c'est se mettre au service du mal. Ce n'est parce que le malade ne veut pas du remède qu'il faut lui administrer du poison. Si la France ne veut pas de la monarchie, est ce une raison pour l'empoisonner encore plus en apportant à ce vice radical du parlementarisme la caution des contre-révolutionnaires ? Non, une impossibilité supposée de la monarchie n'enlève rien aux vices des institutions républicaines, ni aux vices de ses fruits, qui seront toujours ceux de la Révolution.

LA MONARCHIE, IMPOSSIBLE ?

Mais pourquoi déclarer la monarchie impossible ? Parce que le peuple n'en veut pas ? C'est encore une fois se placer sur le terrain de l'ennemi, celui de la *souveraineté populaire*, qui ne correspond à aucune réalité.

Depuis deux cents ans, combien compte-t-on de changements de régime ? Pourtant, aucun n'est dû à un processus parlementaire ni à une volonté populaire. Ce ne sont donc ni la volonté populaire ni le jeu parlementaire qui rendent possibles ou impossibles les changements de régimes. Cicéron disait que l'homme politique doit savoir utiliser le « *conjunctura rerum* » pour agir, le joint des choses. On pourrait traduire par « concours de circonstances ». Mais la traduction est trop faible. Le *joint des choses* est plus précis : s'il y a bien des éléments qui dépassent la volonté humaine dans un concours de circonstances, c'est à l'homme néanmoins de trouver ce joint et d'y insérer son action. Le *conjunctura rerum* n'ignore pas le concours de circonstances mais rappelle la nécessité du travail de l'homme, de son intelligence. Ceux qui ont pris le pouvoir depuis Napoléon jusqu'à Léon Gambetta ont bien su

utiliser ce « joint des choses ». Il faut donc commencer par ne pas croire aux vertus de la démocratie. Yves-Marie Adeline remarquait fort justement que :

Rien n'est moins consensuel que la sagesse, il n'y a que l'autorité qui l'impose. Le consensus produit par l'institution n'est donc pas dans la décision de chacun, mais dans le bénéfice que tous retirent de son existence. [40]

POUR RÉFORMER LA SOCIÉTÉ, UTILISONS LA DÉMOCRATIE !

Étonnante situation de ceux qui affirment vouloir ramener la société vers le règne social de NSJC, et qui commencent par se mettre dans les voies de la Révolution, en imitant ceux qu'ils prétendent combattre. Il est toujours possible d'écarter les faits, d'ignorer l'histoire des « bonnes assemblées » menant à des désastres, de tronquer l'histoire Suisse ou celle de Salazar, mais écarter les faits, n'est-ce pas le point de départ de la Révolution ? Le très subversif Jean-Jacques Rousseau ne déclare-t-il pas :

Commençons donc par écarter tous les faits, car ils ne touchent point à la question. [41]

C'est ce que font les bons sergents de la lutte électorale lorsqu'ils ignorent l'histoire et les faits. Pour quel objectif ? Pour justifier une participation aux moyens politiques de la Révolution, une participation au jeu du parlementarisme. Ils prennent le point de départ de la Révolution (écartons les faits), utilisent les mêmes moyens (ses institutions) : pourquoi s'étonnent-ils alors d'arriver au même endroit, au même but, au « progrès » de la philosophie des Lumières ?

La seule solution : l'institution politique Très Chrétienne

Il faut bien s'y résoudre car les faits sont têtus : toute société qui abandonne le principe d'autorité (gouvernement d'un chef légitime aidé de son conseil) pour celui du parlementarisme (gouvernement de la volonté générale par le biais d'une assemblée délibérante) hypothèque gravement sa survie même. Combien de bons catholiques, sincèrement antilibéraux, s'adonnent en réalité à un libéralisme pratique en prétendant user impunément de la forme de la société révolutionnaire sans vouloir considérer la fin pour laquelle cette forme a été conçue ? La conviction que la vérité se trouve dans la majorité conduit inévitablement à la libéralisation maximale, à l'autonomie de l'homme par rapport à Dieu, la volonté de l'homme devient toute puissante.

On ne comprend pas une telle capitulation devant l'ennemi, surtout quand on en observe les fruits : la déchristianisation des sociétés occidentales. Le ministre socialiste Vincent Peillon se rit d'eux, lui qui, parfaitement conscient de l'enjeu, cite Bonald :

la Révolution a commencé par la déclaration des droits de l'homme, [...] elle ne finira que par la déclaration des droits de Dieu. [42]

Oui ! il rit avec Léon Gambetta de ces « adversaires les plus avérés » dont « l'esprit démocratique a envahi la cervelle », de ces catholiques qui ne comprennent pas que « l'empreinte catholique [...] ne s'accommode pas de la République » ; ils rient parce qu'ils savent qu'ils ont déjà gagné, ce n'est qu'une question de temps, la forme menant toujours à la fin pour laquelle elle a été conçue. La « bonne république » tant rêvée n'est et ne restera donc qu'une utopie, elle n'a jamais existé nulle part. Pourquoi réussirait-on aujourd'hui ce que des assemblées catholiques, dans des conditions autrement plus favorables, n'ont pas réussi ? Non, il n'y a aucun espoir : il faut désespérer de la bonne république ; désespoir nécessaire qui a pour corollaire un immense espoir dans la restauration des institutions Très Chrétiennes.

Si cela nous semble si difficile aujourd'hui, c'est parce que nous sommes des êtres sociaux et qu'il n'est pas naturel de penser contre ceux qui nous entourent.

Nous sommes donc invités à un véritable héroïsme comme le souligne Gonzague de Reynold :

Il y a un autre héroïsme que celui de la mort : l'héroïsme, plus difficile et rare, de l'intelligence. Cet héroïsme là ne se cultive ni dans les parlements ni dans les conseils.[...] Ceux qui n'ont pas d'idées [...] seront nécessairement victimes d'idées fausses.

En 1796 Joseph de Maistre mettait déjà en garde contre ces idées fausses :

Sujets fidèles de toutes les classes, sachez être royalistes, autrefois c'était un instinct, aujourd'hui ce doit être une science.

Si nous voulons vaincre le matérialisme politique et restaurer ce magnifique point d'appui de la Grâce qu'était la monarchie Très Chrétienne, il faut lutter. La seule cause qui soit désespérée est celle de la bonne république.

Ceux qui douteraient de l'opportunité du combat ou des chances de réussite, peuvent méditer ces paroles que sainte Jeanne d'Arc adressait à ceux qui doutaient déjà de la légitimité :

Les hommes d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire.

« Batailleront » : ce n'est pas du passé, c'est du futur, ce n'est pas un conseil, c'est un ordre.

VOTER, DU MOINDRE MAL AU VOTE UTILE

Introduction de VLR

L'argument du « moindre mal » est régulièrement invoqué en période électorale afin d'obliger en conscience catholiques et monarchistes à voter pour tel ou tel candidat. Or c'est précisément cet argument qui constitue le mécanisme permettant l'instauration du pire des régimes. La philosophe Hannah Arendt — qui a consacré sa vie à la recherche des causes des totalitarismes — en explique la raison : « *Politiquement, la faiblesse de l'argument du moindre mal a toujours été que ceux qui choisissent le moindre mal oublient très vite qu'ils ont choisi le mal.* »

Dans son article *El mal menor y el voto util*, Javier Garisoain — Secrétaire général de la *Communion Tardicionalista Carlista* —, revient sur la distinction à opérer entre la « *doctrine morale traditionnelle du moindre mal* » et la « *tactique politique du moindre mal* ». En effet, c'est cette tactique qui, en cherchant à légitimer le vote utile sans se soucier du régime, conduit aux catastrophes.

Introduction

Dans cette petite étude nous nous proposons de distinguer la *doctrine morale du moindre mal*, qui est licite, et la *tactique politique du moindre mal*, qui est plus discutable. Nous examinerons ensuite les circonstances historiques qui ont vu naître cette tactique et la façon dont elle a évolué dans le monde catholique. Enfin nous terminerons par quelques réflexions quant à la moralité et à l'efficacité de ce que l'on nomme le « vote utile ».

La doctrine morale du moindre mal

Les bons philosophes expliquent que le mal n'a pas d'identité propre, car il n'est que l'absence de bien. Le moindre mal n'est donc qu'une insuffisance de bien. Et, dans ce sens, le moindre mal est exactement la même chose que le plus grand bien possible. Comme dans l'exemple de la bouteille à moitié pleine ou à moitié vide, nous savons que le niveau peut être chargé de plus à moins.

Nous savons que les diverses contraintes internes et externes nous éloignent toujours de la perfection individuelle et sociale. C'est pour cela que la doctrine du moindre mal, qui exige toujours de rechercher le plus grand bien possible et d'éviter le mal autant que possible, est toujours valable.

Face à un choix — **en supposant que notre unique responsabilité soit de choisir** — il n'y a pas d'autre possibilité de rectitude morale que de choisir le meilleur. Et, si tout est mauvais, il faut choisir le moindre mal. Et il ne sera pas superflu de convenir que, dans certains cas, refuser de choisir, c'est-à-dire, l'abstention, en dépit d'être un mal, peut être le véritable moindre mal que nous recherchons. Tout cela, en supposant — insistons là-dessus — que notre seule responsabilité soit de choisir.

Les choses changent, comme nous le verrons, si **notre responsabilité n'est pas de choisir, mais de faire ou de proposer**. En fin de compte, nous vivons dans une société pluraliste dans laquelle nous avons le devoir de participer. Ce devoir sera-t-il rempli par le simple choix passif du moindre mal ? Si nous sommes invités à participer, à faire, à construire, il faudra faire le bien.

La tactique politique du moindre mal

La tactique politique du moindre mal n'est pas limitée à la période électorale, car elle consiste à proposer des maux (moindres) pour éviter que ne triomphent d'autres maux(pires). C'est la tentation politique qui nous assaille quand nous avons la responsabilité de faire des propositions. Or, du point de vue moral, il ne peut jamais être licite de proposer un mal, même si c'est un mal mineur. La proposition d'un mal de la part de celui qui devrait proposer un bien donne lieu au très grave péché de scandale qu'est « *l'attitude ou le comportement qui porte autrui à faire le mal* » (Cat. 2284).

Voici quelques arguments qui montrent que la tactique du moindre mal n'est pas bonne.

- La doctrine catholique est claire : elle affirme que la conscience ordonne « *d'accomplir le bien et d'éviter le mal* » (Cat.2, 1706 et 1777), que l'on ne peut « faire le mal », si l'on recherche le salut (Cat. 998) et qu'il n'est « *jamais permis de faire le mal pour qu'il en résulte un bien* » (Cat. 1789).
- La responsabilité des laïcs catholiques ne peut se limiter à choisir passivement parmi les maux que les ennemis de l'Église veulent bien offrir, mais doit être une participation active et directe, « *ouvrant les portes au Christ* ».
- La tactique du moindre mal revient à attribuer aux catholiques un rôle médiocre et passif dans le nouveau système « confessionnellement » laïque.
- La tactique du moindre mal transforme en quotidienne une situation exceptionnelle.
- Une situation de moindre mal prolongée fait que le moindre mal est de plus en plus grave. Les maux d'aujourd'hui sont trop importants pour ne pas mettre en évidence une confrontation radicale avec l'Évangile. L'individualisme, la relativisation de l'autorité, la primauté de l'opinion publique, la vision scientifico-rationaliste du monde, etc. se manifestent par la perte de la foi, la crise de la famille, la corruption, l'injustice et les déséquilibres à l'échelle mondiale...
- La tactique du moindre mal s'est révélée inefficace dans le passé pour atteindre le pouvoir ou, même, pour réduire le mal.
- Il est nécessaire d'annoncer dans son intégralité le message de l'Évangile, compte tenu que « {là où le péché pervertit le climat social, il faut faire appel à la conversion des cœurs et à la grâce de Dieu (...)} » et « *il n'y a pas de solution à la question sociale en dehors de l'Évangile* » (Cat.1896).
- La proposition d'un mal de la part de celui qui devrait proposer un bien donne lieu au très grave péché de scandale qu'est « *l'attitude ou le comportement qui porte autrui à faire le mal* » (Cat. 2284). À cet égard, l'enseignement de Pie XII est très clair : se rendent coupables de scandale qui instituent des lois ou des structures sociales menant à la dégradation des mœurs et à la corruption de la vie religieuse, ou à des conditions sociales qui, volontairement ou non, rendent ardue et pratiquement impossible une conduite chrétienne conforme aux commandements (...). Il en va de même (...) de ceux qui, manipulant l'opinion publique, la détournent des valeurs morales (Discours du 01/06/1941 – Cat. 2286).
- Un mal est toujours un mal et « *il est erroné de juger de la moralité des actes en ne considérant que l'intention ou les circonstances* » (Cat. 1756).

Comment naît la tactique de voter moindre mal ?

Historiquement la tactique du moindre mal naît dans l'Europe chrétienne post-révolutionnaire et

est le fait de deux mouvements politiques catholiques : le catholicisme libéral et la démocratie chrétienne. Il est difficile de discerner les motifs qui conduisent leurs promoteurs à l'adopter. Les tenants du moindre mal sont souvent des ecclésiastiques et des catholiques inquiets des progrès de la Révolution et désireux de faire quelque chose dans un contexte d'une faiblesse de la réponse catholique face à la révolution libérale.

On peut arriver à la tactique du moindre mal pour des raisons diverses qui se chevauchent et s'entremêlent.

- Par « contamination » de la pensée révolutionnaire et éblouissement devant l'apparente perfection des nouvelles idéologies. En recherchant, par exemple, un compromis entre l'Église et un système politique (nationalisme, parlementarisme, régime des partis, ...).
- Par exagération des « maux » de l'Ancien Régime et son identification avec la doctrine catholique elle-même.
- Par fatigue dans la lutte contre-révolutionnaire ou après une intense période de persécution religieuse.
- Dans une apparente urgence de transaction avec les ennemis de l'Église afin qu'un travail apostolique minimum soit, au moins, toléré par des autorités hostiles.
- Par les manœuvres des partis révolutionnaires qui, intentionnellement, cherchent à semer le doute et la division parmi les catholiques.
- En raison de l'absence de véritables hommes politiques catholiques qui encourage l'ingérence du clergé dans le domaine politique.
- Par la candeur des catholiques qui ont une confiance absolue envers des règles du jeu établies par leurs ennemis.
- Par la mise en avant d'une réussite politique immédiate en oubliant que le Royaume ne s'accomplira (...) pas par un triomphe historique de l'Église selon un progrès ascendant mais par une victoire de Dieu sur le déchaînement du mal (Cat.677).
- Par une perte croissante d'orientation et un manque de formation du peuple catholique qui génèrent le pessimisme ou le manque de foi en l'efficacité salvifique des principes chrétiens de droit public.
- Par un refroidissement de la foi. En effet, sans le secours de la grâce, il est très difficile de « découvrir le sentier, souvent étroit, entre la lâcheté qui cède au mal et la violence qui, croyant le combattre, l'aggrave » (*Centesimus Annus*, 25 – Cat. 1889).

Comment la tactique du moindre mal a-t-elle évolué ?

La tactique du moindre mal ne s'est pas introduite d'un seul coup. Elle l'a fait progressivement au cours des deux derniers siècles. Dans l'histoire politique des pays européens, on peut identifier les phases suivantes :

- Dans un premier temps, après le choc violent de la Révolution, et en arguant de la contingence des régimes politiques au regard de l'Église, les tenants du moindre mal tolèrent, permettent et même favorisent la dissolution des structures politiques et sociales traditionnelles (monarchie, corporations, institutions religieuses, biens communaux, etc.), qui étaient, de fait, un obstacle à la Révolution.
- Parallèlement à la sécularisation de la politique et en disciples de Machiavel, ils commencent, au moment de faire des propositions, à taire les arguments religieux dans l'espoir de capter ainsi le soutien des non-catholiques. D'aucuns en viennent à affirmer, pour ne pas mentionner la Rédemption que « *La doctrine chrétienne est plus importante que le Christ* », ce qui est du pur pélagianisme...
- L'étape suivante consiste en une tentative des catholiques autour d'un programme minimum, non pour présenter une solution alternative au nouveau régime, mais pour

- mieux s'y intégrer avec l'idée de « le changer de l'intérieur ». Et l'on en vient, ainsi, à discréditer les autres tactiques catholiques...
- Une technique fréquente chez les tenants du moindre mal est d'essayer de gagner la sympathie de la hiérarchie (catholique) par des promesses « de paix et de réconciliation » qui permettent la reconstruction matérielle des églises et le maintien régulier du culte. Il s'agit d'une tentative désespérée de sauver « ce qui peut être sauvé », de séduire la hiérarchie de l'Église. Cela pourrait être une option exceptionnelle mais non le type courant de la participation politique catholique.
 - Parfois, ce sont des évêques ou des membres du clergé eux-mêmes qui font la promotion des groupes politiques de cette tendance. Cette ingérence appauvrit l'action politique des catholiques, la fait « aller à la remorque » des propositions révolutionnaires et compromet l'Église. Quand un évêque espagnol influent demande de faire de l'action sociale « *pour que les travailleurs de l'Église ne disparaissent pas* », il fausse la finalité de la véritable action sociale, qui ne peut être un simple instrument de catéchèse, mais un devoir de justice de responsabilité pour les laïcs.
 - Le cas du Ralliement proposé par Léon XIII, qui a encouragé les ennemis de l'Église en France, ou la véritable trahison de certains évêques mexicains envers les Cristeros, miraculeusement excusée par les fidèles, sont deux exemples des conséquences désastreuses auxquelles peut conduire la tactique du moindre mal. En ce domaine, le concile Vatican II, quand il exige que les membres du clergé s'abstiennent de toute activité politique, représente une correction importante. Le lâche acharnement de certains chrétiens qui recherchent la survie purement matérielle de l'Église est un contre-témoignage scandaleux. Ils oublient que le mal moral est « *sans commune mesure plus grave* » que le mal physique (Cat. 311).
 - Plus récemment, dans l'euphorie qui a suivi le concile Vatican II, on a cherché la désintégration des États, associations et institutions catholique, avec l'idée de tenter de gagner, ainsi, l'opinion publique et d'atteindre tous les recoins du tissu social. Non seulement, on a détruit les vieux outils mais rien n'a été conquis — ou si peu — qui n'était déjà catholique !
 - La dernière étape de la tactique du moindre mal est la promotion du « vote utile » qui, paradoxalement, est en contradiction avec la doctrine du moindre mal. Elle préconise, en effet, que l'on ne vote plus pour l'option la moins mauvaise, mais pour celle qui a les plus grandes chances de succès, même si elle est pire que les options qui ont moins de chances !

L'inefficacité de la tactique de voter le moindre mal

Il n'est pas question, ici, de condamner ceux qui ont soutenu ou soutiennent les différents aspects de la tactique du moindre mal. Il s'agit seulement de mettre en évidence son échec.

Pourquoi un tel échec ?

Parce que les énergies qu'il faudrait consacrer à proposer des biens parfaits se perdent à proposer des moindres maux.

Parce que c'est une option de retrait, pessimiste, dans laquelle l'homme politique catholique cache ses talents par crainte ou fausse prudence.

Parce que la tactique du moindre mal prêche la résignation ; et non précisément la résignation chrétienne, mais la soumission et la tolérance au tyran, à l'injustice et à la violation des droits. Avec la tactique du moindre mal, on n'aurait jamais décidé le soulèvement national espagnol de 1936 et le Mur de Berlin ne serait jamais tombé. Il n'y aurait pas eu la Guerre d'Indépendance espagnole, ni l'insurrection catholique en Vendée, ni les Carlistes en Espagne, ni les Cristeros au

Mexique. Et la propagation de l'islam en Europe n'aurait peut-être pas trouvé d'opposition. Ni Lépante, ni les croisades, ni la Reconquista n'auraient eu lieu...

Parce que le moindre mal est présenté comme une façon intelligente d'avantager l'Église économiquement et matériellement. L'on oublie seulement que la plus grande richesse de l'Église — sa seule richesse — est le témoignage de la Vérité, témoignage qui, s'il est encore vivant aujourd'hui, est dû au sang des martyrs.

Parce que les exemples abondent qui montrent que la tactique du moindre mal a donné le pouvoir à des partis qui, en se servant du vote catholique, ont mis en place une législation anti-chrétienne (divorce, avortement, majorité précoce, etc). Cela s'est passé dans plus de la moitié de l'Europe !

En définitive, la tactique du moindre mal est, elle-même, une défaite anticipée, une sorte de commode suicide collectif. C'est le recul la position honteuse et défensive, le complexe d'infériorité. En défendant une tactique du moindre mal, les chrétiens renoncent à tenir le premier rôle dans l'histoire, comme si le Christ n'était pas Seigneur de l'histoire. Ils se croient machiavéliques alors qu'ils ne sont qu'une ombre en déroute. Ils nient, dans la pratique, la possibilité d'une doctrine sociale chrétienne et nient la réalité historique d'une société qui, avec toutes ses imperfections, a été chrétienne. La tactique du moindre mal, en tant que contrepois nécessaire à une Révolution — fondamentalement anti-chrétienne —, a toujours échoué, dès son origine.

Au contraire, l'histoire de l'Église et des peuples chrétiens est remplie de magnifiques exemples à travers lesquels l'optimisme — ou mieux, l'espérance chrétienne — nous enseigne qu'il est possible, avec l'aide de Dieu, de construire de véritables sociétés chrétiennes. La politique chrétienne n'est pas un mythe dans la mesure où, aujourd'hui encore, nous vivons des acquis de la société chrétienne occidentale ancienne.

Conclusion

Il est encourageant de constater que, grâce à Dieu, les erreurs philosophiques ou théologiques, quand elles s'incarnent dans des mouvements, restent soumises à la réalité des choses et arrivent rarement à développer les ultimes conséquences de leurs principes. C'est pourquoi le résultat de l'action politique, même si elle part de principes erronés, est incertain et surprenant.

De la même façon, l'accession au gouvernement politique de saintes personnes ne suffirait pas à garantir la perfection des actions. Ayant reconnu cette limitation considérable de la réalité politique, notre responsabilité de laïcs catholiques ne peut être la résignation, mais la lutte pour s'approcher de l'idéal de perfection que propose également l'Évangile au plan social.

La doctrine de l'Église demande aux laïcs catholiques une participation active à la vie politique, qu'ils soient seuls ou accompagnés. Un appel à l'unité entre les catholiques ne peut exiger plus qu'une union autour d'une même idée du bien commun. Et cette action politique catholique est de la seule responsabilité des laïcs, et non de l'Institution hiérarchique : des laïcs seuls ou des laïcs regroupés, mais, des laïcs !

En résumé : la doctrine morale du moindre mal est valable si notre responsabilité est uniquement le choix ; la tactique politique du moindre mal est dangereuse et inefficace ; la tactique politique du vote utile est pur machiavélisme.

Bien qu'elle contredise, en apparence la tactique du moindre mal, c'est une variation du même concept qui stérilise l'action politique des laïcs catholiques et donne la victoire à leurs ennemis.

Javier Garisoain

VIVRE DANS LA VÉRITÉ

« Je suis triste pour ma génération, qui est vidée de toute substance humaine. Qui n'ayant connu que le bar, les mathématiques et la Bugatti, comme forme de vie spirituelle, se trouve aujourd'hui entassée dans une action strictement grégaire, qui n'a pas de couleur. Il n'y a qu'un problème, un seul, de par le monde. Rendre aux hommes une signification spirituelle. Des inquiétudes spirituelles.¹¹

On ne peut plus vivre de frigidaires, de politique, de belote et de mots croisés, voyez-vous ! On ne peut plus. On ne peut plus vivre sans poésie, couleur, ni amour. Rien qu'à entendre les chants villageois du XV^e siècle, on mesure la pente descendue. Il ne reste plus rien que la voie du robot de la propagande. Deux milliards n'entendent plus que le robot, ne comprennent plus que le robot. Se font robots.

À quoi servira de gagner la guerre, si nous en avons pour cent ans de crises d'épilepsie révolutionnaire ? [...] Faute d'un courant spirituel fort, il poussera, comme champignons, trente-six sectes qui se dévoreront les unes les autres. Le marxisme lui-même, trop vieillot, se décompose en une multitude de néomarxismes contradictoires. [...] À moins qu'un César français ne nous installe dans un camp de concentration néosocialiste pour l'éternité.

L'homme d'aujourd'hui, on le fait tenir tranquille, selon le milieu, avec la belote ou avec le bridge. Nous sommes étonnamment bien châtrés. Ainsi, sommes-nous enfin libres. On nous a coupé les bras et les jambes, puis on nous a laissés libres de marcher. Moi je hais cette époque, où l'homme devient sous un « totalitarisme universel », bétail doux, poli et tranquille. On nous fait prendre ça pour un progrès moral !

Ça m'est bien égal d'être tué en guerre. Mais, si je rentre vivant de ce « job ingrat et nécessaire », il ne se posera pour moi qu'un problème : que peut-on, que faut-il dire aux hommes ? »

Antoine de SAINT-EXUPÉRY, Lettre au général X, mai-juin 1943.

Introduction

Ce texte évoque bien la corruption contemporaine de la nature humaine, de ce qui est proprement humain, c'est-à-dire de tout ce qui découle de la vie spirituelle. Elle est provoquée principalement par le matérialisme, sous la pression d'un système totalitaire – le mondialisme – en passe de triompher dans les décennies que nous vivons. Stanislas Berton utilise le concept de « guerre hors limites » pour décrire ce processus.

De manière générale, l'objectif principal de la guerre hors limites consiste à vaincre l'ennemi sans même lui avoir livré bataille et sans que celui-ci ait pu prendre conscience qu'une guerre lui a été menée¹².

Cette guerre, explique-t-il, se décline sur les théâtres d'opération suivants :

- guerre économique et financière
- guerre culturelle
- guerre démographique

¹¹ Nous reproduisons cet article avec l'aimable autorisation du P. Raymond, o. p.

¹² Stanislas BERTON, *L'Homme et la cité*, Le Temps retrouvé, 2021, vol. 2, p. 23.

- guerre biologique
- guerre psychologique et cognitive
- guerre de l'information

C'est dans tous ces domaines, qui nous touchent chacun personnellement de près, que nous devons aujourd'hui combattre non seulement pour notre survie personnelle, mais pour celles de la civilisation chrétienne et de notre pays. Ce combat contre la subversion tous azimuts, combat titanesque, compte tenu de la puissance temporelle de l'adversaire, ne peut plus être mené selon les moyens classiques, car les catholiques et les bons citoyens en général ne disposent pratiquement plus d'aucune influence politique. Il y a bien pourtant quelque chose à faire, une action importante et puissante à mener. Je voudrais vous la présenter, en la tirant de l'expérience des dissidents du bloc soviétique. Cette action, on pourrait la résumer par cette formule : **Vivre dans la vérité.**

Václav Havel (1936-2011), dissident tchèque, puis premier président de la Tchécoslovaquie après la chute du communisme soulignait dans son essai *Le Pouvoir des sans-pouvoirs*¹³, paru en 1978, l'efficacité d'une telle action :

Ce pouvoir [– Vivre dans la vérité –] ne se situe pas dans la force d'un groupe social ou politique précis, mais dans la force qui se cache dans toute la société. [...] Cette force [s'appuie] [...] sur tous ceux qui vivent dans le mensonge et peuvent, du moins en théorie, être contaminé par la force de la vérité. C'est une sorte d'arme bactériologique par laquelle un simple civil peut, lorsque les conditions y sont favorables, anéantir toute une division (p. 54).

Nous verrons d'abord la nécessité de résister au mensonge, puis comment vivre dans la vérité, dans tous les aspects de l'existence. C'est en cela que notre engagement peut être décisif.

Résister au mensonge

Analysant les caractéristiques du régime totalitaire, Havel insistait sur le mensonge, auquel les citoyens participent par ignorance ou surtout par crainte des conséquences d'une attitude non conforme à l'idéologie officielle. C'est la collaboration au mensonge qui fait la force principale de la subversion.

LA TENTATION

Havel prend l'exemple d'un marchand de légumes qui place dans sa vitrine une banderole ornée du slogan : « Prolétaires de tous pays, unissez-vous ! ». Il la place

tout simplement parce que cela se fait depuis des années, parce que tout le monde le fait. [...] S'il ne l'avait pas fait, il pourrait avoir des ennuis ; on pourrait lui reprocher [...] de manquer de loyauté. C'est un des milliers de « détails » qui lui assurent une vie relativement tranquille. [...] Il se moque du contenu sémantique du slogan (p. 28).

Mais ce slogan a tout de même une signification cachée pour ce commerçant, qu'on pourrait exprimer ainsi : « Je me conduis comme on l'attend de moi. [...] Je suis obéissant et ainsi j'ai le droit de mener une vie tranquille ».

Le message idéologique qu'on lui propose d'afficher lui permet « de voiler sa peur de perdre sa place, sous un intérêt apparent pour l'unité des prolétaires de tous les pays. » C'est un

13 . Václav HAVEL, *Le Pouvoir des sans-pouvoirs*, éditions Première Partie, 2021.

engrenage et un piège qui asservit l'homme à petit feu.

L'homme qui vit dans le système post-totalitaire¹⁴ est presque à tout moment poursuivi par les exigences de ce système, même si c'est avec les gants de l'idéologie. La vie est partout envahie par l'hypocrisie et le mensonge (p. 34).

Il n'est pas difficile d'en faire l'application à l'écologie, à la théorie du genre ou bien à ce que l'Europe a vécu depuis trois ans...

Havel remarque finement :

On n'est pas obligé d'accepter le mensonge. Il suffit d'accepter de vivre avec le mensonge et dans le mensonge. Ainsi on confirme ce système, on lui donne sa substance, on le fait, on devient le système.

Quelle est l'origine de cette lâcheté ?

L'homme qui succombe à la tentation de la société de consommation, écrit Havel, qui se laisse diluer dans le mouvement de cette civilisation grégaire et qui est détaché de l'ordre humain, sans plus ressentir aucune responsabilité parce que seule sa survie lui importe, est un homme démoralisé. Le régime s'appuie sur cette démoralisation et l'approfondit encore par le nivellement par le bas (p. 59).

NE PAS Y PARTICIPER

Notre premier engagement doit consister à ne pas participer au mensonge. Havel poursuit sa parabole en supposant que le marchand de légumes cesse un jour d'exposer les slogans idéologiques dans sa vitrine, qu'il cesse de voter aux élections, qu'il exprime sa vraie pensée lors des réunions publiques : en somme, il se met à refuser de participer au rituel, à violer les « règles du jeu ». Certes, il sera rapidement sanctionné,

relégué à des fonctions de magasinier. Son salaire diminuera. L'espoir de passer les vacances en Bulgarie s'effondrera. Les études de ses enfants seront menacées. Ses supérieurs accumuleront les vexations (p. 49).

Mais il retrouvera son identité et sa dignité refoulées. Surtout, il met le régime en danger, a fortiori s'il n'est pas le seul à réagir ainsi.

Il a détruit le monde de l'apparence, ce support essentiel au régime, il a fissuré la structure du pouvoir en en déchirant ses ligaments. Il a montré que « la vie avec le mensonge » est une vie dans le mensonge. [...]

Le marchand de légumes ne menaçait nullement la structure du pouvoir par sa dimension « physique », par son pouvoir réel, mais par ce qui dépassait son geste, par la clarté qui illuminait son entourage et, bien entendu, par les effets incalculables de cette mise en lumière (p. 50-51).

Refuser le mensonge, cela consiste pour nous concrètement à nous abstenir d'agir contre nos convictions, à refuser d'obéir à certaines exigences du système, contraires à la loi naturelle, à nous protéger de la manipulation, à refuser de nous taire ! C'est déjà beaucoup.

Alexandre Soljénitsyne dans son adresse au peuple russe, le jour de son expulsion d'URSS le 12 février 1974, ne mâchait pas ses mots :

Nous sommes si irrémédiablement déshumanisés que, pour toucher notre modeste ration de nourriture aujourd'hui, nous sommes prêts à sacrifier tous nos principes, notre

¹⁴ Havel entend par ce terme une dictature quasi scientifiquement organisée, avec une doctrine élaborée et des institutions pérennes.

âme, tous les efforts de nos ancêtres, toutes les espérances de nos descendants, tout, pourvu qu'on ne touche pas à notre chétive existence. [...] Ah ! ne pas s'écarter du troupeau, ne pas faire un pas solitaire, pour risquer de se retrouver tout d'un coup privé de petits pains blancs, privé de chauffe-eau, interdit de séjour à Moscou !

*La violence ne peut s'abriter derrière rien d'autre que le mensonge, et le mensonge ne peut se maintenir que par la violence. Et ce n'est ni chaque jour, ni sur chaque épaule que la violence pose sa lourde patte : elle n'exige de nous que notre **obéissance au mensonge**, que notre participation quotidienne au mensonge et c'est tout ce qu'elle attend de ses loyaux sujets.*

Et c'est là justement que se trouve, négligée par nous, mais si simple, si accessible, la clef de notre libération : LE REFUS DE PARTICIPER PERSONNELLEMENT AU MENSONGE ! Qu'importe si le mensonge recouvre tout, s'il devient maître de tout, mais soyons intraitables au moins sur ce point : qu'il ne le devienne pas PAR MOI ! [...] Lorsque les hommes tournent le dos au mensonge, le mensonge cesse purement et simplement d'exister. Tel une maladie contagieuse, il ne peut exister que dans un concours d'hommes.

Nous ne sommes pas appelés à – nous ne sommes pas mûrs pour – aller sur la place publique et proclamer à grands cris la vérité, et dire tout haut ce que nous pensons tout bas. Ce n'est pas pour nous, cela fait peur. Mais refusons au moins de dire ce que nous ne pensons pas ! [...]

Et l'auteur de conclure vigoureusement :

*Ainsi donc, que chacun d'entre nous, au travers de notre pusillanimité, que chacun d'entre nous **fasse son choix** : ou bien demeurer un serviteur conscient du mensonge – oh ! bien sûr, pas par penchant naturel, mais pour nourrir sa famille, pour élever ses enfants dans l'esprit du mensonge ! –, ou bien considérer que le temps est venu de se secouer, de devenir un homme honnête, digne d'être respecté et par ses enfants et par ses contemporains ¹⁵.*

Nous devons prendre ces paroles pour nous, chers amis ! Mais voyons maintenant ce que peut signifier un tel engagement aujourd'hui dans la vie quotidienne.

Vivre dans la vérité

Il ne s'agit ni de s'enfermer égoïstement dans un ghetto, renonçant à restaurer la société et la civilisation, ni de renverser le système par la force. Havel explique fort justement :

*Ce n'est pas parce que cette solution semblerait trop radicale, mais parce que, au contraire, **elle ne l'est pas assez**. [Les mouvements dissidents] considèrent que le problème dont il est question se situe à un niveau bien plus profond que celui où l'on pourrait changer la situation par des remaniements gouvernementaux ou par des modifications techniques (p. 102).*

L'engagement à vivre dans la vérité peut s'articuler à trois niveaux que j'évoquerai successivement :

- Le niveau personnel : *Vivre en cohérence avec nos principes*
- Le niveau familial : *La famille comme cellule de résistance*

15 Alexandre SOLJENITSYNE, « Vivre sans mensonge », Moscou, 12 février 1974, traduit par José Johannet et Georges Philippenko. Extrait de *Révolution et mensonge*, Paris, Fayard, 2018.

- Le niveau politique, au sens noble du terme : *Développer des structures parallèles*
Si vous le permettez, je n'adopterai pas cet ordre logique, mais commencerai par traiter de ce troisième niveau.

DÉVELOPPER DES STRUCTURES PARALLÈLES

Václav Benda (1946-1999), docteur en philosophie et mathématicien, dissident, prisonnier politique en Tchécoslovaquie et penseur catholique, a développé le concept de *Polis parallèle*. Benda utilise le terme grec *polis*, parce qu'il s'agit pour lui de conserver ou renouveler *tout* ce qui est nécessaire à l'existence d'une cité, d'établir ou rétablir des institutions sociales capables d'inverser le processus d'isolation et de fragmentation de la société. Les systèmes totalitaires se soutiennent en effet notamment

*par la destruction, l'atomisation totale de cette collectivité [nationale], comme de toute autre communauté entre les gens, remplacée par [...] des appareils [politiques] parfaitement soumis, parfaitement stériles, dangereux pour la vie*¹⁶.

L'État prend le contrôle de toutes les activités sociales, détruisant peu à peu toute structure indépendante. C'est ce que nous vivons aussi, bien que sous une forme différente, avec l'asphyxie du petit commerce et des PME par les puissances commerciales et bancaires de niveau international, et parallèlement avec le monopole grandissant de l'État sur l'enseignement et la santé, par exemple. Comment briser ce processus ?

Benda écrit :

*La plupart des structures liées peu ou prou à la vie de la cité (c'est-à-dire à la vie politique) fonctionnent de façon ou tout à fait insuffisante ou franchement délétère. Je propose donc que nous nous unissions dans l'effort pour créer progressivement des structures parallèles, susceptibles de suppléer, du moins dans une mesure limitée, les fonctions généralement utiles, voire indispensables, qui ne sont pas assurées ; là où la chose est possible, il faudra exploiter aussi les structures existantes en les « humanisant »*¹⁷.

Donc, fonder ces petites sociétés ou entrer dans celles qui existent et qui sont saines et améliorables. Benda ajoute :

*Occuper, pour les besoins de cette cité parallèle, le moindre espace dont le pouvoir s'est temporairement retiré ou qu'il a jusque-là laissé en dehors de son emprise ; gagner à l'appui de nos buts communs toutes les forces vives de la société et de la culture au sens le plus large*¹⁸.

DANS QUELS DOMAINES ?

Dans quels domaines agir ? Partout où la providence ménage une occasion. Nous pouvons agir au niveau local en matière d'associations familiales, professionnelles, association de voisinage, de sport, de loisir, regroupement économique, secours des plus démunis, en matière médicale, etc. Bien sûr aussi continuer les œuvres d'apostolat. Ce qui compte avant tout est de trouver des points d'intérêt communs et d'agir ensemble. Il s'agit de reformer des corps intermédiaires.

Un domaine clé est celui de la réinformation et surtout de la culture. Je dirai un mot tout à

16 . Václav BENDA, *La Polis parallèle et autres essais*, Paris, DDB, 2014, p. 125.

17 Ibid., p. 23.

18 Ibid., p. 126.

l'heure de l'histoire. En Pologne existait une université clandestine déjà entre 1885 et 1905, durant l'occupation russe. Elle fut réactivée de 1977 à 1981. Les cours de cette « université volante » avaient lieu dans des appartements qui changeaient régulièrement. Sous son influence, les professeurs des universités officielles introduisirent dans leurs cours certains sujets tabous. La culture, c'est aussi la littérature, les beaux-arts, la musique, etc. A chacun de faire fructifier ses talents, et surtout d'être attentif aux occasions qui se présentent au besoin de son entourage – voisins, collègues.

Au point de vue juridique, économique et financier, dans le contexte actuel d'inflation galopante, de crise de l'énergie, de l'agriculture et de chômage massif prévisible, il y a certainement place pour beaucoup d'initiatives, de la part de ceux qui sont compétents en ce domaine. Cela devrait donner lieu à une réflexion sérieuse. L'agriculture, en particulier, a toujours été le point de départ de la civilisation. Comment permettre de nouveau à la population de vivre en milieu rural ?

Aider nos concitoyens à surmonter toutes ces difficultés serait certainement très utile dans l'optique même de restaurer les liens sociaux et de se défendre contre le système totalitaire.

Peu à peu les gens se rendront compte de l'utilité et du bon esprit de ces petites sociétés ; ils y retrouveront des éléments de vie sociale dont ils ont besoin. Ne restons pas cantonnés dans nos milieux, mais soyons ouverts à ceux qui ne partagent peut-être pas toutes nos convictions, mais qui entendent s'opposer au totalitarisme. Il s'agit de reconquérir la société entière !

Pour Václav Benda en effet, la *polis* parallèle comporte une puissance offensive qui n'est pas comparable à celle d'une simple maintenance cachée, discrète d'associations ou de communautés déjà existantes. Il écrit :

Il y a une différence fondamentale entre la résistance naturelle que la vie oppose au totalitarisme et l'espace délibérément élargi de la cité parallèle. Il s'agit, dans le premier cas, d'une touffe de fleurs poussées au hasard à l'abri des bourrasques totalitaires, mais qui seront facilement détruites dès que le vent viendra à tourner ; dans le second, d'une tranchée fortifiée dont la liquidation est, pour le pouvoir, une question de calcul pur : [...] on ne peut liquider que telle quantité de tranchées. Si la cité parallèle est alors capable d'en creuser plus qu'elle n'en perd, le résultat est une situation mortellement dangereuse pour le pouvoir ; celui-ci est frappé au cœur dans sa possibilité d'intervenir partout, sans frontière ni limite. [...] Politiquement, cela veut dire dresser des limites au pouvoir totalitaire, restreindre ses marges de manœuvre¹⁹.

LA FAMILLE, CELLULE DE RÉSISTANCE

Le deuxième niveau d'engagement est la famille. Václav BENDA était père de six enfants. Dans son essai de 1988 intitulé *La Famille et l'État totalitaire*, il présente une réflexion profonde sur le rôle de la famille dans la résistance chrétienne au communisme. C'est le fondement de toute civilisation. Les cités elles-mêmes ne se sont développées qu'à partir de famille.

Il est clair que fonder une famille et élever correctement des enfants devient plus difficile aujourd'hui : c'est un engagement exigeant. Mais c'est aussi une force pour tenir, rester chrétien, sauvegarder l'ordre naturel. Il est important que la jeunesse n'hésite pas à s'engager dans le mariage, non pas à la légère et par recherche de jouissance, mais dans l'esprit de servir avant tout Dieu et la société.

Benda explique que le mariage chrétien et la famille donnent accès à trois dons plus que

19 Ibid., p. 126.

jamais nécessaire dans la résistance au totalitarisme. Le premier est la force de la relation d'amour entre les membres de la famille.

Nous sommes liés à notre prochain non selon notre mérite, nos droits et nos attentes, mais en vertu du besoin mutuel et de son affectueuse réciprocité, sans qu'entrent dans les motivations les notions d'égalité ou de conflit permanent entre les sexes ²⁰.

En somme, la famille reste un des derniers lieux de charité spontanée, gratuite, désintéressée, de cet amour dont nos cœurs humains ont tant besoin.

Le deuxième don est l'ennoblissement de l'âme. La fidélité libre à l'engagement du mariage élève l'homme bien au-dessus du matérialisme ambiant, de l'avilissement actuel de la nature humaine.

Nous sommes capables de prendre des décisions permanentes et éternelles ; toute promesse de mariage tenue, toute fidélité qui fait front à l'adversité, est un défi radical à notre finitude (ibid.).

Le troisième don enfin est la dignité que l'amour familial confère à chaque membre du foyer.

Dans pratiquement tout le reste, nous sommes remplaçables ; nous pouvons nous soustraire aux autres rôles sociaux, à tort ou à raison. Mais un calcul de justice aussi froid n'a pas lieu d'être entre un mari et une femme, entre des enfants et leurs parents : c'est la loi de l'amour qui s'applique. Même là où l'amour échoue complètement, [...] il reste l'appel de la responsabilité partagée du salut mutuel, qui nous empêche de renier les fils indignes, les épouses infidèles et les pères séniles (ibid.).

La famille chrétienne, malgré les épreuves inséparables de notre condition d'hommes pécheurs, reste ainsi un bastion contre l'individualisme et la matérialisation de l'homme. Défendons-la contre les assauts de la révolution sexuelle des années 1960, contre les lois et décisions de justice qui affaiblissent ou rompent les droits des parents, mais aussi contre l'égalitarisme en son sein, le refus de la hiérarchie et l'insoumission, et enfin contre l'invasion du monde consumériste et individualiste, qui brise la vie familiale et pourrit le cerveau des enfants – et même parfois des parents – par les *smartphones* et internet.

Le meilleur moyen de défendre la famille est d'y vivre dans la vérité, dans la fidélité exacte et aimante aux lois de Dieu et à la loi de la charité. Benda, qui fut un véritable chef de famille, comprenait que ce n'était guère possible qu'en plaçant Notre-Seigneur Jésus-Christ au centre.

C'est à son service que les membres individuels de cette communauté participent de concert à l'œuvre du salut ²¹.

1) L'engagement dans la vie consacrée

Il est bien évident que l'engagement dans la vie consacrée est *a fortiori* une résistance au mensonge, une vie dans la vérité. D'une part, l'état religieux, la vie sacerdotale rappellent au monde LA grande réalité qu'est Dieu, sa transcendance, ses droits.

La plus grave offense que Dieu reçoive des hommes n'est pas dans la chute des sens, mais dans l'infidélité et la corruption de l'esprit, dans l'organisation de la vie individuelle et sociale en dehors de Dieu. Le naturalisme et le rationalisme reposent sur le mépris de Dieu.

Contre cette satanique doctrine, la vie [...] du religieux est une protestation incessante, une réparation exacte. En s'occupant principalement de Dieu, il proclame

20 Cité par Rod DREHER, *Résister au mensonge*, Paris, Artège, 2021, p. 145.

21 Ibid., p. 147.

que Dieu est au-dessus de tout [...] ; il proteste que Dieu est assez beau pour captiver tous les regards de l'âme, assez haut pour dépasser tous les besoins de vérité de l'intelligence, assez bon pour contenter et déborder tous les désirs du cœur ²².

D'autre part, les vœux religieux, en particulier celui d'obéissance, libèrent progressivement l'âme du matérialisme, de l'égoïsme, de l'aveuglement, et la conduisent à un dévouement sans réserve pour le salut des âmes et pour le vrai bien commun de la société.

L'ÉDUCATION À LA BENDA

M. et Mme Benda ont réussi à préserver leurs enfants et petits-enfants, non seulement de la propagande communiste, mais aussi de la perversion libérale qui suivit la chute du régime. Tous sont demeurés catholiques pratiquants. Ils firent de leur appartement un vrai foyer,

c'est-à-dire un lieu où l'on veuille habiter, un lieu à part, abrité du monde extérieur ; un lieu qui serve de point de départ à l'aventure et aux expériences, et où l'on sache pouvoir toujours revenir ²³,

un havre de paix dans un monde froid. Le foyer chrétien, aimant et sûr, est un lieu propre à former des enfants capables d'aimer et de servir l'autre, l'Église, le quartier et, de fait, la nation ²⁴.

Ils formèrent leurs enfants à reconnaître la subversion et le mensonge ; ils leur inculquèrent le culte du mariage, loin de tout dévergondage, en s'appuyant sur la vie surnaturelle.

Leurs enfants résumèrent en six points ce que leurs parents leur ont transmis :

1) Modeler leur courage moral

Nos parents étaient pour nous des héros, dit son fils Patrik. Mon père, c'était le shérif du Train sifflera trois fois.

Benda leur a appris à juger les hommes et les événements, de façon non pas seulement factuelle, mais morale, aux yeux de la foi. Par exemple, il leur expliquait qu'il y a plus grave que de perdre ses libertés politiques : perdre son âme. La dictature s'attaque à la liberté ; le totalitarisme s'attaque à l'âme. Adolescents, ils ont appris que la grave situation ne leur laissait pas le « luxe » de se rebeller contre l'autorité parentale.

Quand mon père a défendu à mon frère Martin de boire de l'alcool en public avant ses dix-huit ans, il lui a expliqué que c'était un moyen de protéger toute la famille contre le régime. « Tu ne peux pas le faire, sous peine de nous mettre tous en danger », lui a-t-il dit ²⁵.

Plutôt que d'y voir un joug insupportable, les enfants y ont vu l'occasion de servir quelque chose qui les dépassait ²⁶.

Ne pourrait-on pas faire l'application aujourd'hui à l'interdiction du *smartphone* avant l'âge de la majorité, pour des raisons analogues : protéger les enfants et la famille du néo-totalitarisme ?

22 M.-V. BERNADOT O.P., « La place de la liturgie dans la spiritualité dominicaine », *La Vie Spirituelle*, n° 23, août 1921.

23 Cité par Rod DREHER, *Résister au mensonge*, Paris, Artège, 2021, p. 148.

24 Ibid., p. 148.

25 Ibid., p. 150.

26 Ibid.

2) Remplir leur imagination d'images du bien

Mme Benda, bien que professeur d'université comme son mari, prenait deux à trois heures chaque jour pour lire à ses enfants des contes, des histoires d'aventure, surtout Tolkien, pour les aider à distinguer mensonge et vérité, à les discerner dans la vraie vie.

Pourquoi Tolkien ? Parce que nous savions que le Mordor était réel. Nous sentions que l'histoire des Hobbits et des autres résistants à la malveillance de Sauron, c'était aussi notre histoire ²⁷.

3) Ne pas craindre de paraître bizarre aux yeux de la société

A l'école, nous nous démarquions non seulement par notre foi, mais aussi par notre manière de nous habiller. Nos vêtements étaient plus variés, parce que nous portions des choses que notre tante, ou tel ou tel ami nous avait données. Nous n'avons jamais souffert de cette différence, parce que nous considérions cette exception comme une valeur et non comme une chose négative ²⁸.

Les parents ont vacciné leurs enfants contre la maladie de l'idéologie communiste qui était partout. Ils savaient qu'ils devaient imprimer à leurs enfants ce sentiment de différence. Sinon ils risquaient de les perdre, à cause de la propagande et du conformisme général au système totalitaire. Les enfants étaient pauvres et n'avaient pas tous les jouets de leurs condisciples.

Mais au bout du compte, c'est ce qui nous a rendus plus forts (p. 152).

4) Se préparer à faire de grands sacrifices pour un bien supérieur

Lorsque M. Benda était en prison, le gouvernement a proposé de le libérer, à condition qu'il s'exilât à l'Ouest. Il écrivit à sa femme pour avoir son avis.

Je lui ai dit qu'il ferait mieux de rester en prison, de continuer à se battre pour ce en quoi nous croyions.

Cette femme élevait seule ses six enfants ; elle a trouvé la force de consentir au sacrifice pour un bien supérieur, renonçant à l'assurance pour ses enfants d'une vie plus confortable et plus libre. Belle leçon pour nous !

M. Benda expliquait dans ses lettres de prison, comment cette captivité lui permettait de mieux comprendre les Évangiles.

Mon père croyait qu'il témoignait en subissant la persécution. Cela nous a tous aidés à mieux comprendre l'exemple du Seigneur; dit son fils Patrik.

Même lorsqu'il ne constatait aucune conséquence positive de son action, M. Benda espérait en Dieu :

Dieu finira par gagner; même si je n'en suis pas témoin de mon vivant.

Une chose très importante à savoir sur lui, confie sa fille Marketa, est que de son point de vue, il était responsable devant Dieu et devant personne d'autre. Il se moquait de savoir si les autres comprenaient ou non pourquoi il faisait ce qu'il faisait (p. 154).

5) Faire participer les enfants au combat et se mettre au service de l'autre

Enfin, les enfants Benda ont eux-mêmes pris des risques et fait acte de résistance.

²⁷ Ibid., p. 151.

²⁸ Ibid., p. 152.

Nous avons entraîné nos enfants dans nos luttes, dit leur mère. Ils avaient le sentiment que nous étions tous membres d'un groupe avec un objectif commun. Ils ont été élevés dans l'assurance qu'ils se battaient pour une noble cause, pour la justice.

Ils faisaient passer des messages confidentiels, par exemple, apprenaient à avaler les petits papiers s'ils se sentaient surveillés.

Le foyer défendait les persécutés, quels qu'ils fussent, même non catholiques. Beaucoup passaient chez eux avant d'être interrogés par la police politique, située dans un immeuble proche. Jusqu'à vingt personnes par jour se présentaient pour obtenir conseil et réconfort, se sentir entourés d'une communauté. C'est important, dans une société atomisée, que les gens se rassemblent. Ils organisaient aussi des séminaires de formation doctrinale. Les enfants ont été ainsi formés par leurs parents à la vie dans la vérité.

LA FAMILLE, FORTERESSE DE MÉMOIRE

La famille est encore le lieu privilégié où se transmettent les traditions et l'histoire. C'est capital pour une société :

*Toute participation à un ordre social doit présupposer une mémoire partagée*²⁹.

Sans mémoire collective, pas de culture ; sans culture, pas d'identité. Hannah Arendt disait que le sujet typique du régime totalitaire est un être humain complètement isolé ; un homme coupé de l'histoire devient impuissant face au pouvoir. Le philosophe et historien polonais Leszek Kołakowski, lui-même ancien communiste écrit :

*La grande ambition du totalitarisme est la possession et le contrôle absolus de la mémoire humaine*³⁰.

Les communistes tout comme les idéologues au pouvoir aujourd'hui s'efforcent donc de faire oublier leur histoire aux peuples. On arrache l'enfant à la famille dès le berceau pour commencer le lavage de cerveau. Dans la Chine d'aujourd'hui – peut-être aussi chez beaucoup d'Européens ? – les étudiants ne s'intéressent même plus à leur histoire, même si une grande quantité d'informations reste à leur disposition. Un professeur témoigne :

*Mes élèves disent qu'ils n'ont pas le temps. Leur attention est tellement captée par mille autres choses. [...] Et j'ai beau n'avoir que dix ans de plus qu'eux, ils ne me comprennent plus. [...] La manipulation qu'exercent l'éducation et la propagande du Parti est parfaite : mes élèves consacrent leur vie à la consommation et ignorent tout le reste*³¹.

Pour vivre dans la vérité, il importe certes de lire l'histoire, de l'étudier. Mais cela ne suffit pas. Les vérités portées par la tradition doivent être *vécues* subjectivement, incarnées dans une pratique commune et particulièrement dans la vie de famille. Il faut des grands-parents qui rapportent ce qu'ils ont appris de leurs propres grands-parents ; il faut des modèles vivants, fidèles à la tradition familiale et nationale dans leur vie quotidienne.

C'est encore dans la famille que peut se conserver la culture chrétienne, comme dans l'Europe du 5^e siècle. L'empire romain s'effondrait sous la poussée des Barbares. Les lettrés qui le pouvaient désertèrent Rome pour se retirer dans les provinces : Sulpice-Sévère près de Béziers, saint Jérôme à Bethléem, saint Paulin de Nole en Campanie, Sidoine Apollinaire en Auvergne... La tradition survécut dans l'ombre, recueillie précieusement, contenant les germes de la renaissance future.

29 Paul CONNERTON, *How Societies Remember*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, p. 5.

30 Leszek KOŁAKOWSKI, *Is God Happy ? Selected Essays*, New York, Penguin Classics, 2012, p. 60.

31 Kai STRITTMATTER, *Quand la Chine surveille son peuple (et demain le monde)*, Paris, Tallandier, 2020.

Les hommes qui la recueillirent, écrit Alexis Curvers, furent moins des serviteurs du passé que des préparateurs de l'avenir. Ou plutôt ils furent les mainteneurs des valeurs éternelles, sans lesquelles le relèvement du monde barbare n'aurait jamais été possible. A la flamme mourante qu'ils mirent en veilleuse pour la protéger, l'Europe chrétienne, un jour, rallumerait son flambeau. Et la lumière que ce flambeau devait à nouveau répandre sur le monde serait toujours la lumière de Rome ³².

VIVRE EN COHÉRENCE AVEC NOS PRINCIPES

J'en viens au 3^e niveau de vie dans la vérité, sans doute le plus exigeant, celui qui demande un véritable engagement : Vivre en cohérence avec nos principes. L'homme est un ; son corps et son âme influent réciproquement l'un sur l'autre ; ses facultés doivent œuvrer en harmonie, selon leur hiérarchie naturelle, mais aussi élevées par la grâce surnaturelle, sans laquelle la nature blessée de l'homme ne peut trouver l'équilibre.

Je voudrais évoquer deux points seulement : vivre dans la vérité, suppose d'abord rester fidèle à la culture chrétienne traditionnelle et l'enrichir, ensuite ne pas négliger la vie spirituelle.

LA CULTURE

Le néo-totalitarisme, c'est-à-dire celui qui s'établit puissamment en ce début de siècle se distingue des totalitarismes « classiques » en ceci : les Occidentaux l'accueillent sans résistance, car ils préfèrent les plaisirs personnels aux grands principes et même aux libertés politiques. L'homme religieux, qui vivait appuyé sur des principes transcendants qui l'unissait à ses semblables, a cédé la place à l'homme psychologique, qui estime que la vie consiste à expérimenter tous les plaisirs jusqu'à ce qu'il ait trouvé sa voie personnelle. Un pur hédonisme individualiste. Et lequel d'entre nous n'est pas plus ou moins atteint par cette perversion, chers amis ?

Il faut donc s'engager en refusant résolument de participer à cette contre-culture qui avilit l'homme et surtout en redécouvrant et en alimentant la culture chrétienne. Je ne mentionnerai rapidement que quelques points : certains vous sembleront peut-être de peu d'importance. Mais la civilisation est faite d'un *ensemble* de mœurs harmonieuses et cohérentes grandes ou minimes. Et vous remarquerez, si vous y réfléchissez, que la Révolution n'en néglige aucun...

LA LANGUE

La Révolution s'efforce, d'une part de vider les mots familiers de leur sens en leur donnant une signification idéologique, d'autre part d'éviter la clarté, la netteté dans l'expression écrite ou orale et de pratiquer le sophisme. C'est une des fonctions principales des médias dans le dispositif. Certains termes deviennent très péjoratifs voire quasi interdits : « hiérarchie », « autorité », « devoir ». On crée des euphémismes : « déconstruire une église », etc. La « Novlangue » fait perdre le sens de la vérité pour prendre le contrôle des catégories de pensée.

Engageons-nous à ne jamais « marcher » dans ce processus, à ne pas employer ce nouveau langage. Mais apprenons aussi à nous exprimer clairement, à définir et à distinguer. Faire cet effort épanouit l'intelligence – car l'intelligence humaine a besoin de se former des concepts clairs –, devient une source de joie pour l'esprit et de lumière pour nos interlocuteurs. La langue influe profondément sur la formation de l'esprit, sa liberté et sa sécurité. On sait que chaque langue maternelle structure d'une façon particulière l'esprit de ses fils.

32 Alexis CURVERS, « La fin d'un monde », *Itinéraires* n° 117, novembre 1967, p. 53.

LA TENUE VESTIMENTAIRE

Outre sa fonction de protéger le corps contre les atteintes du climat ou de ce qui pourrait le blesser, le vêtement sert à voiler tous ce qui peut exciter la concupiscence et enfin regarde les relations sociales. Je n'insisterai pas ici sur le second aspect, presque entièrement disparu des mœurs aujourd'hui, même si les catholiques eux-mêmes devraient sérieusement veiller à la décence et se démarquer de l'impudeur et de la sensualité universelles. Malheureusement, c'est loin d'être le cas...

Je voudrais insister sur la troisième fonction du vêtement. L'homme est un composé substantiel de corps et d'âme spirituelle. Une bonne partie de la communication entre les hommes se fait par des signes corporels ; c'est naturel. Or, on dit que le vêtement est le signe de ce que l'on est et du respect que l'on a pour les autres.

- Ce qu'on est : le vêtement devrait permettre de *reconnaître* le sexe, l'origine géographique, la condition sociale ou encore la fonction sociale qu'on exerce. L'usage des uniformes correspond à ce rôle.
- Le respect des autres : le vêtement est un *ornement, une parure*, qui s'adapte, bien sûr, aux circonstances de temps, de lieu, d'activité et qui rend les relations sociales plus agréables.

Or, on constate que les catholiques eux-mêmes sont de moins en moins attentifs à ces deux aspects. Ceux-ci font pourtant partie de notre héritage, de notre civilisation. Le débraillé, le confortable-avant-tout et l'unisexe ne doivent pas l'emporter, chers amis ! Vivre dans la vérité, c'est s'engager aussi à se vêtir en cohérence avec ce que l'on est et à marquer son respect des autres. Il y a tout un pan des mœurs à restaurer. Il ne s'agit, certes, pas de s'habiller comme il y a un siècle, mais de garder l'esprit chrétien.

LES DIVERTISSEMENTS

La Révolution utilise particulièrement les divertissements pour corrompre les mœurs. On pourrait ajouter aujourd'hui, pour contrôler la population – vous savez combien le *smartphone* en particulier permet à « Big Brother » de contrôler toutes vos activités, tous vos contacts... Chacun a besoin de moments de détente, notamment en raison de la pression grandissante du monde, de l'injustice, etc. Si cette détente n'est pas prise en main, déterminée dans le bon sens, la faiblesse humaine fait qu'on se tourne vers les fausses détentes que propose la technique moderne : ce sont les heures passées sur internet, le *smartphone*, l'omniprésence du multimédia, les contacts superficiels et vains sur les réseaux sociaux. Vous en connaissez les dangers pour la vie morale. Je n'insiste pas. Mais même en dehors de cela, ces moyens sont néfastes pour l'âme : ils la matérialisent.

On pense se détendre en regardant un film, ou avec un jeu vidéo, mais est-ce vraiment une détente ? Les yeux sont soumis à une excitation visuelle intense par l'extrême mobilité de ce qu'on voit, la vivacité des couleurs, les mouvements à divers endroits de l'écran. L'expérience de chacun montre qu'il est bien difficile d'étudier, de prier, de réfléchir après un certain temps passé sur l'écran. Les sens ne se sont pas détendus et l'esprit non plus : on est simplement sorti, on s'est abstrait du réel et de son apparente monotonie. La sensibilité ne s'est pas enrichie, l'intelligence encore moins.

De plus, l'intelligence se noie dans la masse des images : elle ne peut analyser tout ce que les sens ont perçu. C'est-à-dire qu'elle n'arrive pas à distinguer l'essentiel de l'accessoire, à démêler le sens d'un événement, de tirer ce qui est intelligible dans l'image. En un mot, elle ne peut pas juger correctement : pour juger, il faut se rapporter à la réalité. Qui ne peut juger correctement ne peut raisonner.

Enfin, le « gavage » d'images, de divertissements, d'amusements superficiels tend à ramollir l'âme, à la rendre passible, sensible surtout au plaisir immédiat, à l'imagination facile. Elle devient inconstante, sans goût pour l'effort, pour le don de soi, l'engagement : elle perd sa personnalité. Lorsque l'activité de la sensibilité, des sentiments des pulsions devient incessante ou prédominante, il reste forcément peu de place pour l'exercice des facultés spirituelles, car l'énergie de l'âme est limitée.

Il en va de même avec la musique moderne. Ses mélodies extrêmement pauvres, ses rythmes violents avilissent la sensibilité et anémie la vie de l'esprit. Les musiques traditionnelles, classique ou populaire n'ont pas cet effet : leur mélodie s'adresse à l'intelligence ; leurs harmonies peuvent élever et éduquer la sensibilité.

L'engagement à vivre dans la vérité ne peut pas négliger d'adopter de nouveaux modes de divertissements et d'être créatif dans ce domaine !

LA VIE SPIRITUELLE

J'en viens enfin à la vie spirituelle. Bien souvent c'est l'enfant pauvre de l'existence du chrétien : la religion n'est qu'un « placage » sur une vie presque exclusivement naturelle, ou un ensemble de « pratiques » religieuses extérieures. Cela ne peut pas suffire à résister dans la situation actuelle. Pour Soljénitsyne, il est impossible d'échapper au néo-totalitarisme, si la vie spirituelle n'est pas en place. Il estime que la crise qui a donné naissance au communisme était non politique, mais spirituelle. Cela vaut aussi pour cette mise en esclavage des peuples qui est en train de se mettre en place.

Il faut ajouter que ce processus se réalise d'une façon si bien organisée, universelle et sur un si longue durée, qu'on ne peut pas la concevoir sans une influence des démons. La vie de prière est d'autant plus indispensable pour nous. Nous devons spécialement nous placer sous la direction du Cœur royal et immaculée de Marie, auquel la victoire est promise.

Mais je ne vais pas vous faire un sermon. Regardons simplement encore l'expérience des dissidents du communisme. Que nous apprennent-ils ? Entre autres choses un aspect de la vie chrétienne capital pour notre engagement : le sens de la souffrance. D'une part, celui qui veut défendre la civilisation voire tout simplement la nature humaine ne peut faire l'économie de la souffrance ; d'autre part, la souffrance fait partie intégrante de la vie authentiquement chrétienne. Or, souffrir, cela doit s'apprendre...

SE PRÉPARER À LA SOUFFRANCE

Silvester Krčméry [*karchméry*], jeune médecin fut détenu en Tchécoslovaquie de 1951 à 1964. Soumis à toutes sortes de tortures et d'humiliations, il a gardé sa santé mentale et son espérance en cultivant et en pratiquant sa foi et en évangélisant les autres. Il écrit qu'après des violences répétées, la seule façon pour lui de surmonter l'épreuve à venir était de s'appuyer entièrement sur la foi plus que sur la raison. « Plus je dépendais de la foi, plus je devenais fort ³³. » Avant son emprisonnement, sous les conseils d'un prêtre, il avait étudié la Sainte Écriture, pratiqué l'adoration et l'oraison. Il avait été préparé... Dans son cachot, il ordonnait sa journée, priant, chantant, retenant par cœur chaque jour un passage du Nouveau Testament introduit clandestinement.

Viktor Popkov, jeune russe athée au temps de l'URSS, découvrit la religion grâce à un groupe orthodoxe clandestin. Il fut emprisonné en 1980. il dira plus tard :

33 Silvester KRČMĚRY, *This Saved Us : How to Survive Bainwashing*, 1996, p. 81.

Vous allez peut-être trouver que je vais trop loin, mais les principes et les croyances que vous professez, vous devez être prêt à mourir pour eux. Alors seulement vous aurez la force de résister. Je ne vois pas d'autre manière ³⁴.

Mária Komáromi, dissident catholique hongroise, explique à son tour :

Vous devez souffrir pour la vérité, parce que c'est ce qui vous rend authentique. C'est ce qui rend cette vérité crédible. Si je ne veux pas souffrir, ma vérité ne vaut guère mieux qu'une idéologie.

La souffrance fait partie de la vie de chaque être humain. Nous ne savons pas pourquoi nous souffrons, mais la souffrance est comme un sceau. Si vous placez ce sceau sur vos actions, vous remarquerez qu'autour de vous, on commence à s'interroger sur la vérité que vous professez, à se dire que, peut-être, vous avez raison à propos de Dieu ³⁵.

APPRENDRE À SOUFFRIR

Souffrir, cela s'apprend, au jour le jour. Comment ? Déjà tout simplement en s'engageant dans une vie cohérente, selon tout ce que j'ai exposé. En ne fuyant plus les difficultés quotidiennes, grandes ou petites, en s'entraînant aussi à une certaine endurance physique qui fait dépasser ses limites, en gardant une discipline personnelle, les principes de vie que l'on s'est fixés. Le néo-totalitarisme vaincra dans la mesure où les hommes considéreront la souffrance voire le simple désagrément comme une véritable oppression.

Timo Križka, un jeune slovaque qui a réalisé un reportage sur la persécution communiste contre les chrétiens, dit :

*Accepter la souffrance est le début de **notre** libération. [...] La souffrance nous donne le pouvoir de résister. Elle est un don de Dieu qui nous invite à changer, à préparer la révolution contre l'oppression. Mais, pour moi, l'opresseur n'est plus le régime communiste totalitaire. Il n'est même pas l'État libéral progressiste. Rencontrer ces héros inconnus a déclenché une révolution contre le plus grand dictateur totalitaire : **moi-même**.*

Souffrir, certes, mais sans amertume : c'est la leçon des héros de la résistance anticomuniste. Beaucoup ont trouvé en prison une vie intérieure intense et une charité fraternelle profonde.

Bénis sois-tu, prison ! Béni soit le rôle que tu as joué dans mon existence, écrit Soljénitsyne.

La souffrance lui a appris à aimer.

Conclusion

Il faut conclure. Chers amis, il est plus que tant de s'engager, chacun à son niveau, selon ses capacités et les circonstances, de s'engager pendant que c'est encore possible, pour défendre l'ordre naturel, pour défendre et propager notre foi. Sortons de la torpeur pour nous préparer à affronter le jour d'après. Soyons inventifs !

Il y a trois écueils à éviter dans cet engagement :

- Considérer le combat comme perdu d'avance. L'espérance chrétienne nous enseigne le contraire : le Christ a déjà vaincu le monde.

34 Cité par Rod DREHER, *Résister au mensonge*, op. cit., p. 170.

35 Ibid., p. 196.

- Penser que les problèmes seront résolus par d'autres, ou encore garder confiance dans les institutions dites « démocratiques ».
A son niveau, familial, local, national, chacun doit agir; s'engager et prendre des responsabilités. Il s'agit d'une guerre qui doit être menée à la fois par le haut, mais aussi par le bas, en occupant le terrain ³⁶.
- Jouer selon les règles fixées par l'adversaire.

Soljénitsyne, expulsé d'URSS le 12 février 1974, exhortait ainsi le peuple russe à vivre dans la vérité :

Il ne s'agit pas d'être les premiers à s'engager dans cette voie, mais de SE JOINDRE AUX AUTRES ! La route sera d'autant moins longue et pénible que nous serons plus unis, plus nombreux à nous y engager ! Si nous sommes des milliers, personne ne pourra venir à bout de nous. Des dizaines de milliers et notre pays deviendra méconnaissable !

Mais si nous cédon à la peur, cessons alors aussi de récriminer contre ceux qui ne nous laissent pas respirer librement : c'est nous-mêmes qui nous en empêchons ! Courbons l'échine, attendons encore, et nos frères biologistes ne tarderont pas à trouver le moyen de lire dans nos pensées et de modifier nos gènes.

Si nous cédon là aussi, nous prouverons que nous sommes des nullités, des irrécupérables.

Bibliographie

- Václav BENDA, *La Polis parallèle et autres essais*, Paris, DDB, 2014
- Stanislas BERTON, *L'Homme et la cité*, Le Temps retrouvé, 2021
- Rod DREHER, *Résister au mensonge*, Artège, 2021.
- Václav HAVEL, *Le Pouvoir des sans-pouvoirs*, éditions Première Partie, 2021.
- Alexandre SOLJENITSYNE, « Vivre sans mensonge », Moscou, 12 février 1974, traduit par José Johannet et Georges Philippenko. Extrait de *Révolution et mensonge*, Paris, Fayard, 2018.
- Kai STRITTMATTER, *Dictature 2.0 – Quand la Chine surveille son peuple*, Tallandier, 2020.
- Eric VERHAEGHE, *Le Great Reset, Mythes et réalités*, Culture et racines, 2021.
- ROSARIUM n°9, Lettre des Dominicains de Saint-Paul-de-Serre, hiver 2021-2022, article « Vivre dans la vérité »

36 Stanislas BERTON, *L'Homme et la cité*, Le Temps retrouvé, 2021, vol. 2, p. 29.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
La notion de Tradition.....	7
Le principe de subsidiarité.....	15
Les lois sociologiques et la loi naturelle.....	19
Autorité et liberté sous la monarchie française.....	33
L'impossible bonne république.....	45
Voter, du moindre mal au vote utile.....	59
Vivre dans la vérité.....	65